

CONSEIL MUNICIPAL DU

21 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean Michel, Maire de Villemomble.

Présents : M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Riad MAHMOUD, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, Mme Nathalie BLANCO, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR.

Absents, représentés : Mme Arlette CÉDÉCIAS représentée par Mme Jeannine VENACTER, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR représenté par M. Gilbert LE MASSON, Mme Laura LEFEBVRE représentée par Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Aram KALANYAN représenté par M. Patrice CALMEJANE, M. Nathanaël BANCEL représenté par M. Jean-Marc MINETTO, M. Hubert HADAD représenté par Mme Anne LECOEUR.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Riad MAHMOUD.



SOMMAIRE

❧ Election d'un(e) secrétaire de séance	5
❧ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2024.....	5
❧ Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.....	8
❧ Etat annuel 2024 des indemnités de toutes natures versées aux élus.....	8
1. Mise en place d'une billetterie en ligne pour la vente de billets spectacles et autres évènements - Adoption des conditions générales de vente en ligne.....	8
2. Conditions de remboursement des billets de spectacles et autres événements organisés par la Ville.....	10
3. Présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Villemomble.....	11
4. Mandat donné au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.....	14
5. Adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».....	15
6. Mise à jour du tableau des effectifs fixé au 21 mars 2025.....	17
7. Règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires de la ville de Villemomble, applicable à compter de la rentrée 2025.....	19
8. Mise en place du « bonus attractivité » petite enfance.....	22
9. Approbation de la convention d'objectifs et de financements de prestation de service et bonus territoire CTG pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Villemomble.....	26
10. Délégation 2025 de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant.....	27
11. Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du budget de la Ville pour l'exercice 2025.....	28
❧ Questions orales.....	56



(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 18 h 00.)

BLUTEAU Jean-Michel : Il est 18 h 00. Nous allons pouvoir commencer. Je vous propose de vérifier que vos tablettes soient toutes chargées, à jour, que vous ayez indiqué votre présence. Comme de bon aloi, de bien vouloir mettre vos portables en silencieux.

BLUTEAU Jean-Michel procède à l'appel.

BLUTEAU Jean-Michel : Avant que nous puissions commencer notre séance, je tenais à tenir quelques propos, puisqu'il s'est écoulé 100 jours depuis notre dernière séance du Conseil municipal, du 12 décembre 2024. Une fois n'est pas coutume, je vous propose une revue d'actualité retraçant les 100 jours passés au cours desquels de nombreux événements ont eu lieu. Je vous parlerai ensuite de la tenue et de l'ambiance de nos séances, ainsi que du bon déroulé de celles-ci à l'avenir. Enfin, je vous proposerai le programme de notre conseil de ce soir.

Revue d'actualité :

Le marché de Noël s'est déroulé entre les 13 et 15 décembre dernier. Nous nous sommes tous retrouvés avec près de 2000 visiteurs.

L'adoption du PLUI au territoire, lors de son Conseil qui s'est tenu le 17 décembre, et qui a été approuvé à une très large majorité.

La signature du contrat de ville, engagement quartier 2030, pour 10 villes de notre territoire GRAND PARIS-GRAND EST dont Villemomble fait partie, et signature qui a été établie avec la Préfète à l'Égalité des chances. Le 20 décembre, j'ai reçu les porteurs de la pétition des habitants de Benoni-Eustache, dont nous avons parlé ici la dernière fois.

S'est déroulée la rencontre tripartite entre le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, l'hôpital Ville-Evrard et la ville pour un projet de Maisons et Solidarités pour le département rue Saint-Louis. Une fois que les travaux du bâtiment seront réalisés, c'est un bâtiment qui recèle la PMI, la DPAS et un centre médico-pédopsychiatrique tenu par Ville-Evrard, il apparaît que le bâtiment est finalement une propriété de la ville, tout comme le terrain. J'ai convenu avec le département qu'ils continueront à l'exploiter, et cela permettrait demain d'avoir une maison des services départementaux sur notre territoire.

Les grands chantiers décidés par la municipalité se tiennent : Cœur de ville Outrebon qui durera pour un an de travaux ; la coulée verte, juste sous nos fenêtres, ainsi que l'extension du parc Martin, qui seront tous deux livrés en début d'été, et cela pour un investissement vert de 900 000 € pour ces deux opérations ; la démolition totale de deux immeubles de 100 logements chaque aux Marnaudes, par son bailleur ICF La Sablière, démolition qui sera terminée cet hiver ; le démarrage des travaux entre ce printemps et l'été de réhabilitation des 4 étages à Bénoni-Eustache et en centre-ville sur Michelet-Trois-Frères, pour un investissement global de 38 millions d'euros ; la prochaine désignation du groupement d'entreprises pour la réhabilitation de la Fosse aux bergers, toujours par VILOGIA pour une somme estimée à 20 millions d'euros. Les travaux commenceront début d'année prochaine ; travaux menés par la Société des Grands Projets, entre l'emprise SNCF rue du 8 mai 1945 et le futur nouvel accès de l'A103. Je dis futur accès, puisqu'il se rapprochera de la sortie de l'autoroute actuelle, et cela réduira au tiers l'éternel bouchon de la Grande Rue, et cela d'ici la fin de l'année.

Le 31 janvier dernier a eu la cérémonie de remise des médailles du travail, avec 19 récipiendaires, dont notre collègue Jean-Marc Minetto qui obtient la médaille Grand Or, après 40 ans de labeur en tant que Président Directeur général de sa société. Je lui renouvelle mes félicitations.

L'ouverture de la Maison des Projets, actuellement à avenue Outrebon, où de nombreux Villemomblois depuis plus d'un mois viennent s'informer sur nos réalisations et sur les projets majeurs dont je viens de parler à l'instant.

Il y a trois jours, notre collègue Hubert Hadad m'a informé rejoindre le groupe UAV de notre Assemblée. Je vous prierai donc d'en prendre bonne note. Je relève pour ma part que notre collègue aura ainsi fait partie, tour à tour, de trois groupes d'élus différents de notre assemblée en cinq ans.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Enfin, l'inauguration prochaine de la place Jeannine Pernet, qui consacrera cette rare survivante du commando Hildevert lors du massacre de Oissey Forfry en juin 1944, où périrent de nombreux courageux résistants de Villemomble. Nous ne manquerons pas de vous confirmer que ce sera lors de la cérémonie pour la libération de Villemomble en septembre prochain que nous procédons à cette inauguration.

Je vais vous parler maintenant de nos précédentes réunions du Conseil :

L'ambiance jusqu'ici de nos réunions, n'est, je pense que c'est un euphémisme, pas satisfaisante : interventions-fléuve, digressions incessantes, invectives, manque de courtoisie. Le résultat : des séances interminables. On ne pourra pas me reprocher de ne pas laisser parler l'opposition.

Lors de la dernière séance, il y a 100 jours, nous n'avons commencé à aborder notre ordre du jour qu'au bout d'une heure, après les interventions liminaires de trois de nos collègues de l'opposition qui ont provoqué d'autres interventions diverses et qui à la vérité n'avaient rien à voir en fait avec les affaires qui nous amenaient à nous réunir.

J'ai voulu me pencher sur ce qui se passait dans les autres villes de Seine Saint-Denis et je vous apprends que sur l'année 2024 c'est notre assemblée qui se réunit le plus longtemps. En moyenne, la durée de nos séances est de 5 h 56.

Je vous ai déjà entendu de ce point, et je vous ai entendu dire qu'il y avait trop peu de séances. Malheureusement, je vous apprends que notre ville est dans la moyenne du nombre de séances, c'est-à-dire de 5 par an. Je vous ai également entendu sur le nombre de points trop importants par séance. Mais là encore, et après étude, nous sommes en fait plus que dans la moyenne. Notre commune de 30 000 habitants n'est pas non plus la plus grosse, en nombre d'habitants, puisque des villes comme Saint-Denis, qui est la première ville d'Île-de-France avec 150 000 habitants, a des séances en moyenne de 3 h 51, Montreuil 3 h 36, Aubervilliers 4 h 17 en moyenne avec de 6 à 7 séances alors qu'elles sont 3 à 5 fois plus importantes que nous en nombre d'habitants. Des villes comparables en taille comme par exemple Montfermeil ou Romainville ont des séances qui durent généralement autour de 1 h 30 pour la première, 4 heures pour la seconde. Il n'y a qu'à Villemomble que l'on cause, que l'on bavarde, que l'on s'invective, parfois que l'on s'insulte, que l'on se coupe de la parole ou comme la dernière fois, se lève de son siège pour arracher le micro et avoir la parole.

D'autant plus que votre démarche d'opposant ne se retrouve pas, et je vous en ai déjà parlé, dans vos votes. Il y a près de 2 ans, je vous évoquais ce sujet et pourtant rien n'a changé. Vous commentez, vous questionnez, vous glosez, vous ratiocinez soit parce que vous ne comprenez pas ou que vous ne voulez pas comprendre, soit parce que vous feriez autrement. Ou bien encore, vous portez des jugements souvent sur mon comportement, alors que nous sommes ici pour décider des affaires de la commune.

Quand vient le temps de la décision, je vous le dis, vous ne vous opposez pas. Un opposant s'oppose, critique, exprime sa solution alternative, c'est normal, puis ne vote pas la délibération qui l'a amené à se prononcer contre. Je remarque effectivement que vous commentez tout, vous critiquez tout, et vous votez tout.

Depuis le 5 juillet 2020, nous nous sommes réunis en séance du Conseil municipal de Villemomble à 28 reprises. Au cours de ces séances, nous avons abordé 639 délibérations de tout ordre. Vous avez approuvé 85% des 639 délibérations que nous avons présentées. Ce n'est pas de l'opposition. C'est de l'obstruction.

Rires

BLUTEAU Jean-Michel : Ne nous dites pas qu'une décision n'en vaut pas une autre, que vous votez contre le budget, mais que d'autres délibérations n'ont pas la même valeur. Quand vous votez pour la mise en œuvre de la prévoyance et de la mutuelle au bénéfice de nos agents communaux, avec quoi croyez-vous que ça se finance ? Avec le budget que présente et approuve le Conseil municipal. Cet exemple de délibération, vous l'apprenez, c'est un coût financier de 30 000 € par an. Cela a donc un impact budgétaire certain et seulement possible grâce au budget.

Quand vous approuverez tout à l'heure le tableau des effectifs de nos agents communaux, ce que je souhaite, vous validerez intrinsèquement la part la plus conséquente de notre budget à hauteur, cette année, de 27 millions d'euros.

Si vous n'approuvez pas les orientations et les implications du budget de notre commune, pourquoi vous permettez-vous d'approuver quelque chose qui n'est possible que grâce à nos moyens financiers ?



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Je siège dans d'autres assemblées et je puis vous dire que j'y côtoie de vrais opposants, des militants LFI, des élus qui honorent leurs convictions. Je le vois au territoire où pourtant M. Calméjane y siège et vote d'ailleurs très régulièrement contre ou bien en s'abstenant. Je le constate au Conseil départemental aussi où l'opposition y est crédible. Mais ce n'est malheureusement pas le cas ici.

POCHON Elisabeth – Vous votez le budget en Conseil départemental ?

BLUTEAU Jean-Michel : Aussi, pour notre séance de ce jour, je vous confirme que nous avons 11 points à l'ordre du jour. Le plus important étant le dernier avec la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Je vous annonce qu'avant d'aborder le ROB, nous aurons une présentation de l'enquête d'opinion qui a été financée par la Ville et dont nous avons parlé ici lors de la séance du 18 octobre dernier et qui, contre toute attente, est ce sondage qui vous aura tant intrigué il y a quelques jours, bien que vous déteniez l'information depuis cinq mois. Ce sera une présentation qui vous est due et elle aura l'heur d'éclairer nos débats budgétaires sur les vraies attentes de nos concitoyens pour cette année et donc la dernière année de la mandature.

Mais avant cela, nous aurons dix points à délibérer et je demande à l'ensemble de nos collègues d'être concentrés sur nos travaux. Nous prendrons le temps d'explication bien sûr, mais je dis à chacun qu'on ne nous fera plus perdre de temps. Il conviendra de voter en conscience chaque point dès que j'ouvrirai le scrutin.

En cela, je compte désormais sur l'attitude de chacun des membres de notre assemblée afin qu'il puisse observer ce que je viens de vous proposer et surtout pour la clarté des travaux de notre assemblée.

Mon propos n'aura pas dépassé les 10 minutes et il n'appelle pas de commentaire.

Nous pouvons démarrer nos travaux.

Élection d'un(e) secrétaire de séance

BLUTEAU Jean-Michel : Le premier d'entre eux consiste à nous doter d'un secrétaire de séance. Comme à l'accoutumée, je vous propose la candidature du benjamin du groupe Réussir Villemomble Ensemble, M. Riad Mahmoud. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas poindre. Dans ces conditions, je demande que le vote soit ouvert sur les tablettes.

5

Il est procédé au vote électronique - Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité des par 22 voix pour (celles M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Riad MAHMOUD, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, Mme Nathalie BLANCO), 10 contre (celles de Mme Françoise BERGOUNGNIU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEBVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR) et 3 abstentions (celles de Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL).

MAHMOUD Riad est élu Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2024.

BLUTEAU Jean-Michel : Point suivant, c'est l'approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre dernier constitué de 84 pages. Avez-vous des corrections sur ce document ?

CALMÉJANE Patrice : Bonsoir à tous. Je vais être beaucoup plus bref que vous. Je pense qu'en tant que président de groupe, nous n'avons pas de leçons à recevoir sur l'organisation de nos votes. Entendre dire qu'un vote sur le budget ou qu'un vote sur une délibération concernant la CAF ou une mutuelle de la commune n'a pas le même poids, c'est se moquer un petit peu du monde. Je ne vais pas aller plus loin sur le sujet et vos calculs d'épiciers, de pourcentage des votes pour et contre, ne veulent rien dire en termes politiques. L'élément



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

important et on y viendra tout à l'heure, ce sont le débat s d'orientations budgétaires, le budget et des décisions financières comme parfois nous en avons dans ce Conseil municipal. Vous voulez faire ces décomptes, ça ne correspond à rien, ce n'est pas grave, ça vous contente. J'espère que vous n'avez pas pris un cabinet extérieur pour faire ces longs calculs pour éviter à nouveau des dépenses pour la commune.

Pour revenir au compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre, je vous signale, comme cela ça fera un vote CONTRE de plus, que nous n'approuverons pas ce Conseil municipal puisque des articles du règlement intérieur de notre Conseil municipal ne sont pas respectés à chaque séance. À chaque fois c'est l'article 17, on verra tout à l'heure, mais mon avis, nous n'aurons pas plus de réponses que d'habitude sur les listes et décisions contrats et marchés conclus par M. le Maire et le point suivant. Et puis, le 12 décembre nous n'avons pas pu appliquer l'article 18 de notre Règlement intérieur, à savoir les questions orales.

Comme la séance du 12 décembre s'est passée sans respecter le règlement intérieur de notre Conseil, vous comprendrez que nous voterons CONTRE.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est entendu. Il y aura un vote CONTRE pour votre groupe. D'autres prises de paroles ? M. Minetto.

MINETTO Jean-Marc : M. le Maire. Je vais être court. Vous me permettrez en tant que président de groupe de répondre à ce que vous avez dit.

J'aime beaucoup quand on raconte de belles histoires. Vous savez, nous, on ne se raconte pas une belle histoire. C'est un petit peu ce qu'on vient d'entendre. Je ne pense pas que vous votiez le budget départemental. Il suffit de regarder les vidéos. Moi, je ne vous ai jamais vu voter le budget départemental.

Les autres municipalités ont des Conseils municipaux plus courts et tant mieux pour eux, mais je pense qu'eux par contre réunissent les commissions avant, ce qu'on a fait uniquement, et il faut rendre à M. Rolland ce qu'il nous a présenté, mais on ne l'a fait que pour ça. Faites des commissions, faites votre boulot de Maire et arrêtez de nous raconter de belles histoires !

En ce qui concerne ce Conseil municipal, on aura besoin d'explications et de questions. Je reviens maintenant au compte rendu. Nous voterons POUR, parce que c'est un vrai boulot et c'est un vrai outil de travail, on le fait depuis le début et on continuera.

J'avais juste deux questions par rapport à ce document. Vous vous étiez engagé dans le document à aller chercher le legs du centre Marcel Hanra, que vous saisiriez la chambre des notaires. Où en êtes-vous ? L'avez-vous fait ou pas ?

Deuxième question qui était dans le compte rendu : la question se posait sur la parcelle de l'Escarcelle, de savoir si oui ou non cette parcelle était réservée à des logements sociaux ou pas. Qu'en est-il ?

Nous voterons POUR et j'aimerais bien une réponse à mes deux questions.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est bien enregistré. Je puis vous répondre assez rapidement. Concernant le leg, nous nous sommes mis en charge de chercher dans nos archives, auprès du notaire de Villemomble et au-delà. Aucune trace. C'est incroyable.

MINETTO Jean-Marc : Comment c'est possible ?

POCHON Élisabeth : Et la Chambre des notaires ?

BLUTEAU Jean-Michel : La Chambre des notaires, idem. Le seul espoir qu'on pourrait avoir, ce serait en effet vis-à-vis de la famille de Marcel Hanra, si d'aventure eux-mêmes avaient des copies dans des archives familiales. Mais c'est totalement improbable.

Concernant la seconde question vis-à-vis de l'escarcelle. Le temps a passé et est tombée l'obligation dans le cadre du juge d'expropriation qui avait rendu sa décision. Est désormais caduque l'obligation qui avait été rendue à l'époque de voir réaliser des logements sociaux sur cette parcelle.

J'ai une demande de parole de Sandrine Verbeque.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

VERBEQUE Sandrine : Prise de parole pour le groupe. Je voulais juste intervenir pour le legs de Marcel Hanra. Sur Internet, et de façon assez rapide, j'ai réussi à retrouver au moins le nom du notaire qui était en charge de la vente de la parcelle pour la construction des immeubles. Est-ce qu'éventuellement vous est revenu vers eux, et non pas que vers le notaire de Villemomble ? Au vu des lectures qui sont publiques, ils en parlent et je pense qu'ils doivent avoir le nécessaire.

BLUTEAU Jean-Michel : Je pense que la Chambre des notaires recèle l'ensemble des archives et des fonds documentaires. Et il s'est passé du temps, des années 30 jusqu'à aujourd'hui.

BIYOUKAR Lahoussaine : Bonjour à toutes et à tous. Moi je voulais revenir très rapidement sur vos propos, M. le Maire. Vous avez parlé de l'ambiance qui règne au sein de nos séances. Alors, je vais rappeler un échange sur le procès-verbal qu'il y a eu lors de la dernière séance entre M. Minetto et vous-même.

M. Minetto vous reprochait de ne pas inviter les élus de l'opposition aux événements. Et en page 8, M. le maire, je vous cite : « *Croyez bien, mes chers collègues, que nous vous invitons à toutes les manifestations* ». Les 18 et 19 janvier, aucun élu de l'opposition n'a été invité au repas du CCAS. Le 14 février, dans le cadre du jumelage avec la ville allemande de Bonn-Hardtberg, vous avez reçu les élèves d'un lycée et aucun élu de l'opposition n'a été convié. J'ignore même si vos propres élus ont été invités. Le 15 mars, accompagné de l'élus au jumelage, vous vous mettez à inaugurer des rues qui ont été en travaux. Là encore, aucun élu de l'opposition n'a été invité, ni aux vœux d'ailleurs. Et moi, j'aimerais vous dire, M. le maire, pour cette dernière année avant les élections de 2026, allez-vous enfin nous inviter aux événements que vous organisez ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie. La réponse est oui, toujours.

Concernant l'approbation du compte rendu, je demande à ce que les tablettes soient actionnées, et après je passe la parole à Élisabeth Pochon.

Il est procédé au vote électronique - Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité des par 25 voix pour (celles M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Pascale PAOLANTONACCI, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, M. Riad MAHMOUD, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise POLONI, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Laurence MÉLART, Mme Nathalie BLANCO, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL) et 10 contre (celles de Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Laura LEFEVRE, M. Aram KALANYAN, M. Hubert HADAD, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR).

7

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2024 est approuvé à la majorité des élus.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous passe tout de suite la parole ma chère collègue. Néanmoins le point suivant de notre ordre du jour n'en est pas encore un, puisque cela concerne les différents documents qui vous ont été transmis pour cette séance comme à l'habitude les décisions, contrats et marchés, ainsi que l'état annuel 2024 des indemnités de toute nature qui nous ont été versés.

POCHON Élisabeth : M. le maire, j'espère que vous n'avez pas choisi les 100 jours en pensant à Napoléon parce que ça ne s'est pas très bien fini pour lui. Je trouvais que la référence n'était pas forcément la meilleure.

Je voulais vous dire que le Conseil municipal est un reproche permanent, qu'il dure, qu'il soit long, etc. C'est pratiquement le seul lieu d'expression puisque, contrairement à ce que vous aviez annoncé, défendu dans la ville avec certains de vos collègues qui prônaient la démocratie participative, on a assisté à un resserrement total de tous les droits que nous possédons en tant que conseillers d'opposition. Une restriction aberrante de la tribune, où nous avons quelques lignes, et encore, quand vous ne trouvez pas un subterfuge pour en refuser quelques-unes. Vous verrez qu'aujourd'hui nous avons décidé de remettre un peu les photos des élus puisque dans aucune partie de la ville il n'y a les élus alors qu'ils étaient sur les panneaux administratifs et aussi à la dernière page du journal municipal qui maintenant devient mensuel. C'est une bonne occasion pour vous de



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

remettre les élus de la ville en dernière page. Des tas de petites choses comme ça : les questions immédiates, 30 minutes, enfin tellement de choses qui font que vous corsetez complètement votre position.

C'est le seul endroit où l'on peut s'exprimer. Comme je vous le dis assez souvent, qu'est-ce que 5 ou 6 heures d'expression sur 100 jours ? Ce n'est pas grand-chose finalement quand on imagine la gestion d'une ville de cette taille-là.

Contrairement à vous, quand vous dites que nous votons 85 % des décisions, je trouve que prouve un esprit de responsabilité. Parce que si nous étions bêtes et méchants dans l'opposition, nous ne voterions rien. Or, effectivement, nous votons 85 % des choses quand nous avons expliqué, dit notre avis, etc., en essayant de ne pas entraver la bonne marche, mais que nous ne sommes pas d'accord sur des tas d'autres choses et nous le disons. Je trouve que vos propos, parce que vous, vous prenez 15 minutes pour expliquer, donner des chiffres, etc., mais je trouve que vos propos ne sont pas de bon aloi. Pour ma part, je pense que le Conseil municipal est un lieu d'expression qui doit rester correct, mais dans ce cas-là, je crois que vous devriez aussi regarder dans votre jardin. C'est un lieu d'expression, et nous continuerons à l'utiliser comme tel.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous remercie. C'est dit.

🔗 Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.

🔗 Etat annuel 2024 des indemnités de toutes natures versées aux élus.

**1. Mise en place d'une billetterie en ligne pour la vente de billets spectacles et autres événements
- Adoption des conditions générales de vente en ligne.**

BLUTEAU Jean-Michel : Maintenant nous pouvons aborder le premier point à l'ordre du jour, la mise en place d'une billetterie en ligne pour la vente de billets spectacles et autres événements. Il convient que nous adoptions les conditions générales de vente en ligne. Ensuite, il y aura un point qui portera sur les conditions de remboursement.

Est-ce que je peux me permettre de passer la parole à Isabelle Heck, pour deux raisons ou moins : c'est dans le cadre de sa délégation que cette billetterie en ligne va être mise en place, et nous fêtons son anniversaire, aujourd'hui même, 21 mars. Bon anniversaire Isabelle.

(Applaudissements)

HECK Isabelle : Merci à tous d'être venus si nombreux. Je voulais faire ça dans l'intimité. Ça me touche vraiment. Dans le cadre de la programmation culturelle et autres manifestations impulsées par la commune, tous les succès me rendent particulièrement fière. De nombreux spectacles et événements sont organisés à destination de tous les publics. Pour faciliter l'accès à la programmation culturelle, dans un souci de modernité, la commune souhaite mettre en place une billetterie en ligne, pour rendre l'achat des billets plus pratiques, améliorer l'accès aux spectacles et autres manifestations de la ville. Cette plateforme numérique contribuera à rendre les activités culturelles plus accessibles à tout le monde. Nous avons déjà dans un premier temps créé la carte bleue parce qu'on pouvait uniquement payer les spectacles par chèque et en liquide. Ce n'était pas très pratique. Et nous avons décidé de mettre en place cette billetterie en ligne.

Je profite de cette présentation pour remercier infiniment les services informatiques, le conservatoire, le service culturel, les services financiers, le service juridique et bien sûr la Directrice générale adjointe Education et Culture. Je sais que cette mise en place est un travail de titan qui a demandé une dynamique de transversalité des services avec une contrainte budgétaire restreinte et dans un temps record. Avec presque rien, ils font tout. Ce challenge a pu être atteint grâce à cet esprit d'éthique que j'affectionne vraiment, que j'affectionne tant. Merci encore à tous les salariés, tous les agents qui ont permis de sortir cette billetterie en ligne.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : Merci à toi, Isabelle, pour ce brillant et chaleureux florilège de remerciements et de salutations à l'endroit de nos services donc qui œuvrent pour nos concitoyens. Je sollicite les prises de parole concernant cette mise en place de billetterie en ligne.

BIYOUKAR Lahoussaine : Merci chère Isabelle, pour cette présentation. La billetterie en physique continuera-t-elle d'exister ? Les Villemomblois pourront acheter leur billet directement sur place ou pas ?

HECK Isabelle : La réponse est oui. Ils le pourront toujours, dans la mesure des places disponibles. La priorité ira à aux personnes qui auront réservé en ligne. Mais s'il reste des places disponibles, ils pourront réserver et payer en liquide, en chèque, en carte bleue sur place.

BIYOUKAR Lahoussaine : Si toutes les places se vendent sur Internet, la Villemombloise ou le Villemomblois qui n'a pas accès à Internet ou pas de compte sur le site de la ville ne pourra pas participer à l'évènement.

HECK Isabelle : Nous avons fait une étude de marché. Les services se sont renseignés auprès des villes adjacentes pour savoir comment ça fonctionnait. Qui n'a pas un téléphone portable aujourd'hui ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Il y a des personnes qui n'ont pas de smartphone.

HECK Isabelle : Oui, je sais bien. S'ils exposent leur cas aux services, je suis sûre qu'ils s'arrangeront. Les services ont toujours été disponibles et arrangeants.

LECOEUR Anne : Dans la mesure où c'est plein, est-ce qu'il n'y a pas moyen d'annoncer, même à l'entrée du théâtre par exemple, ou sur le site qu'on ne peut plus réserver ?

HECK Isabelle : Ce sera indiqué.

BLUTEAU Jean-Michel : J'interviens à ce moment de votre échange. Je vous confirme bien que l'on propose un nouvel outil qui permet de payer en ligne.

Mais tous les principes jusqu'ici acquis restent les mêmes. Le principe de réservation se fait toujours, il peut se faire en se déplaçant qu'au théâtre qu'en mairie. Les autres moyens de paiement restent évidemment également possibles. Bien entendu, comme déjà aujourd'hui avec le fort succès de l'ensemble de notre programmation, et bravo encore à ma chère Isabelle, nous informons dès que possible, que c'est plein. Par exemple, un prochain événement qui va intervenir, Klek Entos le 29 mars au théâtre Georges Brassens, un prestidigitateur magicien qui fait peur, c'est déjà plein.

MINETTO Jean-Marc : Juste une question c'est un développement interne ou c'est l'achat d'un logiciel ?

HECK Isabelle : L'achat d'un logiciel.

MINETTO Jean-Marc : L'achat d'un logiciel. On peut imaginer qu'il aura été testé correctement avant, qu'il n'y aura pas de problème.

Autre question : Il y a des gens qui n'ont pas accès à Internet et ceux qui peuvent avoir du mal à se déplacer, mais qui de toute façon seraient déplacés au théâtre. Qu'est-ce qui empêche d'ouvrir aux gens la possibilité éventuellement de venir tapoter sur Internet ici avec l'aide de la personne de l'accueil ou l'aide de quelqu'un, ou à la médiathèque puisqu'il y a des postes ? Que l'on indique ouvertement qu'il y a l'accès en ligne, plus pratique pour tout le monde, mais aussi la possibilité d'aller à la médiathèque pour aider à s'inscrire.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous nous dotons d'un outil supplémentaire qui n'est pas comme le portail famille qui a été fait sur notre demande, avec tous nos principes de fonctionnement, en faisant véritablement en l'occurrence un prototype. Primo, la billetterie en ligne, plein de collectivités utilisent le même logiciel et l'on n'aura pas de plâtre à essuyer primo. Secundo, on donnera toutes les possibilités aux gens qui seraient dans



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

une situation de fracture numérique ou incapacité de, etc., On les accompagne comme nous le faisons continuellement.

CALMÉJANE Patrice : Un petit peu dans le même sens, je voudrais connaître le prix du logiciel. Il y a un premier achat et puis les conditions de maintenance de la plateforme.

BLUTEAU Jean-Michel : On vous cherche l'information. 13 000 €, merci beaucoup, Isabelle

HECK Isabelle : Mais je crois savoir que l'on a eu des subventions.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous en avons effectivement. Ce n'est pas la métropole ?

CALMÉJANE Patrice : Et la maintenance ?

BLUTEAU Jean-Michel : Quant à la maintenance, on vous cherche les informations. Entre-temps y a-t-il d'autres interventions qui soient sur ce sujet ?

Je propose d'ouvrir les tablettes pour procéder au vote.

Il est procédé au vote électronique - Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUNGNIU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

2. Conditions de remboursement des billets de spectacles et autres événements organisés par la Ville.

10

BLUTEAU Jean-Michel : On reste dans la même rubrique avec le point suivant relatif aux conditions de remboursement de billets. Avec la mise en place de cette modernisation du système, il convenait de prendre en compte les événements qui pourraient être indépendants de la volonté de l'administré ayant déboursé pour l'acquisition de son billet. C'est un règlement qui prévoit les différents cas permettant de procéder au remboursement. Ça reste très classique : changement de date de l'événement, changement du lieu, l'animation de l'événement, le changement d'artiste, le changement de configuration de la salle. Dans ces conditions, le client pourra demander un remboursement intégral du billet.

En revanche, il n'y aura pas de condition de remboursement possible si c'est la personne qui nous dit « *Ah non, finalement, j'ai plus envie* » ou « *Je ne peux pas* », etc. En l'occurrence, ça ne pourra pas être pris en compte comme étant un motif valable de remboursement.

MINETTO Jean-Marc : Oui, M. le Maire, comme on l'a demandé l'autre jour, ce serait bien que vous puissiez annoncer qui a noté quoi. Pour les gens qui nous écoutent et même nous, c'est intéressant de savoir qui a voté quoi.

La deuxième question : quid des spectacles gratuits ?

BLUTEAU Jean-Michel : Des spectacles gratuits ?

MINETTO Jean-Marc : Est-ce qu'il en reste ? S'il en reste, comment faire pour s'y inscrire ?

BLUTEAU Jean-Michel : Pour le concert que vous avez le samedi soir à l'occasion de la Saint-Fiacre, il n'y a pas besoin de réservation, c'est en extérieur. Donc, il n'y a pas de sujet.



Pendant ce temps-là, j'ai eu l'information, donc 2 700 euros de maintenance pour ce logiciel.

Sur les conditions de remboursement, on met aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

3. Présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Villemomble.

BLUTEAU Jean-Michel : Le point suivant concerne la présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Vous avez pu en prendre connaissance du rapport dans la note de synthèse. En quelques mots, pour ceux qui nous écoutent, comme à chaque année, c'est un rapport sur l'égalité concernant notre collectivité. C'est bien entendu le cadre légal qui prévoit les choses depuis 2012. Dès lors, chaque collectivité se doit de présenter un rapport devant son assemblée délibérante. Ce rapport, pour vous en donner les grandes lignes, ce sont des chiffres qui ont été validés par la fonction publique territoriale qui recèle différentes filières administratives, sociales, médico-techniques, d'animation, etc. Ce rapport est présenté à chaque fois en se comparant par rapport aux moyennes nationales.

Par exemple, 69 % des agents de la fonction publique territoriale sont des femmes. C'est un peu moins vrai à Villemomble, puisqu'en l'occurrence, nous avons une répartition qui est de 61 % de femmes et donc 39 % d'hommes.

Vous avez une valeur qui est tout à fait intéressante, la répartition entre les fonctionnaires et les contractuels : en contractuels, nous avons 116 femmes et 64 hommes, tandis que pour les agents de la fonction publique nous avons 229 femmes et 150 hommes. Si l'on se compare encore au niveau national, nous avons un petit peu plus de femmes fonctionnaires qu'à travers le pays. Il recèle par ailleurs un nombre total de 180 contractuels pour 379 fonctionnaires au global.

Si on s'attarde sur les catégories : catégorie A, les encadrants ; catégorie B, les professions intermédiaires ; catégorie C, agents d'exécution. Nous avons 62% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B et 61% en catégorie C. Là aussi, il y a une surreprésentation, si je peux me permettre, du taux de féminisation. C'est aussi vrai au niveau national qu'au niveau de notre collectivité.

La moyenne d'âge est de 45 ans et demi pour les femmes et un tout petit peu plus de 45 ans pour les hommes. Autre chiffre à retenir, les femmes travaillant à temps partiel sur notre collectivité sont moins nombreuses qu'au niveau national.

Et puis si on veut évoquer un dernier chiffre sur les rémunérations, pour la fonction publique territoriale dans son ensemble, le montant de rémunération est de 1 867 € pour les femmes en moyenne et 2 053 € pour les hommes. Alors que dans notre collectivité, on est un petit peu en dessous, 1 814 € pour les femmes et 1 950 € pour les hommes. Ce qui traduit qu'il y a peu de différence entre chacun des deux sexes.

Vous avez relevé qu'il y avait un focus sur la mise en place du télétravail et également sur l'instauration de la flexibilité des horaires notamment pour la filière administrative.

J'ai essayé de balayer un petit peu le sujet, mais sans doute qu'on peut échanger.

POCHON Élisabeth : Vous savez que cela m'intéresse particulièrement. Je voudrais encore comprendre, page 8 il y a un tableau sur l'analyse des différences de salaire net moyen entre les hommes et les femmes et vous allez sans doute pouvoir m'expliquer pourquoi les femmes sont toujours moins payées que les hommes, y compris quand nous approchons de la fonction territoriale. Il s'agit normalement, quasiment de statuts de fonctionnaires ou même si ce n'est pas tous fonctionnaires, ça fait partie des endroits où il devrait y avoir une exemplarité.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Je ne comprends pas catégorie A, il y a presque 120 € de différence entre le salaire des hommes et des femmes, en catégorie B, il y a 20 €, plus de 100 € dans les catégories C. Je ne comprends pas.

Que met en place la mairie de Villemomble pour que les femmes aient même salaire que les hommes ? Pourquoi est-ce que ça ne se passe ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je crois que Serge Zarlowski avait la réponse à chaque fois les années précédentes. Je vais lui proposer de nous rafraîchir la mémoire pour que tout le monde entende une nouvelle fois la réponse.

ZARLOWSKI Serge : Merci M. le Maire. En effet, c'est une réponse que l'on apporte à chaque fois.

Vous avez raison, ce sont des grilles donc il ne peut pas y avoir de disparité. Les seules disparités proviennent des différences de fonction, à proprement dit. Soit en termes de filière, soit en termes de hiérarchie. Pour prendre à l'extrême entre un Directeur général et un Directeur général adjoint, il peut y avoir une différence parce qu'il est qu'adjoint. Vous voyez ce que je veux dire ?

POCHON Élisabeth : Oui, mais on est dans des catégories A, B, C.

ZARLOWSKI Serge : Mais, après c'est regroupé dans des catégories, donc peu importe les filières. Les filières techniques, les filières administratives, etc. ne sont pas forcément égales en termes de fonctionnement. Mais je vous assure, les grilles sont parfaitement respectées à Villemomble et les rémunérations sont parfaitement égales sur les mêmes fonctions au sein de la mairie.

POCHON Élisabeth : À fonction identique, salaire égal ?

ZARLOWSKI Serge : Oui.

POCHON Élisabeth : J'entends. Comme chaque année, je savais que vous alliez me répondre cela. Mais comme chaque année, je ne vois pas de progression. Vous m'assurez que « à fonction identique, salaire égal ».

La question qui se pose : au niveau de la promotion des femmes, est-ce qu'on a tendance à promouvoir les femmes aussi vite que l'on promeut les hommes ? Ça, c'est une vraie question qui est à poser, parce qu'on va peut-être trouver que les directeurs, les directeurs généraux, les directeurs généraux adjoints, etc. sont souvent des hommes. Alors même qu'ils sont sous-représentés en termes de nombre dans les salariés de la municipalité. Donc ce n'est pas normal.

Je pense qu'il faut faire des progrès sur cette question. C'est bien d'avoir ce rapport-là, mais ça serait bien qu'on n'ait pas toujours les mêmes chiffres et que ça progresse, qu'il y ait l'objectif que les femmes dans cette municipalité aient des promotions et des augmentations de salaire par la promotion.

D'ailleurs, je signale qu'y compris nationalement, il est attendu maintenant que les salaires des femmes remontent de façon à ce que même l'État puisse profiter du fait que les femmes aient les meilleurs salaires, et cotisent aussi à des hauteurs qui permettent de renflouer les caisses de l'État. C'est un vrai sujet national. Comme pour l'instant nous sommes dans un sujet local, j'aimerais bien que ça fasse partie des objectifs de notre municipalité.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est dit et on reprendra dans la conclusion pour vous répondre.

CALMÉJANE Patrice : Question brève : notre assemblée avait pris un vœu concernant un congé pour les problématiques d'endométriose. Je voudrais savoir ce qu'il en est advenu, car malheureusement, j'ai vu qu'il y avait un certain nombre de préfectures qui avaient déféré les communes qui avaient pris ce type de dispositions, en demandant l'annulation des délibérations. Je voudrais savoir si au niveau de la commune de Villemomble, il y a eu une suite à notre vœu, si le dossier a fait l'objet d'un contentieux de la part de la préfecture ou s'il a été mis en place sans problème.

BLUTEAU Jean-Michel : En réponse – avant de repasser la parole à M. BIYOUKAR – je vous renvoie à nos rapports successifs. Au moins sur cette mandature, les rémunérations des femmes progressent. C'est-à-dire

que d'une année sur l'autre, on arrive à rattraper le « retard ». Je l'ai dit dans mon propos explicatif, la différence entre les hommes et les femmes tend à s'amenuiser et il est plus notable qu'au niveau national.

De ce point de vue-là, la ville de Villemomble prend ce sujet en compte et, par le geste, fait la démonstration que nous avons moins de sexisme dans la rémunération que nous appliquons à nos agents.

Concernant la remarque de Patrice CALMÉJANE, sur le droit à absence en cas d'endométriose ou suite à un avis médical autour de ce sujet. Depuis que nous avons pris la délibération, après qu'elle ait été proposée par Sandrine Verbeque, sinon effectivement le groupe dont elle fait partie, nous avons eu zéro cas. Il n'y a eu aucune demande. Côté administratif, c'est-à-dire sur la délibération en tant que telle, celle-ci a été prise et n'a pas fait l'objet de recours quelconque. Donc aujourd'hui, elle est réputée applicable.

BIYOUKAR Lahoussaine : Comme le prévoit la loi, le décret 2015-761 du 24 juin 2015 précisait le contenu du rapport. Celui-ci comporte effectivement deux volets : un premier volet interne relatif à la politique des ressources humaines que vous avez détaillée, M. le maire, mais aussi un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

Or, dans les éléments fournis, seul le volet interne semble être détaillé. Quant au volet territorial, il est totalement inexistant. Aucune mention des actions menées par la mairie pour favoriser l'égalité sur son territoire, aucune initiative visible en matière d'éducation à l'égalité, de prévention des violences faites aux femmes ou de soutien à l'emploi des femmes. Un rapport incomplet qui ne respecte pas l'esprit du décret. Pourtant à Villemomble nous avons les outils pour. La ville est dotée d'un CCAS, d'une GUSP, d'un CLSPDR et d'une association de développement économique présidée par mon collègue à ma gauche, M. Acquaviva.

Que fait le CCAS pour réduire les inégalités femmes et hommes alors qu'il pourrait accompagner les femmes en situation de précarité par une aide par exemple financière aux mères isolées, par un accueil dédié aux femmes victimes de violences, par de la sensibilisation et prévention sur la santé féminine, par les ateliers sur les droits des femmes, par des hébergements d'urgence.

Vous savez que la ville de Gagny met à disposition de son CCAS 4 appartements pour les femmes victimes de violences conjugales. M. Fitamant, vous êtes délégué à la prévention de la délinquance et à la politique de la ville. Vous savez que la loi 2014-173 du 21 février de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dispose, dans son premier article, que « *la politique de la ville vise à concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes issus des quartiers défavorisés* ». J'aimerais connaître le nombre d'actions que vous avez accompagnées, M. Fitamant, que vous avez financées dans le cadre du contrat de ville.

La gestion urbaine et sociale de proximité, dont vous avez également la charge, M. Fitamant, contribue à réduire les inégalités de genre dans la ville en garantissant un accès équitable aux services, en améliorant la sécurité et en favorisant l'autonomie des femmes. Le CLSPDR (Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) est également un outil clé pour agir concrètement sur les inégalités femmes et hommes. Où en est-il d'ailleurs ? Le 8 mars 2024, vous nous aviez informés qu'il se réunirait fin mars début avril 2004. S'est-il réuni ? Vous deviez également faire approuver le règlement intérieur par le préfet et le procureur. A-t-il été approuvé ?

BLUTEAU Jean-Michel : Vous sortez un peu du sujet.

BIYOUKAR Lahoussaine : Ah non !

BLUTEAU Jean-Michel : Ah si. Je suis en train de vous dire, mon cher collègue, vous sortez du sujet. J'ai évoqué dans mon propos liminaire que nous avons à nous astreindre à aborder uniquement les points de l'ordre du jour.

Le point de l'ordre du jour est assez explicite : la présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Villemomble concernant notre collectivité.

Que je sache, le CCAS est au service de l'ensemble de nos habitants, la GUSP n'intervient pas uniquement pour le personnel communal féminin.

Je comprends que vous ayez travaillé votre sujet, et je vous en félicite. Légifrance nous permet d'apprendre beaucoup de choses, mais honnêtement, là en fait, vous êtes hors sujet.

Si ce point à l'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires, c'est une prise d'acte. Nous prenons acte.

Le Conseil municipal prend acte dudit dossier.

4. Mandat donné au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

BLUTEAU Jean-Michel : Nous pouvons passer au point suivant qui est le mandat donné au Centre de Gestion de la Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance des risques statutaires.

Voilà quelque chose qui est particulièrement, permettez-moi de le dire, rébarbatif en ce sens que c'est purement un acte administratif. Il nous est proposé par le CIG de la Petite Couronne de pouvoir nous faire bénéficier de son nouveau contrat groupe permettant de couvrir financièrement les situations de décès, d'accident de travail, de maladie professionnelle, ou d'accident non professionnel et enfin de maternité de nos agents.

C'est, je crois, quelque chose sur lequel on va être évidemment tous d'accord, puisqu'il nous est proposé effectivement de donner mandat au CIG de la Petite Couronne pour agir en notre nom et dans le respect du formalisme de la commande publique. Est-ce que ça appelle des commentaires ?

BIYOUKAR Lahoussaine : Très rapidement, M. le Maire, avec calme et sérénité, comme vous l'avez dit tout à l'heure, je n'étais pas hors sujet. Je vous invite à lire, M. le Maire, le rapport égalité femmes-hommes de la ville de Gagny, de la ville de Neuilly-sur-Marne, qui tient sur une cinquantaine de pages, tandis que le nôtre, à Villemomble tient sur moins de 10 pages. Ceux de Gagny, de Neuilly-sur-Marne et de plusieurs communes font état de vraies politiques, de vraies actions menées à destination de leurs habitants.

Vous vous contentez, M. le Maire, de faire uniquement une présentation des chiffres des agents municipaux lorsque d'autres maires mènent de vraies politiques pour l'égalité femmes-hommes.

Je n'étais pas en sujet, et je vous invite à lire les rapports des autres communes.

14

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais quand même vous le dire, mon cher collègue, en fait, vous avez raison. Effectivement, quand j'ai pris connaissance du rapport qui avait été établi, quand on s'arrête à un document de 9 pages, je trouve ça effectivement court. Donc vous avez raison.

Ce que je dis c'est que lorsque vous faites du hors sujet, c'est notamment quand vous commencez à invectiver l'un de vos collègues. Je pense qu'effectivement, de dire à un adjoint...

BIYOUKAR Lahoussaine : Non, je demande son bilan.

BLUTEAU Jean-Michel : Je me permets de poursuivre. Lorsque vous dites à un adjoint au Maire : « *mais que faites-vous, mais où est-ce que vous en êtes* », etc. Ça en revanche, c'est totalement hors sujet.

Je cède la parole à Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : M. Fitamant pouvait répondre tout seul, je pense. Par rapport à ce mandat qui est donné, quels sont les montants... excusez-moi je ne suis pas sûr du bon. Pardon je suis sûr le 4.

BLUTEAU Jean-Michel : On faisait les prolongations avec Lahoussaine Biyoukar, mais en fait on est passé sur le match d'après.

MINETTO Jean-Marc : On est bien d'accord qu'on est passé sur le point 4. Quel est le montant pour nous de ces assurances par rapport au personnel ? On voit au point 2 qu'en fonction que l'on cotise ou pas à la caisse de retraite, la couverture n'est pas la même. Qui sont les non affiliés ? Les contractuels, les vacataires ?

On se rend compte qu'il y a des choses, comme les notions de longue maladie ne sont pas couvertes pour les contractuels et les vacataires, si c'est bien ça, alors qu'elles sont couvertes pour les agents.

BLUTEAU Jean-Michel : Tout à fait. C'est le propre du statut qui fait bénéficier du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) avec l'ensemble de ses avantages. C'est pour cela d'ailleurs que l'on pousse, et moi le premier, nos collègues qui ne sont pas passés par le concours de la fonction publique de s'y préparer et d'obtenir des concours pour bénéficier du statut.

Je me tourne vers l'administration pour le coût.

MINETTO Jean-Marc : Le montant en général, ce n'est pas à 10 euros près.

BLUTEAU Jean-Michel : On vous le recherche. Qu'il soit porté sur le compte rendu que la réponse sera donnée ultérieurement à l'assemblée délibérante.

Je redonne la parole à Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : Pour compléter la question sur le coût, j'aimerais connaître la répartition entre les différentes prestations. Pas maintenant, vous me donnerez l'information quand vous l'aurez.

J'ai vu également que pour les villes de plus de 350 agents, l'adhésion n'était pas obligatoire. J'aimerais savoir s'il existe d'autres alternatives à l'adhésion au CIG et si oui pourquoi avoir choisi cette option plutôt que d'autres solutions. J'aimerais également connaître les prestations les plus utilisées par la ville.

BLUTEAU Jean-Michel : Je pense que sur le dernier point, on va savoir vous répondre. Au sujet de maladie et de longue maladie, on en fait appel au CIG. Le reste est plus discrétionnaire.

J'ai noté adhésion ou pas adhésion, le coût pour la question qu'énonçait Jean-Marc Minetto, et la répartition. On vous donne ça ultérieurement, parce qu'il faut se rapprocher du CIG pour qu'on ait ce type de détail.

On le met en voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 6 abstentions (celles de Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

5. Adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »

BLUTEAU Jean-Michel : Le point 5 : adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-Sous-Sénart et Viry-Châtillon aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums ».

Vous l'avez vu comme moi dans la délibération, mais pour ceux qui nous écoutent, les communes que je viens de citer ont demandé à ce qu'ils puissent adhérer à différentes compétences, en l'occurrence Viry-Châtillon au « Service extérieur des pompes funèbres », et le comité syndical du SIFUREP, où nous avons nos collègues, Jovan Avramovic titulaire et Françoise Poloni suppléante, qui nous y représentent. Je le rappelle, le SIFUREP est tout simplement l'entité au niveau régional qui permet de nous aider à prendre en charge les frais funéraires pour les indigents.

POCHON Élisabeth : Je crois que vous commencez à savoir ce que je vais dire puisqu'à chaque fois je pose la question. Je trouvais que les conditions du SIFUREP n'étaient plus adaptées aux conditions sanitaires ou en tous les cas d'offres de santé actuelles. Les règles sont assez restrictives pour que les personnes aient le droit d'être accompagnées à moindres frais, si je puis dire, à leur dernière demeure parce qu'il faut mourir dans certaines villes, et de préférence à Villemomble. On a quand même bien vu ces dernières années qu'on ne décide pas toujours de l'endroit où on est envoyé au niveau hospitalier, etc.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Je voulais savoir si les règles pourraient être révisées, s'il pouvait être décidé que ce ne soit pas forcément le domicile ou au moins un rayonnement et si, par la même occasion, vous pouviez nous donner des nouvelles sur l'avancement des carrés confessionnels dans le cimetière, ce serait de bon aloi.

BLUTEAU Jean-Michel : Bien volontiers. Je vais donner la parole à notre titulaire, au SIFUREP, pour vous répondre.

Mais avant cela, je vous précise qu'il y a une question orale qui sera traitée à l'issue de notre séance précisément sur ce sujet-là. J'appelle de mes vœux effectivement que la question soit posée et qu'il y soit répondu, bien entendu, même si elle émane de la majorité.

Je passe la parole à Jovan Avramovic.

POCHON Élisabeth : Parce que maintenant, il y a des questions de la majorité dans les 30 minutes ? Vous n'avez pas assez de temps ?

AVRAMOVIC Jovan : Merci M. le Maire. Je rappelle que le SIFUREP est un syndicat intercommunal qui regroupe un peu plus de 100 000 communes, essentiellement en Île-de-France. Le SIFUREP fonctionne comme une grosse centrale d'achat et on a un prestataire qui s'appelle OGF qui est en quasi-monopole sur les services funéraires. Bien évidemment, si vous voulez bénéficier des services du SIFUREP, il faut être « décédé dans une commune qui adhère au SIFUREP ». Si vous êtes en voyage, mais que vous avez une adresse à Villemomble ou à Saint-Maur, vous pouvez bénéficier des services du SIFUREP. Si vous êtes temporairement en dehors de la commune, mais vous avez une adresse fiscale dans la commune, vous bénéficiez des services du SIFUREP.

POCHON Élisabeth : Ce n'étaient pas les règles qui étaient établies.

MINETTO Jean-Marc : Qu'est-ce qui se passe si vous décédez à Nice ?

AVRAMOVIC Jovan : Si vous avez une adresse fiscale à Villemomble ou une commune adhérente du SIFUREP, il n'y a pas de raison pour que les conditions ne s'appliquent pas.

POCHON Élisabeth : Relisez les conditions alors.

AVRAMOVIC Jovan : C'est au cas par cas. Je n'ai pas de cas pratique à vous soumettre.

Sur les carrés, sans prendre de l'avance sur la question orale, je vous invite à aller au très beau cimetière du Montparnasse. Vous avez des personnages illustres qui sont enterrés, comme l'ancien Président Jacques Chirac, Simone de Beauvoir, Jean-Paul Sartre. Indépendamment de leurs confessions, de leurs opinions politiques, il n'y a pas de carré dédié.

BLUTEAU Jean-Michel : OK pour la digression.

CALMÉJANE Patrice : Je vais reprendre la question de Mme Pochon. C'est vrai que la problématique qui se pose la plupart du temps aux familles, ce n'est pas sur un décès parce que vous êtes en déplacement temporaire à Nice, à Marseille, à Strasbourg, peu importe. C'est la problématique des gens qui sont placés en établissement de santé, EHPAD, hôpital, qui sont hors du secteur du SIFUREP. Notamment EHPAD, souvent les gens, pour des raisons administratives, font un changement d'adresse pour pouvoir continuer à recevoir des documents et parce que la famille aussi, pour des raisons qu'on peut comprendre financièrement, sont amenées à vendre le bien avec l'autorisation de la personne ou avec toutes les formes administratives légales qui sont nécessaires, pour pouvoir payer ces établissements. La personne n'a donc plus d'attache sur Villemomble ou une commune dépendant du SIFUREP. Cela pose question, car la personne aura passé un certain nombre d'années sur les communes du SIFUREP, et que sa santé lui aura imposé de changer de commune hors SIFUREP.

C'est pour ça qu'à mon époque, on avait insisté pour faire adhérer la commune de Montfermeil avec les Ormes, puisqu'un certain nombre de personnes de Villemomble qui étaient placées aux Ormes et tant que Montfermeil

n'était pas dans le SIFUREP, les personnes ne rentraient pas dans les compétences et les avantages du SIFUREP. Voilà pour l'explication.

Deuxième élément, je me pose un peu la question de savoir pourquoi on a la délibération ce soir, puisque de toute façon, vu que le SIFUREP a délibéré le 3 décembre et que si l'on ne répond pas dans les deux mois, elle est réputée comme valide. Je veux bien que l'on délibère sur des choses qui sont déjà actées par la forme.

BLUTEAU Jean-Michel : Fort bien. Néanmoins, on va quand même délibérer. Je vous laisse vous exprimer. Je vous laisse vous exprimer.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 7 abstentions (celles de M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

6. Mise à jour du tableau des effectifs fixé au 21 mars 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Point numéro 6, c'est la mise à jour du tableau des effectifs fixés à ce jour, 21 mars 2025. Il nous appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi, portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale dont nous parlions à l'instant. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence compte tenu de l'activité des services et des évolutions relatives au personnel.

Comme à chaque fois, nous abordons en fait les suppressions et c'est le tableau final de l'année civile qui nous permet de voir les plus et les moins. Vous avez tous pris connaissance de ce tableau.

17

MINETTO Jean-Marc : Plusieurs choses M. le Maire. Comme vous dites, c'est l'image de fin d'année. Pour autant, à partir du moment où on supprime 47 postes, ce sont 47 postes qui ne pourront pas être ouverts à des agents qui voudraient avoir de la promotion. C'est-à-dire que l'agent pour qui on va supprimer un poste parce qu'il a monté d'un grade, son poste d'origine est supprimé, et si son collègue qui avait les compétences pour remonter dans cet ancien grade, en supprimant le poste, on ne peut pas. C'est la première chose.

Deuxième chose, j'avais compris qu'en fin de mandat, vous seriez à 35 agents de Police municipale. Pour l'instant, vous en êtes à 16, parce qu'il y en a eu un en moins.

L'autre question : on a eu vent de la suppression du poste d'un agent qui est hébergé par la ville et pour lequel, au bout de dix ans, on a renouvelé, renouvelé son contrat. Visiblement, il a été viré. Il a donc 2 mois pour quitter son logement. Cela nous a interpellés que l'on puisse reconduire un agent et, au bout de 10 ans, lui dire « Monsieur, allez-y, partez ». Quand bien même il a des papiers à renouveler, on sait que quand on a des papiers pour 10 ans, bien évidemment, vos papiers sont de nouveau reconduits. Je pense qu'on aura une réponse à la fin, si on arrive à poser toutes nos questions.

Je ne comprends pas, M. le Maire, vous supprimez 47 postes, mais quid de ces postes quand il y a possibilité de monter d'un cran lorsque le poste a été supprimé ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous rassure immédiatement Jean-Marc Minetto, à chaque fois que nous avons une situation où il faut nommer sur un grade un agent que nous recrutons ou qui peut bénéficier d'une promotion, on crée le poste. Il n'y a pas de problème de ce point de vue-là. C'est-à-dire que nous mettons à jour.

Ce point a été très très bien expliqué lors du CST (Comité Social Territorial) qui s'est tenu vendredi dernier, où vous avez une représentation du personnel, de la collectivité ainsi que de la direction. Ce point a été bien entendu abordé et voté à la majorité. Lors de cette réunion, il a été simplement expliqué qu'il nous faut tout simplement supprimer les postes au bout d'un moment. En termes de gestion, si on ne le faisait pas, et si on laissait tous les postes ouverts, on aurait une collectivité, non pas comme aujourd'hui avec 613 agents en poste, on en aurait 4 000.

Il nous faut, une fois par an, procéder à un toilettage, une sorte de nettoyage pour tous les postes qui ne sont pas pourvus et qui ne requièrent pas une attribution immédiatement derrière. En revanche, dès que nous embauchons, dès qu'un agent obtient le concours et devient attaché principal ou que sais-je, on crée le poste. Donc il n'y a aucune polémique de ce point de vue-là.

Je vais céder la parole à Serge Zarlowski pour qu'il dise cela mieux que moi.

Sur la seconde partie de votre propos, sur un agent en particulier, il est vrai qu'il y a une question orale qui abordera le sujet. De toutes les manières, je ne nous vois pas aborder la situation personnelle d'un agent ici en séance publique. Vous comprendrez aisément pourquoi.

ZARLOWSKI Serge : Merci M. le Maire. C'était très bien expliqué. C'est juste pour compléter et aller dans votre sens M. Minetto.

La politique de Villemomble aujourd'hui, c'est de traiter en toute transparence l'ensemble de ces postes-là en une fois. Ce qui n'est pas le cas dans certaines collectivités. Quand on le présente en Conseil municipal, on va vous présenter 20, 30, 50, 70 suppressions. Le fait de le faire en une fois, ça a l'air trompeur parce qu'on a l'impression qu'on supprime des postes, mais ce ne sont pas des suppressions de personnel, ce sont bien des suppressions de postes liées très généralement à des grades supérieurs et autres, donc on supprime les anciens grades. Le juge de paix est le chiffre a été annoncé par M. le Maire qui est de 613 au 31 décembre 2024, et rigoureusement le même que celui de 2023.

C'est-à-dire qu'en termes d'effectifs il n'y a pas de variation, c'est bien en termes de postes. Et sur l'accessibilité à ces postes-là, on pourrait les supprimer, par exemple, chaque mois. Je pense que ça accélérerait, en fait, le phénomène que vous annoncez. C'est-à-dire qu'on laisse l'opportunité pendant un an d'avoir ce poste-là encore ouvert, alors qu'on pourrait le supprimer beaucoup plus vite. Dès qu'il y a une montée en grade, on pourrait supprimer l'ancien poste immédiatement.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup mon cher collègue. De nouveau, Jean-Marc Minetto.

18

MINETTO Jean-Marc : Merci M. Zarlowski. Le CST, a peut-être voté la majorité, mais je crois que les syndicats se sont abstenus.

BLUTEAU Jean-Michel : Sans vous couper, c'est comme ici. Le fait de s'abstenir fait que c'est le vote POUR qui l'emporte.

MINETTO Jean-Marc : Comme présenté, vous pensiez qu'il y avait un consensus général.

BLUTEAU Jean-Michel : Ah, Jean-Marc Minetto, tout se sait à la mairie Villemomble.

MINETTO Jean-Marc : Villemomble est un petit village. Quand on fait ça, on l'entend à l'autre bout de la ville. Vous le savez aussi bien que moi, vous y êtes né et moi j'y habite depuis suffisamment longtemps. Juste une chose, M. le Maire, les agents de la Police municipale, il y en a un en moins. Vous aviez parlé de 35.

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai d'un regard courroucé tourné la tête vers mon excellent adjoint Riad Mahmoud, non, il n'y a pas 35 policiers municipaux. Parfois, on le regrette. C'est peut-être une ambition, je ne la cache pas. Mais aujourd'hui, nous avons 17 policiers municipaux titulaires. Tous les postes sont pourvus, sauf un. De ce point de vue-là, n'augmentez pas encore les chiffres. Ayez un petit peu de patience avant qu'on les atteigne.

MINETTO Jean-Marc : Une dernière chose. En tant que conseillers municipaux, nous recevions le petit journal des agents qui indiquait les entrants, les sortants, les partants à la retraite, etc. Je trouvais que c'était un bon outil de communication qui montrait, tel que vous l'avez dit M. Zarlowski, que lorsqu'il y avait un poste, il y avait une liste, il se passait des choses. Je sais que l'on arrive en fin de mandat, mais je pense qu'il serait bien, M. le maire, que vous puissiez remettre cela en place.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

BLUTEAU Jean-Michel : J'y souscris. Cela va un petit peu de pair avec la réponse que j'ai faite tout à l'heure sur le fait que notre rapport égalité femmes-hommes n'est pas totalement satisfaisant. De la même façon, aujourd'hui, notre DRH a énormément de travail. Je ne vais pas le cacher. Il y a beaucoup de mouvements.

Retenez aujourd'hui que les collectivités territoriales sont l'objet d'énormément de mouvements. Les agents vont d'une collectivité à l'autre, reviennent pour certains. Ce qui veut dire que l'herbe n'est pas forcément plus verte ailleurs. C'est vrai que cela requiert un travail très conséquent qui est extrêmement normé.

À chaque fois qu'il se passe quelque chose pour un agent dans la collectivité, c'est un arrêté que je dois signer, mais qui doit être préparé et qui doit faire le jeu du contrôle de légalité. C'est une machinerie qui est extrêmement dense, ce qui malheureusement, est au défaut de certaines de nos activités, c'est vrai sur la production de certains rapports, c'est vrai sur une communication.

Mais je vous annonce que dans l'envoi qui va arriver là, pour la paie de mars, nous concernant pour nos indemnités, il y aura effectivement un courrier qui reprendra d'ailleurs ce sujet des effectifs, pour répondre un petit peu à une lettre ouverte de la représentation syndicale que j'ai reçue. Une réponse va être faite et dont vous serez également destinataire comme je l'ai souhaité.

MINETTO Jean-Marc : Nous avons reçu également ce courrier. Maintenant, on souhaite la réponse à ce courrier qui portait tout un tas de points, dont celui dont nous avons parlé tout à l'heure. On souhaiterait pouvoir recevoir ce fameux journal qui est envoyé aux agents.

BLUTEAU Jean-Michel : Je n'élué pas. Ce serait bien qu'il existe de nouveau. Ce n'est pas vous qui ne le recevez pas, c'est tout le monde qui ne l'a pas.

Nous devons voter pour la mise à jour de ce tableau. Les tablettes sont à votre disposition.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 10 abstentions (celles de M. HADAD, Mme BERGOUNGNIU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. BANCEL).

19

7. Règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires de la ville de Villemomble, applicable à compter de la rentrée 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Nous en sommes au point numéro 7, le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires de la ville de Villemomble applicable à compter de la rentrée 2025. Je cède tout de suite la parole à Serge Zarlowski, notre Adjoint au périscolaire.

ZARLOWSKI Serge : Merci M. le Maire. La note suffit à elle-même. Vous avez aussi le document en pièce annexe. On vous a reprécisé dans la note les articles qui avaient été modifiés.

Pour résumer, deux grands axes qui ont motivé ces modifications. C'est juste une révision très technique qui amène d'une part des notions d'extrascolaire qui n'étaient pas toujours précisées, puisqu'on parlait toujours du périscolaire. Cela permet d'apporter une précision supplémentaire pour éviter toute ambiguïté.

Cela permet surtout de prendre en compte les évolutions techniques qui ont été liées au portail, qui modifient quelque peu, soit quelques points de process, soit quelques points d'organisation. Mes chers collègues, c'est cette note qui vous est soumise.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher Serge.

MINETTO Jean-Marc : Rapidement sur un sujet qui me tient à cœur. Page 1 du règlement, on rappelle que toutes les inscriptions se font par le portail famille. Je souhaite qu'en cas de difficulté, les administrés puissent venir en mairie pour qu'on les aide à remplir.



PRINCE Patrick : C'est déjà le cas.

MINETTO Jean-Marc : Deuxième chose, c'est dès le non-paiement d'une facture, on peut entraîner la radiation d'un enfant. C'est marqué comme ça dans le règlement, mais je pense qu'on aurait pu être plus souple dans l'écriture.

De la même manière, comment les réclamations sont facturées via la messagerie du portail famille. Je crois, qu'il n'y a rien de plus simple que d'aller rencontrer les agents quand on n'a pas compris une facture, le pourquoi du comment. Je trouve dommage que ce se soit marqué de cette manière-là.

Il est bien dit que les choses doivent être dites tout de suite, mais que par contre, en cas d'erreur, la facture sera ultérieurement. On aurait aimé aussi avoir en disant dans les deux mois qui suivent après.

Page 5, je n'ai pas compris pourquoi, dans le cas des vacances scolaires, on s'arrête à 18h30 alors qu'on s'arrête en semaine normale à 19h. Mes enfants sont grands maintenant, mais je me rappelle que ce que l'on appelait les centres de loisirs à l'époque, pendant les vacances, c'était 19h, pas 18h30. Les parents n'ont pas obligatoirement des vacances à ce moment-là, et leurs horaires sont identiques.

La raison pour laquelle on ne pourra pas voter ce règlement intérieur. Je me souviens que vous aviez dans votre programme le fait qu'il n'y avait pas de forfaitisation des paiements. Là, je vois article page 6, qu'on est sur une forfaitisation avec des choses d'ailleurs très bien détaillées et formidablement simples dans la compréhension des possibilités de délit.

Un certificat médical d'indisponibilité d'un enfant de moins 5 jours. On est très nombreux autour de la table à avoir eu des enfants. Quand c'était plus de 5 jours, c'était vraiment un gros truc. Donc une angine, des choses comme ça, l'enfant ne sera pas arrêté moins de 5 jours. Si je comprends bien, mais peut-être ai-je mal compris, il n'y aura pas de remboursement.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Je redonne la parole à Serge Zarlowski pour les réponses.

20

ZARLOWSKI Serge : J'espère avoir noté tous les points. Sinon vous me les rappellerez, M. Minetto.

L'inscription par le portail : c'est en effet le point d'entrée. Naturellement, comme l'année dernière, nous avons nos agents, que je remercie chaleureusement pour leur disponibilité et leur pédagogie, qui accompagnent. Il y a toujours possibilité de recevoir en mairie et de compléter sur un poste en libre accès avec eux pour recenser toutes les pièces, etc. Il n'y a aucun souci là-dessus.

Le non-paiement des factures : en effet il y a un délai, ce n'est pas applicable immédiatement. Il y a d'abord des relances qui sont effectuées, etc. Ensuite, dans les faits, en toute transparence, ça joue sur l'inscription suivante. Par exemple, quelqu'un qui va être en impayé de restauration sur tout début d'année et qui veut s'inscrire sur les vacances de Noël sera en difficulté. Il faudra qu'il vienne nous rencontrer pour nous expliquer afin de voir comment organiser et mettre en place un échéancier. Toutes les dérogations en termes de financement qui ont été demandées, ont été accordées sous condition d'un engagement de remboursement.

La messagerie du portail. Pourquoi est-ce le point d'entrée unique ? Si toutefois vous envoyez un message directement au service Enfance par mail, comme on pouvait le faire auparavant, ce mail vous invite à vous connecter sur le portail et à laisser le message puisqu'il y a une meilleure traçabilité, un meilleur suivi. On retrouve toutes les informations c'est vraiment le cœur. On peut retrouver toutes les inscriptions : si je ne me rappelle plus quelles sont les dates d'inscription aux vacances, etc. On retrouve toutes les informations instantanément sur cet espace-là. C'est vraiment le point d'entrée, c'est pour ça qu'on privilégie via le portail pour ces choses-là.

En cas d'erreur de facture. On ne peut pas s'engager sur un délai, car il y a le temps de traitement, etc. C'est donc généralement reporté sur la facture suivante. Mais là aussi, ça dépend du montant et de chaque cas particulier.

Les vacances scolaires à 18h30. Ce n'est pas une nouveauté du règlement. Ça a toujours été 18h30. Il y a très longtemps que ça a été 19h. Moi, j'ai toujours connu 18h30 et j'ai aussi une barbe blanche.

C'est pour respecter un rythme. L'accueil se fait relativement tôt, ce qui fait une très grosse journée. Phénomène que l'on a un peu moins sur le reste de l'année, puisqu'on est sur des petites périodes qui viennent en complément et on n'a pas les mêmes volumes de participation en termes d'enfants. Cela veut dire qu'ils sont moins impactés. Donc pour nous, 18h30 c'est la bonne heure pour répondre à ce service.

La forfaitisation. Oui, nous nous étions engagés à analyser et nous sommes toujours en discussion. Je rappelle qu'on a fait depuis deux années maintenant un premier pas sur un système de joker, un système d'absence qui est proche finalement de la demande. L'idée était de dire, par exemple, « *si j'ai une activité sur un soir, est-ce que je peux me permettre de ne pas mettre mon enfant un soir par semaine, etc.* » Donc on a ce système de joker, certes un peu compliqué, mais qui vient se greffer là-dessus.

Pas plus tard que cette semaine, j'ai eu l'occasion encore d'échanger avec des représentants de parents d'élèves. On est conscient qu'il n'y a pas de modèle parfait, et qu'une facturation à la présence complète ne serait pas la solution idéale. Sauf que l'on s'aperçoit que chez nos collègues des villes voisines, ça implique d'autres difficultés encore plus importantes. Quand je vois fin août qu'il n'y a plus de place jusqu'à fin octobre pour les accueils, ce n'est pas rendre service aux parents qui en ont besoin.

Nous réfléchissons à des solutions, les parents sont très constructifs sur le sujet et proposent des solutions intermédiaires, sur lesquelles nous sommes en train de travailler avec M. le Maire.

Le certificat médical de 5 jours. Vous avez raison, c'est une période d'absence qui doit être justifiée par une maladie relativement grave. Les petites absences, ce n'est pas qu'il n'y a pas de remboursement, c'est qu'il y a l'application d'un délit absence. C'est surtout pour éviter toutes les dérives. Parce que le rhume du matin, sans justificatif, ou avec juste un petit mot, ce n'est pas possible parce qu'on a aussi beaucoup de demandes. Réserver des places sans avoir de pénalité, ça serait trop difficile en termes de gestion.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour ces réponses mon cher collègue. Il y a deux parties de la fin du propos que je me permets de commenter.

D'une part, sur le volume horaire, vous regrettez justement que ce soit des accueils qui ne durent que de 8h30 du matin jusqu'à 18h30. Mais vous faites le calcul comme moi, lorsque nous sommes sur des périodes de vacances scolaires, c'est 5 jours, ce qui ferait 50 heures par semaine pour un animateur.

On ne peut pas envisager une possibilité que ce soit des mi-temps et que dans ces conditions, on puisse étendre la période. En termes de coûts, ce serait certainement beaucoup trop dispendieux. Et puis tout simplement, on est dans l'application des 1 607 heures par an, qui requiert qu'on ne puisse pas aller au-delà de 40 heures par semaine.

Dès lors, ça fait fort longtemps que l'on est sur un accueil 8h30-18h30. Je connais toutes les contingences, toutes les obligations des parents qui ne peuvent pas faire autrement. En revanche, il y a aussi le bien de l'enfant. 10h d'affilée en accueil de loisirs, c'est déjà beaucoup, si je puis me permettre de l'exprimer ainsi.

Autre point de la brillante la démonstration de Serge Zarlowski, concernant les jokers. Je vous donne quelques éléments en chiffres : nous avons mis en œuvre le principe de joker par période. Par exemple sur 5 semaines de période scolaire, les parents bénéficient de 7 jokers.

En fait, ils ne les emploient pas, ils ne nous font rien savoir. Nous le faisons automatiquement. C'est-à-dire qu'à partir du moment où, bien que l'enfant ait été inscrit, mais que ce jeudi soir-là, il n'est pas venu, on déclenche un système de joker.

Sur l'année scolaire 2023-2024, ce sont en fait 5 308 absences sur l'ensemble de nos accueils de loisirs et sur l'ensemble de l'année scolaire qui ont été employés. Et ils n'ont pas été facturés. Ceci a eu un coût de 27 000 €. C'est-à-dire que nous avons eu un « manque à gagner » de 27 000 € correspondant à l'ensemble de ces vacances non facturées sur un service au coût global de 250 000 €. Vous faites le calcul aussi rapidement que moi, cela veut dire en fait que nous avons eu une perte de 12 % qui venait couvrir le service d'accueil de loisirs. Si l'on continuait dans cette logique-là, c'est ce que développait Serge à l'instant, ça nous conduirait à augmenter le tarif d'accueil pour les familles. En d'autres termes, on facturerait plus cher pour permettre des absences, ou en tout cas au fait d'être dans un service à la carte. On se retrouverait totalement déséquilibré.

Alors c'est un vrai sujet sur lequel on se penche et où je crois, nous avons su répondre, parce que c'était un sentiment d'injustice de se dire « *bah non, il avait rendez-vous chez l'orthodontiste, il n'est pas venu, et puis*

vous me facturez quand même », etc. D'un coup, beaucoup de familles nous ont dit « au moins il y a un petit peu plus de justice, ça nous a coûté moins cher ». On tend en effet sur un principe de facturation au réel. Voilà, je crois qu'on a effectivement suffisamment explicité le sujet

Je crois qu'il ne nous reste plus qu'à approuver le règlement intérieur des services périscolaires. Est-ce que vous en êtes d'accord pour qu'on puisse passer aux voix ? Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 10 voix contre (celles de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR) et 3 abstentions (celles de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL).

8. Mise en place du « bonus attractivité » petite enfance

BLUTEAU Jean-Michel : Il nous faut maintenant passer la parole à Patricia Fitamant concernant l'approbation de la convention d'objectifs et de financement de prestations des services et de ministres territoires CTG pour le LAEP, avec la CAF et nous-mêmes.

FITAMANT Patricia : Avant c'est la mise en place du « bonus attractivité ».

BLUTEAU Jean-Michel : Toutes mes excuses. Ça n'empêchera pas Patricia Fitamant d'aborder le sujet. Bravo pour votre sagacité. Il s'agit de la mise en place du « bonus attractivité » tant attendu, si je puis me permettre.

FITAMANT Patricia : Merci M. le Maire. Le « bonus attractivité » était très attendu par tout le personnel des crèches.

Sur le plan national, le secteur de la Petite Enfance est marqué depuis plusieurs années par un déficit d'attractivité des métiers et donc des difficultés de recrutement. Il y a des tensions dans nos structures et ce manque de personnel devient extrêmement compliqué.

Face à l'ampleur du défi que représente le déficit d'attractivité, les caisses d'allocations familiales ont proposé de verser, à compter de 2024, un « bonus attractivité » aux partenaires gestionnaires de crèche financées par la prestation de service unique qui revaloriseront ainsi le niveau des rémunérations. Le montant de ce bonus forfaitaire sera calculé par classe sur la base d'un montant déterminé pour représenter 66 % du coût pour l'employeur de revalorisation qui devront correspondre pour les professionnels à des augmentations de 100 € net mensuel minimum pour le secteur public.

Sont concernés par la revalorisation l'ensemble des agents titulaires et contractuels intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la prestation de service unique et gérés par une collectivité territoriale ou un établissement public local.

Précisément, sont concernés par cette revalorisation les fonctionnaires, agents publics, contractuels, ainsi que les assistantes maternelles qui :

- exercent des missions auprès d'enfants ou des fonctions de direction dans un établissement d'accueil,
- sont en poste ou recrutés postérieurement à une délibération mettant en œuvre la revalorisation.

Ainsi, la revalorisation doit résulter :

- D'une mesure portant sur l'indemnité de fonction, de suggestion et d'expertise, du régime indemnitaire tournant compte des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents de la collectivité et de l'établissement qui y sont éligibles. Tous les agents visés doivent percevoir au minimum 100 € net mensuel et ce montant minimum est diminué en fonction de la quantité de temps de travail (temps partiel ou temps non complet).

- D'une mesure de revalorisation équivalente pour les professionnels de la petite enfance qui ne sont pas éligibles au RIFSEEP au sein de la collectivité ou d'un établissement, notamment les assistants maternels exerçant en crèche familiale.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter à compter du 1er juillet 2025 la mise en œuvre du « bonus attractivité » Petite Enfance dans les conditions exposées ci-dessus. Je pense qu'il n'y aura pas de problème pour que tout le monde vote pour cette délibération.

MINETTO Jean-Marc : Plusieurs questions Mme Fitamant.

Évidemment, c'est une bonne chose que vous le mettiez en place parce qu'il y avait des problèmes de recrutement. Pour autant, la plupart des villes vont faire la même chose. Vu qu'il y a 66 % de financement par la CAF et que le restant est financé par la ville, je crains que malheureusement ce « bonus attractivité » n'aide pas vraiment à recruter d'autres personnels puisque toutes les villes le font. Il y en a même qui ont commencé à le faire en 2024. Vous n'êtes pas en retard, vous êtes dans le mouvement, mais toutes les villes le font. Donc je ne vois pas bien comment ça va nous permettre d'avoir des agents en plus.

Plusieurs questions : nous aimerions savoir combien de familles sont en liste d'attente en ce moment puisque c'est directement lié au bonus qui permet de...

La deuxième question, je crois que ça doit être 100 € net mensuel dans le public et 150 € dans le privé avec les mêmes aides de la CAF. On pourrait imaginer que si la ville s'appuyait pour ce « bonus attractivité » sur les primes du privé et pas sur les primes du public, elle deviendrait très attractive, puisqu'elle aurait un montant qui serait différent des autres. Si je ne me trompe pas également, je crois que la CAF a pris un engagement pour deux ans. C'est-à-dire que la CAF a dit « *moi je paye ces 66 % pendant deux ans* ».

BLUTEAU Jean-Michel : On note vos questions et remarques.

MINETTO Jean-Marc : Pour ce qui est de la CAF, les gens que j'ai interrogés m'ont dit : « *attention, la CAF* », « *certaines mairies se sont positionnées en disant 'attention, dans deux ans, on voit ça'* ». Quid de Villemomble ? Est-ce que c'est quelque chose qui est installé, ou à revoir dans deux ans ?

Autre question : comment ça va être noté sur la feuille de paie ? Est-ce que ce sera un plus sur les sur l'IFSE ou réellement une ligne de sur la feuille de paie « bonus attractivité » ?

La différence entre les deux c'est que quand on fait une ligne « bonus attractivité », le jour où il faut augmenter l'IFSE, parce qu'on négocie avec les agents, on ne dit pas « *mais j'ai déjà augmenté l'IFSE pour les personnes des crèches parce que ça a été augmenté* ».

Dernière question : si je ne me trompe pas, Mme Fitamant, il faut pour que les agents bénéficient de ce bonus qu'ils fassent au moins 50 % auprès des enfants. Ça veut dire que des agents qui travailleraient dans les crèches, des gens qui lavent le linge, des gens qui nettoient, ou des gens qui officient dans la crèche, s'ils ne font pas 50 % auprès des enfants, ils pourraient ne pas bénéficier de ce bonus. Qu'en est-il à Villemomble ? Sachant que la CAF finance derrière, quelles ont été vos négociations avec la CAF par rapport à cela ?

BLUTEAU Jean-Michel : On note l'ensemble de ces points.

FITAMANT Patricia : Je vais déjà répondre sur quelques points. Effectivement, plusieurs villes ont adhéré à ce « bonus attractivité » et bien évidemment, nous avons suivi. À Villemomble, en plus de ce « bonus attractivité », nous avons mis en place aussi la troisième journée pédagogique pour faire des recrutements au niveau de la mairie avec Mme Roy. Les personnes sont contentes ça ne se fait pas partout.

En ce qui concerne la liste d'attente : actuellement on a presque 300 familles en liste d'attente. En moyenne une réponse positive sur 3 l'année dernière en 2024. 2025 n'est pas encore passé, donc nous sommes prudents. Concernant les 100 € net mensuels du « bonus d'attractivité », cette mesure va durer le temps de la CTG, c'est-à-dire jusqu'à 2028. Ce n'est pas deux ans, c'est quatre ans.

Les personnes concernées par ce « bonus attractivité » sont les personnes qui travaillent auprès des enfants, qui s'en occupent dans les crèches.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous cède la parole, Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Je pense aux personnes qui travaillent dans une crèche, qui vont faire 49 % auprès des enfants, je caricature, mais qui vont travailler un point d'un mi-temps auprès des enfants et le restant du temps feront du ménage, du linge, etc. Ces personnes n'auront pas le bonus. Et pourtant, vous en avez besoin auprès des enfants. C'est une manière de les attirer aussi.

FITAMANT Patricia : Actuellement, on n'a que des personnes qui travaillent auprès des enfants. Avant, il y avait des personnes qui faisaient de la restauration, entretien restauration à 50 % et 50 % auprès des enfants. On ne travaille plus comme ça dans les crèches actuellement. Nous avons arrêté ce fonctionnement pour n'avoir que des personnes qui sont à 100 % auprès des enfants. Donc ces personnes-là auront le « bonus d'attractivité ».

CALMÉJANE Patrice : On en a débattu avec M. Rolland la semaine dernière lors de la Commission des finances et de l'impact budgétaire que cela pouvait avoir sur les finances de la ville. J'avais noté aussi par rapport aux documents de la CAF qui sont en ligne, qu'il y a un delta de trois mois entre la délibération qui peut être prise par la collectivité. Vous nous annoncez à compter du 1er avril, mais d'après les documents de la CAF, ça ne pourra se mettre en place qu'à partir du 1er juillet.

FITAMANT Patricia : Oui.

CALMÉJANE Patrice : Il faut être clair vis-à-vis du personnel, qu'il n'ait pas l'impression que, comme on délibère sur quelque chose à compter du 1er avril, il y aura quelque chose sur la feuille paye d'avril. Ce sera au moment de la paie de juillet.

BLUTEAU Jean-Michel : OK pour le point.

24

POCHON Élisabeth : Je voudrais savoir combien il y a de berceaux supplémentaires depuis 2020.

Une question sur l'histoire de l'attractivité. Je trouve que c'est très bien que « le bonus attractivité » existe, un peu plus d'argent. Mais, on voit bien que nous sommes dans une ère où il faut être très concurrentiel de ville en ville. C'est le cas pour attirer des médecins, attirer des policiers, il faut leur donner des armes, des munitions, des voitures neuves, etc. J'ai l'impression que c'est beaucoup moins motivé pour tout ce qui concerne le secteur de la petite enfance, je ne vous parle même pas d'éducation, comme si ce n'était pas très important pour notre société de s'occuper des enfants petits et un peu plus grands.

Quand on se retrouve en concurrence avec des villes qui vont avoir la même chose, quelles sont les réflexions que peut avoir une ville pour proposer des choses d'attractivité auxquelles les autres villes n'ont pas pensé ? Par exemple, est-ce qu'on peut permettre des accès à un logement ? Est-ce qu'on peut permettre des chèques vacances ? Est-ce qu'on peut permettre des journées de vacances supplémentaires ?

Vous parlez des journées pédagogiques, je comprends que ça plaise et c'est important, sauf que pendant ce temps-là, les parents se retrouvent avec leurs enfants sur les bras. Ce n'est pas toujours facile non plus.

Je pense qu'il faut aussi chercher, dans les critères d'attractivité, des choses qu'on peut offrir aussi au personnel de ces crèches, que les autres villes n'offrent pas.

BLUTEAU Jean-Michel : D'accord pour la question. Je laisse une nouvelle fois Patricia Fitamant répondre sur ces points, puis je vous donnerai quelques éléments pour vous éclairer quant au vote sur lequel nous passerons tout de suite après.

FITAMANT Patricia : Des berceaux ? Ce serait plutôt en moins. Ce sont surtout les assistantes maternelles de notre aide familiale. Quand je suis arrivée, il y en avait entre 25 et 30, et aujourd'hui on en a 12. À savoir que les assistantes maternelles gardent entre deux à trois enfants. Donc ça fait forcément des berceaux en moins. Malheureusement la conjoncture a fait qu'on n'a pas pu étendre notre offre municipale.

Par contre, on a une offre privée, puisqu'on a une MAM qui accueille 8 enfants. J'aimerais en voir plusieurs MAM, mais on n'a pas rencontré de porteur de projet. On a des crèches privées : Babilou qui accueille 12 enfants et Plume, une crèche qui se trouve près du parc Martin qui accueille aussi 12 enfants. L'offre est ce qu'elle est, ce n'est pas une offre municipale, ce n'est pas ce que les Villemomblois réclament, mais au moins ça mérite d'exister.

Avec le RPE, ça a permis quand même de booster pour l'accueil individuel au domicile des assistantes maternelles. Les parents sont très satisfaits de ce relais petite enfance puisque les assistantes maternelles vont le matin avec les enfants qu'elles accueillent. Donc les enfants bénéficient aussi d'activités, d'un accueil semi-collectif.

Pour les personnels, j'ai souhaité que le personnel soit bien dans nos crèches, parce que j'estime que si le personnel est bien les enfants seront bien. Je veux que les professionnels aient leurs congés, qu'ils puissent prendre vraiment leur heure de repas et des temps de pause.

Quand je vais à des salons de recrutement, dans les écoles, je parle beaucoup du bien-être au travail et notamment pour ce personnel de petite enfance qui a besoin de se ressourcer pour pouvoir s'occuper au mieux des enfants.

Ce n'est pas sans conséquence, puisqu'il est arrivé dernièrement, qu'on ait dû faire des réductions d'horaire. Les parents se sont retrouvés à emmener leurs enfants de 9h à 17h et non de 8h30 à 17h, parce qu'il y avait un manque de personnel. Au niveau du règlement, c'est un professionnel pour cinq bébés et un professionnel pour 8 enfants qui marchent. Donc, on ne déroge pas à cela, mais on essaie qu'aux temps forts, il y ait le maximum d'agents, pour qu'ils puissent s'occuper des enfants, mais aussi prendre leur temps de pause et de repas. C'est vraiment difficile de refuser des congés à un agent qui est très professionnel. Nous avons de la chance à Villemomble, je trouve que notre personnel est extraordinaire. Je ne manque pas d'aller les voir, d'être présente, d'écouter. Je pense que sur nos crèches, les retours sont plutôt bons. Elles sont satisfaites des locaux, du matériel pédagogique, des jouets, et de l'écoute. J'essaie d'être à leur écoute, aussi bien auprès des assistantes maternelles que des professionnels des crèches.

Ce n'est pas de l'argent en plus, mais au moins une reconnaissance et l'intérêt que je porte pour elles.

25

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup Patricia. Je cède la parole à Élisabeth Pochon, puis je me permettrai de vous donner des éléments de conclusion.

POCHON Élisabeth : On a des crèches un peu surdimensionnées en termes de locaux, puisqu'on ne les remplit pas. Il y a des crèches privées. Ce n'est pas forcément satisfaisant, et moi je voudrais savoir c'est pourquoi il y a des personnes qui vont travailler plutôt dans ces endroits-là que dans la crèche municipale ? Qu'est-ce qui fait la différence ?

Des statistiques montrent que la population de Villemomble a augmenté. On a des chiffres en baisse d'offres par rapport à des chiffres en hausse de demandes. C'est quelque chose qui n'est pas du tout satisfaisant. Il va falloir trouver des solutions. À un moment donné, le soir c'était 18 h à la crèche. Mais j'ai le souvenir que c'est difficile d'être rentré à l'heure, et il y avait des cas de stress terribles pour arriver à 18h. Donc 17 h, oui, mais... En général, le problème tombe sur les femmes, parce que c'est majoritairement elles qui vont devoir s'absenter du bureau, partir plus tôt, etc. Tout cela n'est pas satisfaisant.

Je trouve que c'est vraiment une question qu'il faut traiter. Si on est capable de mettre des moyens pour avoir des policiers municipaux, on est capable de mettre des moyens pour avoir de l'offre de crèche, de garde des enfants. L'éducation, c'est aussi important que la police.

BLUTEAU Jean-Michel : Je serais tenté de vous répondre Élisabeth Pochon « *pari tenu* ». Ce que je veux dire par là, c'est que depuis 2020, depuis que nous sommes aux affaires, des efforts conséquents ont été menés sur tous les fronts concernant la rémunération et les conditions de travail de nos agents.

Le fait que nous abordions le « bonus attractivité » pour lequel, je ne vous cache pas que je n'étais pas très favorable dans un premier temps, puisque ça a été très bien dit, on nous propose d'avoir une compensation par la CAF, mais c'est un engagement qui risque de ne pas durer dans le temps.

Ce qui me permet de re-répondre à votre interrogation de tout à l'heure. Ce ne sera pas une ligne sur la prime d'IFSE, ce sera bien quelque chose de tout à fait spécifique. Et d'un coup, ce sera un acquis, donc on ne revient pas en arrière. Comme l'a très bien dit Patricia Fitamant, la concurrence fait que l'ensemble des collectivités autour de nous optant pour le « bonus attractivité », c'est ce pour quoi on vous le soumet.

Mais je puis vous dire que je ne préfère pas mes agents de la Police municipale à ceux de la Petite Enfance, de ceux du conservatoire à ceux des accueils de loisirs. Nous nous sommes assignés de pouvoir permettre de rendre un service public de qualité.

Sur la petite enfance, en 2020, nous avons été saisis par les assistantes maternelles de la crèche familiale qui nous ont tout simplement dit qu'elles étaient sous-payées et que c'était tout à fait illégal. La DRH s'est penchée sur le sujet et nous avons récupéré un héritage où en effet on n'était pas du tout dans les clous. Ce qui nous a conduits à nous remettre dans le cadre et à augmenter sur la seule année 2020 de 152 124 € les émoluments de nos assistantes maternelles.

Nous avons une extrême difficulté à recruter des professionnels de la Petite Enfance, pas qu'à Villemomble, mais un peu partout. Nous en arrivons à une situation dégradée comme la dépeignait Patricia Fitamant. Mais nous ne nous en sommes pas arrêtés là puisqu'en 2024, sous la pression de la réalité, nous avons procédé à une revalorisation des salaires des agents de la Petite Enfance pour 25 000 €.

Enfin, puisque le sujet a été évoqué lors de la réunion de la Commission des finances la semaine dernière, ce « bonus attractivité » sera un coût supplémentaire pour notre collectivité de 102 000 €.

J'entends une célèbre publicité des cacahuètes, avec un M. Plus, de vouloir toujours, aller encore rajouter 50 €. Je viens de faire un focus sur la Petite Enfance, mais quand vous regardez au global, vous regardez les primes, le complément indiciaire d'activité que nous avons mis en place, l'IFSE que nous avons généralisé sur l'ensemble des catégories C, et ça, donnez-moi une collectivité qui l'aura fait récemment. Lorsque nous faisons l'ensemble de ces efforts, c'est ce que vous lirez dans le courrier que vous retrouverez avec votre fiche d'indemnités à la fin du mois, notre majorité depuis 2020 a fait un effort substantiel sur le compte 012, les rémunérations, d'un cumul de 2 518 000 €. Je sais que certains membres de l'opposition me le reprochent. Mais je crois que c'est véritablement comme cela qu'on obtient, et je me répète, un service public de qualité, une fidélisation de nos agents. Tant bien que mal, malgré l'ensemble de l'adversité avec laquelle nous devons faire face, nous arrivons quand même à continuer. Chaque matin, nous avons un doute de savoir si on va pouvoir ouvrir une crèche ou pas, nous en sommes là. Mais on s'acharne à ce que les familles qui nous font confiance puissent avoir leur enfant qui soit accueilli.

Une fois que j'ai fait ce plaidoyer, je voudrais vous proposer de voter favorablement ce point sur la mise en place du « bonus attractivité ». Je vous demande de voter pour. Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 7 abstentions (celles de M. HADAD, Mme BERGOUNGNIU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

9. Approbation de la convention d'objectifs et de financements de prestation de service et bonus territoire CTG pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Villemomble

BLUTEAU Jean-Michel : Enfin, le point n° 9, l'approbation de la convention d'objectifs et de financements de prestation de service et bonus territoire CTG. C'est ce que l'on appelle chez nous « un marronnier » que nous voyons chaque année. Je cède la parole à Patricia Fitamant pour nous rafraîchir la mémoire.

FITAMANT Patricia : Ce financement concerne le LAEP, Lieu d'Accueil Enfant/Parent qui a été créé en 2024. Pour rappel, il s'agit d'un lieu d'accueil qui permet aux enfants qui n'ont pas accès aux modes de garde, de

pouvoir profiter d'un espace de socialisation et pour leurs parents, d'avoir un lieu où ils peuvent échanger avec d'autres parents, sous l'œil de professionnels et d'accueillants.

La convention territoriale globale formalise le partenariat avec la CAF et vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions au service des habitants à travers la définition d'un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles.

Le LAEP est très soutenu par la CAF et ça fait partie de nos objectifs dans la CPG. Nous avons donc une prestation pour ce lieu d'accueil enfants/parents. L'unité de calcul de la prestation de service du lieu d'accueil enfants-parents est le nombre d'heures annuelles de fonctionnement. Le nombre d'heures annuelles correspond aux horaires d'ouverture et également à l'organisation d'activité dans la limite de 50 %. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement pour cette prestation, pour ce LAEP, pour les lieux d'accueil entre la CAF et la ville de Villemomble.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup ma chère collègue. Je ne vois pas d'intervention, ce qui m'autorise à vous proposer d'ouvrir le scrutin.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 7 abstentions (celles de M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN).

10. Délégation 2025 de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant

BLUTEAU Jean-Michel : Nous en arrivons directement au point n° 10, délégation d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faibles montants. Vous commencez à être chevronnés et à connaître le sujet dont nous allons parler en écoutant Guy Rolland.

27

ROLLAND Guy : Merci M. le Maire. Chers collègues, il s'agit de nommer une délégation à l'exécutif.

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable du Trésor public pour les créances irrécouvrables, c'est-à-dire les créances pour lesquelles les exigences s'avèrent impossibles ou vaines, dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier leur poursuite.

Afin de fluidifier la mise en œuvre des admissions en non-valeur, l'article 513 de la loi 2022-217 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faibles montants à l'exécutif. Jusqu'à présent, on passait uniquement par des décisions en CSE.

En ouvrant cette possibilité, la loi permet de recentrer les travaux des assemblées, avec décisions, sur les créances significatives.

Le décret 2023-523 du 29 juin 2023 fixe le seuil maximal légal à 100 € pour les communes. L'Assemblée demeure cependant libre de fixer un seuil inférieur, voire de limiter cette délégation dans le respect du seuil défini à certaines catégories de créances. Il est toutefois recommandé, sauf cas exceptionnel, de ne pas diminuer ce plafond et de conserver une approche large en matière de créances.

Cette décision d'admission en non-valeurs qui sera prise sur cette base s'effectuera alors par année.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'Assemblée délibérante, le maire effectuera une communication à l'Assemblée au moins une fois par an, au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assortie d'un motif d'admission.

L'Assemblée dispose d'un droit de révocation des pièces à l'appui de la demande auprès du comptable public. Ces mesures sont d'ores et déjà publiques. Le Trésor public nous a suggéré de procéder à la mise en place de cette délégation pour l'exercice 2025. Nous procédions systématiquement par une décision.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal d'accorder délégation au Maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, à concurrence du seuil légal maximal de 100 €. Dans cette limite, une délégation est valable pour toutes ces catégories de créances.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Nous proposons, pour les créances inférieures à 100 € de donner une délégation au Maire, un processus de décision par arrêté et non pas par délibération, que font déjà un certain nombre d'autres communes. Cela permettra de présenter en Conseil les décisions pour les créances significatives de montants supérieurs à 100 €. Naturellement, nous n'accepterons que sur pièces justificatives.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher collègue. Une nouvelle fois un point parfaitement éclairci. Je ne vois pas de demande de prise de parole. J'ouvre aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL, Mme BLANCO) et 9 abstentions (celles de M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

BLUTEAU Jean-Michel : Le moment est venu d'aborder les résultats de l'enquête d'opinion qui a été menée par la Société Odoxa, financée sur le budget de la ville. La restitution des résultats de cette enquête d'opinion a été faite par une société qui a pignon sur rue, conduite par des professionnels. Professionnels qui ne pouvaient pas se rendre disponibles ce soir. Je tenais absolument à ce que l'on puisse avoir cette présentation avant le Rapport d'Orientation Budgétaires.

Il convient maintenant de procéder à une suspension de séance. Suspension de séance nécessaire puisque ce n'est pas à l'ordre du jour.

Le monsieur qui va faire la présentation va commenter les résultats. C'est une présentation qui dure dix minutes. Après, nous pourrons reprendre le cours de la séance du Conseil municipal pour aborder le dernier point relatif aux orientations budgétaires, partant du principe que le bilan d'actions municipales au travers de cette enquête qui a été menée sur un échantillon de Villemomblois puisse nous éclairer dans nos choix budgétaires pour l'exercice 2025.

28

La séance est suspendue de 20h14.

Reprise de la séance à 20h25.

BLUTEAU Jean-Michel : Dès lors, mes chers collègues, je constate que le quorum est toujours obtenu. Nous pouvons reprendre la séance et aborder le Rapport d'Orientations Budgétaires en vue de l'élaboration du budget de la ville pour l'exercice 2025.

11. Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du budget de la Ville pour l'exercice 2025

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais laisser à Guy Rolland le temps de finir de se réinstaller, peut-être passer la parole à Elisabeth Pochon.

POCHON Elisabeth : M. le Maire, on est ravi d'avoir vu ce sondage à 25 000 €. Bien entendu, nous n'avons pas la totalité des réponses aux questions, parce qu'il y a un personnage fantôme qui a posé des questions pour lesquelles nous n'avons pas les réponses. Comme par hasard, ces questions portaient sur la notoriété des autres personnes de ce Conseil municipal. Il me semble que les questions qui parlent de vous ne sont pas pertinentes. Excusez-moi. Je veux bien savoir si les Villemomblois sont contents du sport, de la culture. Maintenant, savoir s'ils vous trouvent sympathique ou dynamique, ça ne m'intéresse pas et je ne vois pas pourquoi on utilise de l'argent public pour ce genre de questions.

Je considère que ces questions ne correspondent pas à ce que nous avons besoin de savoir en tant que Villemomblois.

Par contre ce qui m'intéresse beaucoup c'est de voir l'histoire du journal municipal qui, comme par hasard, est passé à un niveau mensuel, après avoir été peut-être trois fois par an, quatre fois par an, cinq fois par an. Maintenant, il est mensuel et très rétréci. Il y a beaucoup de photos, c'est presque un roman-photo. J'arrive à le comparer avec les journaux municipaux aux alentours et, excusez-moi je vais être peut-être un petit peu méchante, je le trouve souvent très creux, pour être honnête. Il y a beaucoup de photos, de petites informations. Par contre, nous n'avons toujours pas de rubrique qui nous permette de nous exprimer.

Surtout, je vous rappelle nos exigences de la journée, nous ne comprenons pas pourquoi nous ne figurons pas sur ce journal municipal, comme vous le faisiez au départ. Quand je vous parle des restrictions démocratiques auxquelles vous vous livrez progressivement...par contre vous utilisez à fond les moyens municipaux en précampagne électorale, les Maisons de projets. On en est à inaugurer des rues, je ne sais pas quand on va inaugurer les chrysanthèmes, mais ça ne va pas tarder !

Même si nous ne sommes pas dans une période qui est encore comptabilisée, sur le plan légal, comme période électorale, je tiens quand même à faire savoir aux Villemomblois que nous allons assister visiblement à une période où vous allez utiliser les moyens municipaux à fond pour faire campagne, alors même que tous les candidats ne seront pas logés à la même enseigne.

La notoriété ne veut strictement rien dire. Vous êtes un enfant de Villemomble, vous avez été à l'école avec la majorité des Villemomblois qui sont ici. La notoriété n'apporte pas de critères d'appréciation.

Ça me fait réagir de voir qu'on a mis 25 000 € pour obtenir ce genre d'informations. J'aurais préféré qu'on les mette à donner des primes aux gens qui gardent les enfants par exemple.

BLUTEAU Jean-Michel : On aborde le débat d'orientations budgétaires.

CALMÉJANE Patrice : Apparemment, c'est coupé sur les réseaux. C'est une volonté délibérée ?

BLUTEAU Jean-Michel : Ah ? Ça ne diffuse pas ?

CALMÉJANE Patrice : Pendant toute la présentation, il n'y avait plus rien.

Je poursuis. Premier élément : est-ce qu'on pourra avoir sous une forme numérique ou papier, peu importe, le document qui a été présenté ?

Deuxième chose : je m'inquiéterais pour un certain nombre de vos élus de votre majorité, puisque comme l'a dit tout à l'heure Mme Pochon, apparemment au vu du résultat du sondage, action/réaction. Le document dit « *il y a un problème sur l'information* », vous sortez un magazine mensuel. Attention, il y a quand même des éléments très négatifs sur le commerce, ou sur d'autres sujets. Attention à ceux qui ont la délégation.

Pour terminer, je voudrais savoir qui a les résultats de la deuxième partie du sondage qui concernait nominativement un certain nombre de personnes qui sont dans cette salle, deux personnes qui ne sont pas dans cette salle ce soir. Si cette personne a payé véritablement cette partie, pouvez-vous nous affirmer clairement que vous n'êtes pas en possession des résultats de cette deuxième partie ?

BLUTEAU Jean-Michel : La diffusion fonctionne à nouveau, donc nous avons bien repris la séance et il requiert, comme je vous le disais au début, d'aborder les points à l'ordre du jour et que les points à l'ordre du jour. Sur ce que j'ai entendu, vous avez exprimé votre contentement, mécontentement, étonnement, etc.

POCHON Élisabeth : Qui n'a pas été diffusé bien sûr !

BLUTEAU Jean-Michel : J'avais dit ici le 18 octobre que vous auriez le retour des éléments payés, financés par la collectivité, vous les avez. Dire que ce sondage a coûté 25 000 €, c'est faux. Je tiens à votre disposition si vous le souhaitez le règlement par mandat qui a été fait.

Quant au fait que vous n'avez pas toutes les réponses, effectivement il y a quelqu'un qui a donc contacté Odoxa en disant « *apparemment il va y avoir un sondage* » et j'imagine que c'est quelqu'un qui est autour de la table, et qui a dit « *moi je vais en savoir plus* ».

Maintenant que vous avez ces réponses, je vais passer la parole donc à Guy Rolland, qui nous présente les orientations budgétaires de la majorité. Non, je vais passer la parole à Guy Rolland.



LECOEUR Anne : Moi je voulais savoir, vous aviez dit que vous alliez rembourser le sondage de 25 000 €. Est-ce que vous vous engagez toujours à le rembourser ?

BLUTEAU Jean-Michel : Anne Lecoœur, il ne faut pas croire la presse tout le temps.

Brouhaha

BLUTEAU Jean-Michel : Tout simplement parce que... Ce n'est pas la peine de hurler Anne Lecoœur.

LECOEUR Anne : Si parce que vous ne me donnez pas la parole !

BLUTEAU Jean-Michel : Si systématiquement vous hurlez, on ne vous redonnera pas la parole. Je vous dis très sereinement, le montant qui a été communiqué par la presse n'est pas le bon.

Lahoussaine BIYOUKAR nous dit « *c'était le montant qui était inscrit à la DM* ». Oui, et je crois que c'est Guy Rolland qui le dit le mieux. Lorsque vous avez une somme qui est inscrite, ça ne vous autorise pas forcément à tout dépenser. Si vous pouvez dépenser moins, vous le faites. C'est comme ça que tu nous expliques les choses Guy ?

LECOEUR Anne : On parle beaucoup de vous. Est-ce que vous vous engagez à rembourser le montant qui n'était pas de 25 000 € ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous laisse écouter Guy Rolland pour le débat d'orientations budgétaires.

ROLLAND Guy : Merci M. le Maire. Bonsoir à tous, bonsoir chers collègues.

Avant de démarrer, je voudrais d'abord dire que ce débat est dans la foulée de la Commission de finances du 12 mars. Ce document a été travaillé conjointement avec toutes les équipes concernées. Je tiens à remercier la directrice financière de la commune, pour toute la préparation du dossier.

30

Premier point, la conjoncture macroéconomique. Pour faire très court, vous avez les prévisions officielles de la Banque de France pour 2025 et donc celles pour 2024.

En croissance, on est à 0,9 % contre 1,1% en 2024. On a déjà une hypothèse OCDE qui est plutôt à 0,7 %. L'inflation 1,6 % contre 2,3 %, le déficit public 5 à 5,5 %. Si on fait très attention, certains nous disent qu'on risque d'être plus près de 5,5 % à 6 % comme en 2024.

La dette publique ne baisse pas. Les hausses de salaire, c'est la prévision insee +2,7. Le même niveau qu'en 2024. Par contre, on a une remontée du taux de chômage.

Globalement, un contexte macroéconomique qui n'est pas très favorable.

L'impact de la loi de finances 2025 sur les collectivités. Lors de la DM précédente, on avait un premier projet de loi de finances qui était beaucoup plus sévère. Les choses ont bougé, puisque vous savez que la loi de finances a quand même été arrêtée très tardivement, dans le courant du mois janvier.

Il n'y a plus le premier point qui nous inquiétait le plus, à savoir la baisse du taux de la FCTVA. Par contre, il reste l'augmentation des cotisations CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans. On va passer de 31,65 % à 43,65 % en 2028.

La baisse du fonds vert par rapport à 2024 à 1,15 milliard. Le point de départ était à plus de 3 milliards.

Il y a un nouveau dispositif pour lequel on n'est pas concerné pour le moment. Auparavant, on avait la menace des contrats Cahors qui pouvaient nous prélever jusqu'à 3 % des dotations si on ne baissait pas de 2 %.

Là, on est passé sur un autre dispositif qui s'appelle le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Au départ c'était 3 milliards, l'assiette est descendue à 1 milliard et sur plus de collectivités. Le mécanisme est redoutable. Je trouve ça absolument extraordinaire de la part des équipes de Bercy. En fait, on vous met 1 milliard de côté, mais on vous rembourse que 90 % et différé sur 3 ans. C'est absolument génial ! Naturellement, l'État se paye directement en réduisant les dotations qu'il nous



doit. On n'est pas serein sur une deuxième liste DILICO. Ça pourrait arriver, mais pour le moment on n'est pas concerné.

Les dépenses de fonctionnement réelles. Le FNGIR ne bouge pas, la taxe de séjour avec, à la fois, la part communale et la taxe additionnelle à reverser. On avait des reliquats sur 2024.

Passons au chapitre 65. Le FCCT va passer à 598 k€ contre 465 k€. Je tiens à rappeler que dans la cohérence de la décision de la CLECT de novembre 2022, il y avait une réévaluation. Notre commune était à un taux par habitant qui était faible (4 à 5 €) par rapport à une moyenne qui était plutôt entre 40 et 50 € et certaines communes à 100 €. Il y a eu tout un travail. La commune a choisi l'option dite « une » où on augmentait progressivement. Le petit tableau que vous avez, c'est la décision en valeur 2022. Maintenant, on est au palier à 598 k€ en valeur 2025 et vous voyez qu'on sera en même niveau en 2026, et on va redescendre à 484 k€.

L'évolution du FCCT depuis 2020

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Evol 2025/2024
Nature								
65561	FCCT	145 513	142 955	150 761	250 868	464 782	598 576	29%

La BSPP augmente, comme d'habitude : 672 k€ en fonctionnement, 142 k€ en investissement, soit plus de 8%. La contribution obligatoire des « Servites de Marie ». C'est vraiment une contribution, c'est ce que la commune mesure comme évolution du coût par élève, une délibération que l'on prend généralement en juillet, par le nombre d'élèves inscrits. On va monter à 311 k€.

Les indemnités, cotisations retraite et frais de formation et mission des élus, 446 k€ contre 413 k€.

Lors de la commission de finances, tout le monde s'est ému « *pourquoi plus 8%?* ». Ce n'est pas sur la rémunération, c'est sur des éléments annexes.

La subvention au CCAS serait de 1,4 million contre 1,2 million en 2024. Les subventions hors CCAS aux associations seraient de 1,2 million € contre 1,3 million l'année dernière (hors CMS). C'est une enveloppe globale.

31

Sur la partie indemnités, le montant était budgété à 332 000 €, il est à 339 000 €. On a que 1,9 % ce qui est cohérent.

Les frais de mission déplacement ne bougent. Par contre, les cotisations retraite, en augmentation. Une augmentation conséquente pour les complémentaires. Sur la partie frais de représentation du Maire, le montant est voté et budgété. Il est quasiment inchangé à 2 816 €...

Si l'on raisonne budget à budget, on avait 437 960 €, on est à 445 000 €. On est à 1,79%. Le chiffre de 8 % est par rapport au CA, où l'on a eu moins de dépenses dans les opérations de formation et mission. Mais il n'y a pas de variation sur la partie purement indemnités.

Deuxième point, dans le 011, les charges à caractère général, les fluides.

Le gaz, on est passé d'un point du prix du mégawattheure qui était à 49 € en 2022, 190 € en 2023, 136 € en 2024 et en 2025 le CIGEC a pris des positions de trading au bon moment sur les marchés, on est à moins de 24 %. On a peu de chance de redescendre en 2026.

Le CIPEREC, on est passé pour l'électricité, d'un prix de kWh qui était, avant la crise, à 177 €/MWh, on était monté à 328, 323, et on baisse légèrement à 284. C'est pour les puissances inférieures à 36 kWh, mais pour la partie au-delà de 36 kWh, on baisse effectivement.

Comment ça se traduit en budget ? Pour l'électricité, on avait un budget à 1 624 125 €, en 2024 on aurait fait 1 497 000 € et là on serait à 1 177 000 €, donc un peu en dessous, en en ligne avec la baisse des prix.

Le gaz, on est beaucoup plus prudent. Bien qu'on ait une baisse de la molécule TTC de 24 %, on ne prend pratiquement pas de baisse. Pourquoi ? Non pas par rapport au budget de 2024 qui était à 1,365 million, mais par rapport au réalisé qui est à 960 000 €. On écrit quasiment le même montant en 948 000 €, parce qu'on a un hiver plus rigoureux et l'on doit être extrêmement prudent.

La consommation d'eau est un point qui me chagrine depuis le début. Je considère que l'on n'est pas très bon et qu'on a du mal à maîtriser. On est passé 216 000 € en 2022, 266 000 € en 2023. On est descendu à 198 000 € en 2024, et là on a à nouveau un budget avec des augmentations. Il y a un peu plus de consommation, mais j'espère bien qu'en réalité on va tenir 200 000 €. La direction technique est très prudente.

Le fioul, on sait qu'il y a deux consommateurs, l'église Saint-Louis et Corrençon. Depuis la mise en pause d'activité de Corrençon, on est autour de 95 000 à 85 000 €. Et on met 75 000 €. On doit quand même maintenir hors gel et à chauffer un minimum Corrençon.

Ce qui fait un budget global pour les fluides à 2 434 000 € au lieu de 2 742 000 €. On baisse l'ordre de 11%. La baisse est plus faible que les baisses d'effet de prix parce que l'on garde des prudences et on a un hiver rigoureux. Donc ça se retrouvera sur gaz.

Sur le marché de restauration. Une hausse Sodexo cette année de 2,83 %. Le gros du budget qu'est la restauration scolaire, on reste quasiment au même niveau à quelques centaines d'euros près, parce qu'on a un peu moins d'inscriptions. Par contre, en fréquentation de restaurant municipal, on est en hausse.

Repas et goûters, on est en ligne avec l'effet prix. On a un peu plus sur la partie centre de loisirs, un peu plus sur les crèches. Au global, ça fait une augmentation de la restauration de 2 %.

La maintenance. On a présenté cela en Commission de finances et ça a amené beaucoup de questions. Une hausse de l'ensemble des maintenances, sur la qualification de maintenance, dans un découpage comptable qui n'est pas tout à fait le même. Si on regarde non pas par rapport au CA mais par rapport au budget, la baisse est plus faible. On réalise en maintenance à peu près 80 %. La hausse n'est pas de 47 %, mais de 18 %.

Sur la partie informatique, je dirais que le gros de la variation est lié à des logiciels complémentaires qu'on a pris. Dans le passage de 219 000 € à 327 000 €, il y a le logiciel Logitude qui pèse environ 30 k€, il y a des applications complémentaires. Il y a 92 000 € sur les 110 000 € qui sont liés à des applicatifs de maintenance complémentaire.

Le reste des charges à caractère numéral. Les assurances passent de 139 000 à 188 000 €.

Résiliation de la police flotte dans les 8 derniers jours. Grâce à M. Acquaviva que je veux remercier. On a trouvé une solution de secours sur la dernière semaine.

Les dommages aux biens, c'est encore plus fort. La SMACL a décidé de réduire les plafonds d'indemnisations et d'augmenter les franchises, en raison des émeutes précédentes. Il a décidé de mutualiser, même si une commune comme la nôtre n'a pas été concernée, il y a une hausse.

Les impôts locaux. Nous sommes à peu près au même niveau sur les taxes foncières. L'entretien des réparations des bâtiments, on est à 213 k€ contre 270 k€, mais il y a des bascules. La voirie, on est à 60 contre 198 k€.

Le bail de voirie a augmenté d'autant. C'est-à-dire que l'on a réduit les travaux de réparation de voirie, et pas passé à augmenter sur les travaux qui sont programmés.

Les séjours d'été ont eu à 250 k€ contre 303 k€. Les fêtes et cérémonies, baisse d'à peu près de 4%.

Sur l'entretien et réparation. La Directrice des Finances l'avait expliqué en commission de finances, c'est un reclassement avec ligne 57 entre ce qui passe entre la maintenance et l'entretien réparation. Il y a une baisse de 46 % du budget entretien-restauration par rapport à l'année précédente. Il y a des effets de reclassement.

Sur le chapitre 12, au-delà de ce qu'a évoqué M. le Maire, nous allons passer d'une dépense effective d'environ 25 552 907 € à 26 650 584 €, soit une augmentation d'un peu plus de 900 000 €.

ISF plancher, 210 000 €. Le taux de cotisation complémentaire de 4 points pour la seule année 2025, sachant qu'il va se reproduire le même phénomène en cumulatif jusqu'en 2026, 235 000 €.

Le taux de cotisation de la part patronale/maladie fonctionnaires, 89 k€.

La mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, 30 k€. Il y a un effet de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié aux avancements de grades de 62 k€. Nous avons intégré le « bonus attractivité » pour 102 000 €. L'addition de tout cela : pratiquement 760 000 € des fonds contraints.

M. Calmégane m'a posé des questions quant à la forte augmentation de la masse salariale entre 2021 et 2024. Il est important de savoir quel est le poids de cette dépense. J'ai reçu l'argument mathématique de M. Calmégane disant : « *c'est une question de vitesse relative ...* ».

Je retourne l'argument. In fine c'est ce que l'on constate sur les recettes. Par rapport aux recettes, en 2020, le budget représente 52% des recettes dégagées, il est monté à 53% en 2024. La commune maîtrise donc son budget de frais personnels avec un poids relatif par rapport aux recettes dégagées quasiment constant, tout en absorbant une masse salariale pour la Police municipale de l'ordre de 900 000 €/an. Je parle bien de la Police municipale, car les ASVP existaient auparavant. C'est donc tangible et factuel.

Ce qui donne une évolution des dépenses réelles de fonctionnement global de 44 996 000 € à 45 164 000 € par rapport aux réelles. Une dépense globale qui est de 0,4%. Nous stabilisons quasiment la dépense globale en dépenses réelles de fonctionnement. Ce qui donne un budget total à 48 314 000 €, avec 45 164 000 € de dépenses réelles.

Les recettes. Les taux d'impôts locaux ne bougent pas. Un effet mécanique par rapport à 2024 en ce qui concerne la revalorisation des bases locatives cette année qui est de 1,7 %. Il y aurait globalement une hausse de 1,2 %. Pour rappel, l'année précédente c'était 3,9 % et la revalorisation des bases locatives la plus forte devait être en 2023 à 7,1 %.

Les DMTO, sont stables. 1 M€ comme en 2024.

L'accise sur l'électricité. 500 k€ comme en 2024.

Les attributions de la MGP à 4,1 millions, le FSRIF à 1 million, comme en 2024.

À ce jour, nous n'avons pas la notification de la DGF. Juste pour l'anecdote, l'État est tellement en avance que, les collectivités n'ayant pas encore leur notification de dotation, la présentation aurait pu être décalée jusqu'à fin avril.

La CAF, on prend une prudence, on a 2,8 millions pour 3,2 millions. Autant on a pris le coût du « bonus attractivité » en dépenses, par contre on n'a pas fait d'hypothèse en recettes.

La compensation de l'état par la taxe financière est à peu près au même niveau.

En ce qui concerne le FCTVA, on aurait en fonctionnement un peu plus de 78 000 € contre 52 000 €.

Chapitre 70 - les recettes diverses. La restauration scolaire 1 million en 2024. L'accueil de loisir, un peu en dessous de 700 000 €. Structure Petite Enfance, à 10 000 €, on est là.

Les recettes de séjours, on était plus près de 200 000 €. Le conservatoire, à peu près le même niveau. L'accueil périscolaire aussi. Le stationnement payant, un peu en dessous, un peu plus de 210 000 € en recettes réelles en 2024. Les redevances d'occupation du domaine public arrondies à 300 000 €. Les entrées à piscine municipale, idem. Les forfaits de post stationnement réels en 2024 sont à 222 000 €. Les régies diverses, 81 000 €.

Les autres produits de gestion courante. Nous avons pris encore plus de précautions : 600 000 € d'inscrits au BP2024, 802 679 € de réalisés et l'emprunt de 300 000 €. Nous avons des recettes non récurrentes, l'arrêt de ce que l'on touchait de l'académique Créteil au titre de l'abaissement de l'âge d'entrée à l'école à 3 ans.

Hors dépenses récurrentes, d'un côté, nous prenons une prudence de 500 000 €.

Les recettes de fonctionnement : une recette globale avec le résultat reporté de 1,6 million à 48,2 millions. Ce niveau global de recettes hors report est à 46,6 millions, soit en retrait de 1,2 million par rapport aux recettes réelles qui avaient été engagées en 2024. C'est la première fois que l'on a une hypothèse budget recettes en dessous du réalisé des années précédentes.

Les recettes d'investissement. Le FCTVA, 1,36 million contre 1,53 million. L'outil de simulation mis à disposition par la DGFIP donne ce résultat.

La taxe d'aménagement, 100 000 €. On se veut très prudent. Je suis particulièrement vacciné par cette affaire de taxes d'aménagement et puis, « l'entourloupe » de fin novembre 2022, où les communes n'ont plus la main sur cette recette qui devient complètement aléatoire, qui n'est plus liée en termes de déclenchement au permis de construire, mais au bon vouloir des déclarations d'achèvement des travaux. Ce sont des délais que l'on ne maîtrise pas. En 2024, mécaniquement, nous aurions dû avoir 420 000 €, et nous n'avons eu que 260 000 €.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Une action de fond est menée en interne mairie avec le service urbanisme. Une CCID le 25 mars avec la DGFIP, afin de rebalayer cela, s'assurer d'être à jour, s'assurer que les assiettes sont bien prises en compte.

Nous avons un prêt, comme invoqué en décembre, de 3,5 millions auprès de l'AFP. Je me suis fait traiter de menteur. Je tiens à redire que ce prêt est un dispositif de sécurité. Le prêt est en taux fixe à 3,2 %. L'État se refinance à un taux entre 3,6 % et 3,7 %. Nous avons donc eu ce prêt au bon moment.

Je redis qu'il a la souplesse la plus grande. Nous ne l'avons pas encore utilisé. Il est déclenchable à notre main, comme on veut, avec le timing que l'on veut. Nous avons 2 ans pour le débloquent. Pour le moment, sur le papier on va utiliser 3,3 millions, 3,4 millions.

Les subventions d'investissement. Nous avons des restes à réaliser de 3,1 millions. Une partie du fait qu'il faut solder les dossiers, mais aussi la difficulté à faire payer les acomptes à certains financeurs.

Le poste de Police municipale – 1 M€ ; restauration du clocher de l'église – 836 k€, le relais Petite Enfance – 162 k€, la création de la coulée verte, l'éclairage public, l'extension du parc Martin.

Nous avons obtenu 109 k€ de plus au parc Martin, 46 k€ sur la coulée verte.

Pour ce qui est des travaux complémentaires, nous devons remercier l'architecte et la DRAC, une bonification de 52 k€. Nous faisons feu de tout bois sur la moindre petite somme.

Dans le même chapitre 13, on ne met que 100 k€ d'amende de police, sachant qu'on en a eu 443. Je suis toujours sur la même méfiance, on ne sait jamais si quelques mois plus tard, la région ou autre ne va pas nous faire les poches en demandant de restituer une partie de ce qu'on a encaissé.

Ce qui donne des recettes d'investissement global à 14 455 000 €.

Les dépenses. 5,5 M€ à réaliser :

Rénovation de voirie pour 753 k€ ; travaux de l'extension du parc Martin pour 661 k€ ; continuité de l'opération « vidéo protection » pour 399 k€ ; travaux du « schéma directeur énergie » pour 365 k€ ; travaux de la coulée verte pour 349 k€ ; finalisation du clocher de l'église Saint Louis pour 286 k€ ; rénovation de l'ascenseur de l'école maternelle Pasteur pour 246 k€ ; plantations d'arbres pour 246 k€ ; continuité de l'opération de l'éclairage public pour 221 k€ (non pas pour le relamping, mais pour le changement des mâts et de crosses) ; études de l'opération « cœur de ville » pour 156 k€ ; études du marché de l'Époque pour 142 k€ ; finalisation du poste de Police municipale pour 72 k€.

Les nouveaux crédits :

Autorisation de Programme/ Crédit de Paiement (AP/CP) » Cœur de ville » pour 2.7 M€ ; préemptions/consignations boulevard De Gaulle préemptée pour 157 k€ (15% de 682k€) et de la parcelle 34 rue Louise Guérin préemptée pour 31k€.

Non seulement nous avons des recettes qui baissent (- 1.2 M€), mais on nous fait les poches rétroactivement. Nous allons devoir reverser plus de 500 000 € sur des trop-perçus de taxes d'aménagement (380 k€) et une subvention du Plan France Relance (164 k€).

Acquisition Keystone, pour les deux parcelles, 430 k€.

La finalisation de grosses opérations comme le « schéma directeur énergie ». On poursuit l'opération « vidéo protection » (337 k€).

Des commandes ont été engagées pour finir les mâts et les crosses (complément de 250 k€) et de même qu'il y a un complément de 240 k€ pour les opérations de plantations.

Des petits projets que l'on n'abandonne : les sanitaires (250 k€) ; réfection du sol du gymnase Delouvrier (131 k€) ; la mise en place d'un contrôle d'accès à la mairie (100 k€) ; réfection des vestiaires gymnase Mimoun (100 k€) ; création d'une cour « Oasis » (70 k€) et construction d'un mur au stade Ripert (50 k€).

Investissements courants : bail de voirie (250 k€) ; travaux de voirie pour 6 rues (Meissonnier entre Coppée et Offenbach ; rue de Cagny pour environ 19 k€ ; Leclerc de Raincy à Outrebon, 42 k€ ; le rond-point entre Bondy et Coppée, 30 k€ ; Général de Gaulle, 17 k€ ; fissures sur la rue du Dr Roux, sachant que Meissonnier, c'était 50 k€).



POCHON Élisabeth : Six inaugurations de prévues. Petite blague M. Rolland, excusez-moi.

ROLLAND Guy : La participation obligatoire pour la BSPP (143 k€) ; la queue du remboursement CAF qui est lié à l'école Anne Franck (103 k€) qui doit se terminer en 2029 ; la réfection de l'école Foch (50 k€) ; la remise en état de trottoirs (50 k€) ; la création de ralentisseurs (50 k€) ; l'achat d'un véhicule électrique neuf pour la Police municipale (45 k€), des voyous se sont permis de leur foncer dessus, ils ont détruit le break Mégane, il a failli y avoir des blessés. Nous avons heureusement eu le temps de lancer le dossier auprès de l'assureur le 28 décembre et le 31 décembre, avant que l'on change d'assureur, nous avons la confirmation de prise en charge. Nous aurons peut-être 10 à 12 000 €. Nous achetons un véhicule électrique sur 45 000 € et on aura un bonus électrique par ailleurs.
Soit un total de dépenses d'investissement de 14 455 000 €.

Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). En 2026, des restes à réaliser d'environ 3 M€. L'EPFIF, 2,6 M€.
Le NPNRU, nous payons le reste à charge pour l'opération Fosse Marnaudes. La première phase, Mimoun pour à peu près 800 k€ de reste à charge en 2026 et 2027. C'est cohérent puisqu'au Conseil des territoires pour le DOB de GPGE, il a été présenté une dépense totale engagée de 1.6 M€/an.
Le Cœur de ville, on engage tout en 2025.
L'acquisition De Gaulle ; « Schéma directeur énergie », on remet les enveloppes.
Vidéo protection, seule la phase 2 a été faite. Le projet des 3,2 M€ HT, y compris l'étude. Nous avons l'objectif de poursuivre dès que possible et d'endormir la phase 3.
Les montants qui sont là n'engagent que votre serviteur, ils n'engagent pas les services. Ce sont des montants à minima. Il pourrait y avoir des montants plus élevés selon ce qui sera décidé rue par rue.
Chaque année, la commune a un niveau d'investissement courant entre 3 et 4 M€. Sur les bâtiments, la voirie, on est déjà à 2 M€. Des reliquats, des investissements. Peut-être que pour l'informatique, on en aura un peu moins. On a du divers à 300 k€ que l'on remet dans le PPI.

35

Je vais rajouter un éclairage déjà fait pour le ROB de l'année dernière. J'ai remis les montants HT des projets et les subventions qui sont HT. Pour le clocher de l'église, on attend toujours les sous de certains, mais nous avons un taux de subvention de 71 % du projet.
Pour le CSU vidéo protection, sur les 3,2 M€, on en est à 30%, dont une partie région importante.
Le poste de police seul, nous allons avoir 35% avec sur 1 405 000 € de subventions.
Nous avons progressé sur la coulée verte. Nous avons eu un complément de France Nature. Nous allons avoir un total de subventions de 208 000 € sur les 294 000 € du coût provisionnel HT.
Par contre, sur le parc Martin, on reste avec 30 %. Nous avons peur d'avoir à peine 20%.
Cœur de ville, c'est un sujet en cours. Des demandes en cours peuvent peser un million qui peuvent nous amener à couvrir, hors aléas, 50 %. C'est une hypothèse qu'il faudra confirmer.

L'évolution des parts brutes. Nous sommes toujours dans une épargne brute qui oscille en 3 et 4 M€. Nous étions remontés à 3,7 M€ en 2023, grâce à la performance que l'on avait sur les consommations fluides. Là, nous sommes à 2 868 324 €. Je savais que l'on avait une partie de recettes exceptionnelles. Je rappelle que nous sommes une des rares communes à ne pas s'être trop mal débrouillée pour avoir le dispositif du filet de sécurité. En deux phases, nous avons récupéré près d'un million d'euros. Il y avait 600 000 € l'année précédente.

Vous avez les dépenses et recettes de fonctionnement, à gauche le budget et les réels.
Je tiens à redire la chose suivante : année après année, le taux d'exécution est entre 92 % et 96 %. Nous faisons 4 à 6 % d'économie. Dans la mandature précédente, on se baladait également entre 91 % et 96 %.
Donc, même avec des budgets de plus en plus contraints, nous conservons une capacité à faire des économies. Je me lève très humblement et je salue les services. On ne leur fait aucun cadeau, on leur demande des efforts. Il reste une performance.
Sur les recettes, chaque année les recettes de fonctionnement réelles sont entre 101 et 103 %. Petit problème : c'est la première fois que l'on va être en dessous de la recette de l'année précédente.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Le taux de réalisation des investissements était à 37 %, il est remonté pour arriver aux 50 %. Ce n'est pas fondamentalement différent d'une mandature à l'autre. Je rappelle que le taux, hors année 2019, était aussi entre 30 et 35 %.

Les recettes d'investissement. Le taux de réalisation baisse légèrement en raison de restes à recouvrer qui sont importants.

Le petit tableau montre une capacité à faire des économies par rapport au budget entre 3 à 6 points. Pour ce qui est des recettes, nous sommes toujours un peu au-dessus de ce qui était prévu.

En fonctionnement, en termes de gestion, je ne vois pas où est l'erreur.

La dette. La caractéristique du prêt AFL, c'est une phase de mobilisation de 2 ans. La contractualisation, c'est-à-dire la signature avec l'échéancier définitif et le montant par rapport au 3,5 M€ (on saura que l'on a mobilisé fin 2026). C'est pour ça que l'on n'a pas un tableau d'amortissement figé. C'est une hypothèse. Si l'on débloque les 3,5 M€ sur 10 ans, c'est 350 000 € de charge en capital, et en moyenne, 60 000 € de service de la dette.

Nous avons eu un petit complément à la CAF, avec le RPE. On a repris un emprunt de 6 à 8 k€ CAF à 0%, qui s'arrête en 2029. C'est cohérent, puisque de mémoire, c'est M. Calméjane qui me le contredira, la phase de démarrage du prêt CAF pour Anne Franck, c'était 2019.

Nous arrivons sur la clôture du résultat du compte administratif à 4,58 M€ en tenant compte du solde des restes à réaliser de 5,5 M€ en investissement, et 2,4 M€ en coûts. Le reste final du résultat du compte administratif est de 1,6 M€.

On est dans un contexte où on passe d'un effet ciseau, au garrot, au goulot d'étranglement car cela se poursuit depuis 4 ans. 1,2 M€ de baisse de recettes, mais des dépenses de fonctionnement contraintes d'un million (la baisse de paies, les servites de Marie, la restauration scolaire).

Les recettes d'investissement mensuelles prélevées, c'est nouveau, 500 k€.

Cette situation a demandé des efforts. Comme vous l'avez vu, le budget global de fonctionnement, il n'est plus que de 0,4. Si vous regardez à l'intérieur, il y a un effort plus significatif sur le 11 pour compenser la hausse du 12 qui n'est pas tout à fait négligeable.

Nous faisons cela tout en essayant de conserver des recettes prudentes et de maintenir la qualité des prestations.

En investissement, il est clair qu'il faut terminer les 5,5 M€, conserver les emplois pour les opérations liées à l'entretien du patrimoine communal, d'engager complètement les travaux liés au Coeur de ville. L'emprunt de 3,5 M€, nous le contracterons en fonction des besoins.

Problème commun à toutes les communes : les financeurs ou cofinanceurs en matière de subventions, sans remettre en cause des notifications, ont tendance à prendre un peu de délais pour payer, ne serait-ce que sur des situations d'acompte. La commune a été amenée à faire quelques interventions à haut niveau pour débloquer les sommes.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Je ne suis pas sûr d'avoir répondu à toutes les questions évoquées en Commission finances, mais je me retourne auprès de M. Minetto qui peut répondre à certaines de ces questions.

Je vais quand même dire que, je n'ai pas vérifié pour l'électricité, mais pour le gaz, nous avons baissé en consommation en MWh par rapport au point 2022. Les remplacements de chaudières dans les écoles sur le quatrième trimestre 2022. C'est pour cela que l'on a fait des gains en 2023. Nous sommes partis d'un point de départ à 9 200 000 MWh en gaz, nous sommes maintenant à 8 300 000 MWh, il faut que je vérifie. L'électricité, il faut que je vérifie.

Il y a bien une baisse en consommation réelle de gaz.

Nous pensons que nous allons remonter en 2025, car malheureusement l'hiver a été rude. Nous avons toujours aussi quelques problèmes avec la piscine qui consomme beaucoup de gaz. C'est le premier poste de consommation de gaz après les écoles.

BLUTEAU Jean-Michel : Guy ROLLAND, merci infiniment pour cette prestation et cette démonstration de la bonne gestion et du prévisionnisme prudent dont tu fais preuve. Cela incarne l'idée que nous nous faisons de la conduite de notre collectivité et du bien pour nos habitants.

Nous sommes à l'occasion d'un débat. J'ouvre l'échange. Jean-Marc Minetto ouvre le bal.

MINETTO Jean-Marc : Merci M. Rolland. C'est précis, au centime près. Nous vous faisons confiance là-dessus. Je n'ai pas retrouvé des choses qui nous avaient interpellés en Commission, comme par exemple la baisse des subventions aux associations. Tels qu'étaient présentés vos documents, on voyait clairement qu'il y avait moins 100 000 € de subventions aux associations et moins 300 000 € de subventions à une association particulière qui était le CMS. Soit moins 400 000 € de subventions aux associations. Je ne l'ai pas retrouvé écrit comme ça. Autre dépense du chapitre 25, la subvention d'équilibre au CCAS. Il faut rappeler qu'au départ c'était 1 million, finalement vous l'avez remonté à 1,2 million. Tant mieux, pour ce genre de choses. Mais la présentation permettait de voir ce qui était en hausse à certains endroits ou ce qui était en baisse. Et là, tel que vous le présentez, on ne retrouve plus les mêmes choses. Je veux rappeler les moins 400 000 € de subventions aux assos, intégrant bien évidemment le CMS. J'aurais aimé avoir la comparaison, le moins le plus, par rapport à l'année précédente comme vous l'avez présenté en Commission.

Page 11, on a un beau tableau qui présente l'évolution des budgets des fluides, avec des sommes en euros. Je vous demandais de nous indiquer les consommations suite à l'investissement dans les LEDS. Dans votre document, vous disiez que les Villemomblois étaient contents qu'on ait mis des LEDS (peut-être un peu moins contents qu'on ait coupé l'éclairage). Mais, qu'est-ce que ça nous a rapporté ? La consommation en kWh nous aurait donné des éléments différents de ceux en euros puisque ça fluctue en permanence. Cela est vrai pour toute la page 11.

Je n'ai pas bien compris également l'augmentation du restaurant municipal. Est-ce que vous avez changé de prestataire, et maintenant les agents vont revenir ?

Les notions de maintenance. Mme Paolantonacci disait qu'avant on était en les années 1900 de l'informatique. Mais quand on voit le total de la maintenance qui s'élève à 47 %, ce sont des sommes qui paraissent énormes, en tout cas en pourcentage, d'autant plus que sur la partie informatique, on est pratiquement à 50 %. Nous avons des logiciels qui, visiblement, sont plutôt neufs maintenant, tant mieux, et c'est bien pour les suivants. Mais 50% d'augmentation de maintenance, ça paraît assez étonnant.

37

Page 12, vous parlez en masse, les charges d'assurance, les taxes fonctionnelles, etc. Mais vous ne parlez pas en augmentation. Nous avons besoin de savoir ce qui change par rapport à l'année dernière. Il s'agit là de faire factuel, de faire rapide. Nous n'avons pas l'image par rapport à l'année précédente. C'est vrai également sur toute la page 13, quelles sont les variations ?

M. ROLLAND Guy : Vous parlez de quoi ?

M. MINETTO Jean-Marc : Page 13 du document que nous avons dans les documents du Conseil municipal, vous avez tout un tas de dépenses qui sont prévues pour cette année. Nous aimerions connaître ce qu'il en était de l'année précédente. Ça paraît évident si on veut pouvoir suivre facilement et si les Villemomblois veulent suivre facilement comment les choses.

Dans les 149 000 €, le compte 6236, vous parlez de la diffusion de l'information pour les habitants. Le montant pour cette année est de 149 k€. Quel est le montant du passage au mensuel du journal municipal ? Quelle somme ça va nous rajouter ? La fabrication et la distribution...on connaît tous ici pour avoir fait des campagnes ce que coûte de distribuer un journal dans Villemomble (15 000 ou 16 000 adresses de boîte aux lettres, plus le journal, etc.). Nous avons besoin de savoir ce que ça va augmenter, dans le sens où l'on est sur le budget et vous avez commencé à augmenter.

De la même manière, je n'ai pas bien compris ce que c'était ce litige avec GirodMedias. C'est une petite somme, mais qu'est-ce que c'est ?

Un aparté : cet après-midi nous avons fait un petit tour de quelques panneaux municipaux. Nous avons très attention bien de ne pas les salir. Nous avons trouvé que l'implantation des panneaux était étrange. Quand on a fait le tour des écoles, il n'y avait pas de panneaux municipaux. Administratifs bien sûr, je ne parle pas des



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

panneaux libres. Cette implantation est très étonnante, ne pas avoir d'endroits où les villemomblois marchent, vont, attendent les enfants et ont le temps de lire, de ne pas avoir de plan municipal.

Vos dépenses réelles de fonctionnement. Vous dites « *ça augmente normalement, etc.* » On est quand même à plus 25% depuis que vous avez commencé votre mandat. C'est-à-dire que vous nous donnez bien souvent une comparaison entre l'année N-1 cette fois-ci et l'année qui vient. Depuis le début du mandat, on est à plus 25%. C'est juste une remarque par rapport à ça.

L'évolution des impôts directs locaux, pareil, plus de 25%. Les sommes sont à peu près équivalentes.

Dans le budget 2025, sur la DGF, vous remettez le même montant qu'une année précédente. Pourtant, on se rend compte – c'est peut-être votre prudence naturelle, M. Rolland, et il n'y a pas de mauvaise parole dans ce que je dis – que d'année en année, ça augmente un petit peu. Pourquoi reprendre la même somme ?

Au niveau de la CAF, la participation dans la CAF, par principe de prudence, les participations CAF sont projetées à 2,8 millions, bien que le réalisé en 2024 soit de 3 194 000 €.

On retrouve la crèche, Mme Fitamant, pour laquelle la CAF dit « *finalement je ne finance pas parce qu'il n'y a pas les places de crèche* », d'où la nécessité de régler ce genre de problèmes. Je crois que tout à l'heure on a évoqué de possibles solutions.

Le CTVA qui diminue. On est bien d'accord que c'est parce qu'il y a eu moins de retour de TVA, et donc il y a eu moins de choses réalisées ? Puisque vous nous avez expliqué l'autre jour qu'on la touchait quand c'était totalement réalisé. Donc dans la réalisation, on a un petit peu de mal à finir.

Dans les restes à réaliser des subventions, des investissements, etc. Dans les restes à réaliser en recettes, on attend un 1 M€ en recettes pour le poste de Police municipale. Ces sommes d'argent viennent d'où ? Qui ne nous a pas payés en ce moment ? Ou est-ce que ce sont des recettes qu'on attendait, qu'on espérait avoir ? Ou est-ce que ce sont réellement des gens qui ne nous ont pas versé ce à quoi ils s'étaient engagés ?

En recettes, les 22 k€ - c'est une petite somme, mais pour moi c'est symbolique – pour la borne interactive de l'opération Cœur de Ville, soit ce que vous appelez la Maison des Projets et que moi j'appelle le local de campagne. Ça veut dire qu'en ce moment, on a reçu comme argent public – on a l'impression que ça arrive tout seul – 22 000 € pour payer une borne interactive dans un local qui est éphémère. Excusez-moi, ça me choque.

M. Boulon, je sais que c'est votre projet, n'empêche que toucher 22 000 € pour une bande interactive, pour quelque chose qui est éphémère, pour montrer les projets qu'on a faits pendant le mandat, pour l'appeler Maison des Projets, ça m'interpelle. Mais c'est l'argent que vous avez récupéré, comme l'a dit M. Rolland, vous avez maintenant une personne qui est dédiée à chercher l'argent. Mais quand même, je trouve que l'argent public est facile à dépenser.

Le reste à réaliser en dépenses les 339 000 € de vidéoprotection. Il faudra qu'un jour, on puisse se réunir, peut-être pas publiquement, pour qu'on nous explique comment ça fonctionne, comment s'y positionner. M. Le Maire nous annonçait dans le journal mensuel que 88 %, 85 %. Quand vous nous faites dépenser 399 k€, il faut que l'on comprenne pourquoi. Ce n'est pas une attaque, nous avons besoin de comprendre pourquoi. Je pense que vous pourriez nous recevoir et nous expliquer.

On est encore dans des études de l'opération Cœur de Ville, pour 156 k€ prévus en 2025, pour l'Écrin. Comme vous l'avez dit l'autre jour « *l'écrin, ça craint !* ». Ça m'interpelle.

J'oublie les 72 k€ pour finaliser le Poste de police, mais je crois que M. Rolland l'avait expliqué, il y avait quelques malfaçons, des choses à corriger.

Les plantations d'arbres. Vous pourriez nous expliquer où vous allez les planter. Sortez-nous un plan et montrez-nous où vous les mettez. Ce sera tellement plus simple et plus clair pour tout le monde.

La mise en place du contrôle d'accès de la mairie pour 100 k€ - à la mairie, on appelle ça le bunker. Tout est sécurisé de partout. Les Villemomblois ne peuvent plus monter dans les étages, il pourrait y avoir des méchants qui montent. On rajoute encore 100 k€ de contrôle d'accès. Je veux bien qu'il soit nécessaire de sécuriser des

postes vidéo, une salle informatique, etc. Mais c'est la maison du peuple ! A certains endroits, c'est marqué « *Mairie, maison du peuple* ». Je trouve assez belle cette expression. 100 000 € encore dépensés pour la sécurisation. Expliquez-nous ce que c'est.

Deux dernières choses donc le tableau page 34, qui est le PPI de la ville de Villemomble. C'est bien de l'avoir, ça donne un peu votre perspective, peut-être la perspective des suivants aussi. On se rend compte qu'en 2026, il va y avoir 2,6 M€ à dépenser pour la ZAC Guérin. Je sais que vous allez le revendre, mais la ZAC Guérin, c'est quand même vous. Nous avons l'impression qu'on va laisser la patate chaude aux copains ! Les copains, ça sera peut-être vous, mais ça ne sera peut-être pas vous. Voir la ZAC Guérin apparaître en 2026, ou alors il faut la payer au premier trimestre. Mais sinon, c'est les futurs qui vont l'avoir à payer.

L'opération Cœur de Ville - On parle de 2,7 M€ pour 2025. Je n'ai rien contre l'opération Cœur de Ville. Peut-être aurions-nous fait la même chose. Mais pas dans les mêmes conditions, et pas avec les finances que l'on connaît maintenant. On l'aurait fait si on avait eu les finances.

Vous l'avez dit, il y a un emprunt qui est prévu. C'est uniquement la première phase. Les phases 2 et 3, elles n'y sont pas, là. Donc, 2,7 M€ en 2025, et les copains se débrouilleront pour la suite que vous avez projetée et qui est plutôt sympa : le grand trottoir sur la place de la gare et la « recircularisation » au niveau de la gare, c'est plutôt sympa. J'invite tous les Villemomblois à aller à la Maison des projets, ils comprendront que ce n'est peut-être pas tout à fait une Maison des Projets.

Cette somme-là, 2,7 M€ et rien derrière. C'est le PPI que pour la phase 1. Où sont passées les phases 2 et 3 ? Dites-moi si je me trompe.

Un truc qui m'interpelle, peut-être pour M. Zarlowski, M. Prince ou M. Mallet, on en est toujours aux études de Corrençon ? On est à 200 000€ de programmés jusqu'en 2027 pour les études de Corrençon. C'est-à-dire que 2027, on n'ouvre toujours pas Corrençon. Vous n'y êtes pour rien, il y a de l'amiante, je veux bien. Mais quand même ! On en est toujours aux études. Peut-être certains projets auraient été plus prioritaires l'écrit.

Et puis, je termine cette fois-ci. Dans la dette, je sais que vous ne l'avez pas encore utilisé, mais vous n'indiquez pas l'emprunt à 3,5 millions. Il aurait été bon que dans la phrase, il soit indiqué « *nous n'oublions pas l'emprunt à 3,5 millions qu'on a voté, qu'on n'a pas encore utilisé* ».

On a le droit de dire merci à M. Macron, pour les représentants de M. Macron, puisque, comme vous l'avez dit vous-même, on paye, on va payer maintenant effectivement la scolarisation des moins de 3 ans, et on sait que dans la majorité des écoles publiques, on était à 97-98% de scolarisation. Là, on file de l'argent à l'école privée, excusez-moi, en tant qu'ancien secrétaire général de la FCPE, ça me gratouille un peu ici.

Ce sera tout. Je pense que si vous pouvez répondre à tout cela, ça me plairait bien. Merci, M. Rolland, de votre présentation.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci cher collègue. Je passe la parole à Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : D'accord. Bonsoir à tous et à toutes.

Le débat d'orientation budgétaire organisé dans les collectivités est devenu un acte majeur de sa gestion avec le budget. Comme son nom l'indique, c'est un débat. J'espère, M. le maire, que vous nous laisserez débattre aussi longtemps que nécessaire pour éclairer les élus, mais aussi les Villemomblois sur votre gestion.

Il permet de faire un bilan des années passées, de préparer le budget de l'année et de se projeter pour les prochaines années.

Concernant le passé, à Villemomble, depuis l'arrivée de votre équipe en juin 2020 à la direction de la Ville, les indicateurs financiers se sont très fortement dégradés. Je devrais même dire, de façon plus ferme, de façon catastrophique. Preuve que vos promesses de 2020, tant en fonctionnement qu'en investissement, n'étaient pas financées. Ce n'était dès lors que pour vous faire élire. Et votre méthode d'excuses, « *c'est pas ma faute, mais de mes prédécesseurs ou des éléments extérieurs* », ne résiste pas à l'examen de nos comptes, surtout à la comparaison avec des communes voisines qui ont été confrontées aux mêmes crises que traverse l'ensemble de notre pays. À notre départ, les finances étaient saines, des investissements avaient été réalisés et le budget de fonctionnement dégageait un excédent positif permettant d'investir sans emprunter. Le montant moyen



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

était de l'ordre de 4,2 M€. Cinq ans plus tard, l'écart entre les charges de fonctionnement et les recettes n'est plus que de 760 000 € fin 2023.

Si vous voulez, je tiens à disposition mes chiffres qui viennent de la Direction Générale des Collectivités Locales, je n'ai rien inventé. Ce petit schéma, je ne sais pas si tout le monde le voit bien, montre l'effet un peu de pincement entre l'écart des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement.

Et un petit peu comme en électricité, quand les deux fils se touchent, ça peut faire des étincelles.

Alors c'est interdit en termes de réglementation, mais d'ailleurs on l'a vu un petit peu dans votre tableau M. Rolland, pour équilibrer notre budget de fonctionnement, si on ne rajoute pas le résultat de 2024, on est en déficit. Je vous laisse ces éléments à réflexion, mais si vous voulez les chiffres et le schéma il n'y a pas de problème pour compléter votre information.

Je tiens à rappeler que si les recettes de fonctionnement se sont dégradées c'est à cause de votre politique. Vous avez mis en œuvre un certain nombre d'éléments qui fait que nos recettes de fonctionnement ont subi un ralentissement relativement fort. Si nos dépenses de personnel et de fonctionnement ont explosé, c'est aussi là de votre fait. Tout à l'heure, M. le Maire, vous nous avez dit « *je suis très fier d'avoir augmenté le personnel et je vous donne même le montant, il y en a pour 2,1 millions* ». Je l'ai noté tout à l'heure.

Par rapport à notre débat M. Rolland, je veux bien qu'on fasse des ratios entre les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement. Moi ce que je regarde c'est la réalité de l'augmentation du montant. Il y a une augmentation de 5,8 M€ de la masse salariale entre 2020 et 2025. Si j'enlève les 2,1 M€ d'augmentation et même si je considère la dérive, etc., il y a quand même 3,7 M€ qui sont de votre responsabilité de l'augmentation des charges de personnel sur notre commune.

Le document qui a été transmis aux élus pour cette réunion comporte beaucoup d'éléments qui doivent être décryptés.

Je voudrais commencer par le cadre légal. Comme rappelé dans la note d'information, le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans le cadre du décret de 2016-841 du 24 juin et précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires. L'article 2312 du CGCT prévoit que le rapport doit comporter un certain nombre d'informations. On en a un certain nombre : les informations budgétaires envisagées par la commune sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement d'investissement, là on a à peu près les éléments. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financier, de fiscalité, de tarification, de subvention, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont elle est membre. Je vais y revenir un petit peu après.

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, comportant une prévision des dépenses et des recettes. Et pour terminer, des informations relatives à la structure de gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives dans le projet de budget. On a à peu près. Il est rappelé que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail d'un commun, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Pour le point 1 des obligations de la note, nous attendons des informations concernant la fiscalité et les tarifications. Car dans le premier document que vous nous avez transmis en Commission des finances, au début, il est envisagé une augmentation de la taxe d'habitation des résidences secondaires de plus de 35 %, pour la faire disparaître la semaine dernière. Je ne sais plus à quel document il faut se fier.

Et pour les tarifs communaux, rien ! Allons-nous découvrir, comme l'année dernière, et surtout les Villemombois, une forte augmentation des tarifs dans une décision que vous prendrez pendant les vacances d'été ? Vous devez nous donner des éléments sur la tarification que vous envisagez sur l'année 2025.

De même, nous souhaitons connaître vos intentions concernant nos relations financières avec Grand Paris-Grand Est. Il est dommage, comme vous le faites fréquemment, M. le Maire, mardi dernier, vous n'avez pas participé au débat d'orientations budgétaires de Grand Paris-Grand Est. Vous êtes parti après seulement une

demi-heure de présence dans l'Assemblée. Alors que, si vous étiez resté, vous auriez pu voir qu'à la suite de mon intervention et celle d'autres élus, M. Acquaviva en est témoin, c'est surtout des vice-présidents après qui sont intervenus, constatant les résultats de Grand Paris-Grand Est pour 2024, plus 16 M€, avec le report des années précédentes, un montant total de résultats de 26 M€, Grand Paris-Grand Est se porte correctement. Alors qu'en parallèle, je voudrais rappeler que la recette de FCCT qui va être prélevée en 2025 sur les communes est d'un montant de 11 M€. Vous voyez un petit peu où je veux en venir.

Pourquoi GPEG impose depuis 2022 une forte montée en charge du Fonds de compensation des charges territoriales pour les communes ? Je rappelle que pour Villemomble, le montant est passé, avec votre accord de 150 000 € au début du mandat à 465 000 € en 2024 et 590 000 € en 2025, soit 4 fois plus.

Nous sommes nombreux à avoir demandé à revoir la charge du FCCT pour les communes, mais comme vous étiez parti, je ne connais pas votre avis. Je pense que M. Rolland aimerait bien diminuer cette charge pour le bien de l'équilibre de notre budget, lui qui est à la recherche permanente de diminution de dépenses.

Nous souhaitons donc connaître ce soir, M. le Maire, votre avis sur le FCCT du territoire, puisque vous êtes parti trop tôt mardi dernier pour nous donner votre avis.

Le point 2 du décret demande la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes, tel que je l'ai dit. Le PPI présenté, qui ne porte que sur 2025, 2026 et 2027 en dépenses, nous n'avons rien côté recettes, ce qui est contraire au document.

Pire, la comparaison avec le document de notre débat d'orientations budgétaires de 2024 – c'est toujours intéressant d'aller ce que vous avez écrit l'année dernière – laisse apparaître des incohérences ou des mystères.

M. Minetto en a déjà évoqué un. Votre projet Cœur de Ville, c'est une fois 605 000 € et deux fois 3 100 000 €. Qui devient en 2025 2,8 millions €. Donc nous passons de 6,8 millions à 2,8 millions. C'est magique !

Pour la ZAC Guérin, le masque tombe. La commune est donc engagée pour 2 600 000 €. Quel fiasco !

Le remboursement d'emprunt, 350 000 € en 2027. Vous avez donc bien l'intention de le contracter et de laisser la dette au suivant.

L'acquisition de De Gaulle, 630 000 € seulement en 2026. Donc, après avoir supprimé de nombreuses places de stationnement dans votre Cœur de ville, vous ne pensez pas retrouver de places avant 2026, voire 2027. Quel gâchis !

Je vous rappelle que, comme dans votre habitude, on n'a pas pu débattre sur la décision 2025-8 qui porte sur l'acquisition de cette parcelle. C'est un peu dommage, vous auriez pu nous préciser vos intentions et éventuellement les éléments que vous aviez du vendeur.

Nous pourrions aussi évoquer les montants du schéma énergie décalé, la vidéoprotection qui progresse encore, les travaux de Corrençon qui disparaissent, le montant très faible pour le garage qui fait mécaniquement vieillir nos véhicules. Si on ne fait rien pendant un certain nombre d'années, les véhicules vieillissent. M. Boulon, qui êtes responsable de l'environnement, on en est-on du verdissement de notre flotte ? Donc un PPI incomplet et qui présage un avenir bien sombre pour notre ville.

Après le PPI, je vous propose de revenir aux éléments du DOB. Concernant nos recettes, M. Rolland, à l'occasion de la Commission des finances, vous nous aviez annoncé que vous deviez recevoir ce qu'on appelle le 1288, c'est-à-dire le document qui notifie nos recettes d'impôts locaux. Est-ce que nous avons reçu ce document ?

ROLLAND Guy : Non.

CALMÉJANE Patrice : Parce que vous nous aviez dit dans les trois jours.

ROLLAND Guy : Non. Ce n'est pas le 12.88. Le 12.88 c'est en fin d'année.

CALMÉJANE Patrice : Oui, ou le 12.52, ou je ne sais quoi. L'équivalent. Vous n'avez pas reçu le document que vous aviez évoqué mercredi dernier ?

ROLLAND Guy : On en reparlera le 25 mars.



CALMÉJANE Patrice : D'accord. Je continue.

Avons-nous des informations sur les dotations ? Cela a été évoqué tout à l'heure, mais vous nous avez dit que non, la DGF a déçu le FSRIF. Le recensement publié au 31 décembre 2024 a fait apparaître une baisse de la population communale de près de 300 habitants. Il semble que nous sommes repassés sous les 30 000 habitants en population municipale. Comme la DGF est liée à la population, je pense qu'on risque d'avoir une baisse qui va peut-être être de l'ordre de 1%.

Voilà pour les éléments principaux. Je vais attendre peut-être un certain nombre de vos réponses avant de poser d'autres questions dans le détail du budget. Mais comme il y en avait quelques-unes qui se croisaient avec M. Minetto, je vais attendre le premier bloc de réponses.

Je terminerai par une note positive. Un peu négative par rapport aux choses qui sont un peu troubles dans le PPI, mais positive par rapport à l'année prochaine, j'aurais tendance à dire « *Vive 2026 !* », que ça change.

BLUTEAU Jean-Michel : Qui prend la parole ? Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : Merci. Tout d'abord, on souhaitait remercier la prestation de M. Rolland, tout comme son attitude.

Notre groupe ne peut que relever les mêmes interrogations et les mêmes constats que nos collègues, M. Minetto et M. Calméjane. Bon nombre de questions que nous avons à poser ont déjà été posées. Cependant, on souhaitait attirer l'attention sur le fameux PPI de 2025 à 2027, où nos interrogations sont assez grandes.

Effectivement, une projection, en principe, quand on est sûr de son bilan et de ses finances, se fait surtout pour une collectivité, à deux voire trois années à venir, tout au moins, sur tout ce qui peut être grosses dépenses (réfection de bâtiments, projet Cœur de Ville, etc.). Quand on regarde le document qui nous a été présenté, nous avons des chiffres à peu près pour 2025, quand je dis le à « peu près » c'est qu'il y a énormément de sommes rondes. Je pense que c'est un petit peu fait « au doigt mouillé » mettons 250 000 par-ci 40 000 par-là, 242 000 à tel endroit pour peut-être budgéter, mais sans réel document ou projection que vous auriez pu faire. Pour 2026 et 2027, c'est même encore pire, puisque là, nous avons majoritairement que des sommes rondes. On va se dire « *le reste à réaliser, nous envisageons pour 2026, 3 millions, puis 2027 2 millions* ». J'aimerais bien savoir ce que vous avez mis dans ces 3 millions et ces 2 millions pour faire à peu près la projection. Je peux entendre éventuellement que pour 2027 que vous n'ayez pas encore reçu l'intégralité des devis ou autres que vous souhaitiez faire. Mais malgré tout, ça nous interroge.

Plusieurs interrogations de notre part concernant l'EPFIF. Pas de chance pour les prochains. Si c'est vous, vous devrez expliquer pourquoi rembourser les 2,6 millions qu'en 2026 et pas avant.

Nous avons relevé l'acquisition de De Gaulle, qui est très surprenante, puisqu'une préemption est passée dans les documents de ce Conseil municipal. Vous projetez simplement pour cette année 157 000 € à peu près, et seulement en 2026, la fin de l'acquisition. C'est un pavillon, me semble-t-il. Je ne comprends pas pourquoi au mois de mars on ne peut pas terminer l'acquisition avant le 31 décembre de cette année. Vous avez certainement des réponses à nous donner.

Concernant Corrençon qui est fermé déjà depuis quelque temps. Nous constatons que vous ne projetez que 50 000 € si pour 2025. J'aimerais bien savoir quelles les études représentent 50 000 €.

Je suis désolée de reprendre en parallèle le Cœur de Ville, pour lequel nous avons systématiquement des devis et des projections qui étaient un petit peu plus affinés. J'aimerais comprendre 50 000 € cette année, puis en 2026 pourquoi pas 100 000 € et l'année d'après 50 000 €. À quoi ça correspond ? Est-ce que nous pourrions avoir la visu de ces projections des devis que vous avez pu recevoir ?

Au niveau des plantations, pour les dernières élections, vous aviez prévu 400 arbres dans le projet. On ne voit la plantation de nouveaux arbres que pour 2025. Il y a quelques années, après un Conseil municipal, un retour disait « rue 1, rue 2, rue 3, rue 4 ». On nous prenait bien pour des imbéciles ! J'aimerais donc connaître exactement l'endroit de déplantation, pas uniquement pars Martin ou autre, mais aussi les rues. C'est réellement ce qu'attendent les Villemomblois.

Concernant les investissements courants bâtiment, pour 2025 vous prévoyez donc 1 341 000 €. Je pense aussi que vous avez vraiment une projection et vous connaissez des bâtiments qui ont besoin d'être rénovés.

J'aimerais avoir le détail des bâtiments pour 2026 qui représenterait 1,3 million et quels sont les autres bâtiments projetés pour 1,4 million en 2027. Je vous remercie.

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce qu'il y a d'autres interventions à ce stade ? Je vais donc redonner à Guy Rolland pour une salve de réponses. Nous avons tous noté la liste sur laquelle on nous interroge. Nous veillons à n'oublier aucune réponse.

ROLLAND Guy : Je m'excuse M. Minetto, mais il y a un point de compréhension que je n'ai pas suffisamment partagé. Quand on parle de reste à réaliser, c'est le report de travaux non finalisés qui sont engagés par des commandes. Les restes à réaliser pour 5,5 M€ sont des marchés, des commandes passées, où la prestation n'a pas été terminée. Ce ne sont pas des dépenses complémentaires.

MINETTO Jean-Marc : Pourquoi ? Pourquoi n'est-ce pas fini ?

ROLLAND Guy : Parce que c'est la règle. Parce que, dans la vraie vie, vous passez une commande sur un marché déterminé en septembre, octobre. Si ce sont des travaux un peu conséquents, vous n'avez pas forcément la livraison finale avant le 31 décembre.

Parlons des études dont on parlait pour le Cœur de ville. Des commandes et des marchés ont été passés. Mais la prestation finale, les facturations, on ne les a pas encore toutes. C'est aussi basique que cela. Ça ne veut pas dire que l'on a plus d'études. Je sens dans vos propos ce problème de compréhension du mécanisme comptable.

MINETTO Jean-Marc : Ne vous inquiétez pas.

ROLLAND Guy : Je veux dire que ce ne sont pas des dépenses additionnelles, mais un effet report. C'est dans l'enveloppe du projet, mais c'est quelque chose qui se réalise de façon décalée.

43

MINETTO Jean-Marc : Quand on suit bien ces projets, ils avancent ?

ROLLAND Guy : Le prestataire qui a fait l'étude a commencé à livrer et il facture avec un décalage. Je vous rappelle que pour les travaux physiques, vous devez attendre d'avoir la réception complète.

Concernant les subventions, quand j'ai parlé de l'enveloppe des subventions aux associations, je n'ai pas changé de texte, je suis allé un peu plus vite. J'ai dit, on passe de 1,6 M€ à 1,3 M€, mais à isopérimètre, le fait qu'il n'y a plus de CMS, ça revient à passer 1,3 M€ à 1,2 M€. C'est écrit de la même manière, mais pas écrit de la même façon.

MINETTO Jean-Marc : Je n'ai pas dit que vous aviez changé de texte. Ce n'est pas mon propos.

ROLLAND Guy : À isopérimètre, à nombre d'associations identiques concernées, l'enveloppe est globalement, de - 100 000.

MINETTO Jean-Marc : Plus les 300 000 du CMS.

ROLLAND Guy : Les 300 000 du CMS, l'association a disparu.

MINETTO Jean-Marc : D'accord, mais il y a 400 000 de moins dans le budget pour les assos. C'est tout.

BLUTEAU Jean-Michel : Laissons tomber, c'est la pensée socialiste.

ROLLAND Guy : Au même périmètre d'associations...

POCHON Élisabeth : C'est sûr qu'aller mettre 25 000 € dans la borne, ce n'est pas la pensée socialiste !

BLUTEAU Jean-Michel : On laisse parler Guy Rolland. Je rappelle que nous avons une séance publique d'une part, retransmise par ailleurs. Pour la compréhension de chacun, je pense qu'il est nécessaire que l'on se laisse parler.

ROLLAND Guy : Parlons des LEDS. Dans les kWh, il faudrait séparer les kWh d'électricité de toute la partie purement éclairage public. Les budgets en euros pour les LEDS sont passés de 300-350 000 € à 100 000 € cette année. Nous avons bien le gain qu'on attendait. Quand vous passez du sodium au LED sans pilotage, vous divisez par deux. Vous passez des LEDS à des systèmes pilotés, vous ne divisez pas par deux, mais vous gagnez au moins encore 70 %. C'est une vraie réalité.

Les maintenances, je me suis mal exprimé. La Directrice des Finances l'avait évoqué en Commission. Il y a une double problématique : on se compare par rapport au réalisé car toutes les maintenances n'ont pas été faites. Si on se compare par rapport au budget, il n'y a que 18 %. Si on se compare par rapport au réalisé, on s'est aperçu qu'on passait des budgets en entretien et réparation qui étaient en fait éligibles à des budgets de maintenance. Je vous remets les deux tableaux, on fait + 47 % sur le global de la maintenance, mais on fait - 46% sur l'entretien réparation, avec des lignes qui se recoupent.

Si l'on prend les applicatifs complémentaires pour l'informatique, on a une augmentation plus faible que cela. Je veux bien faire un *mea culpa*. C'est grâce à votre question qu'on s'est aperçu de ce problème de présentation du mécanisme de ventilation. En fait, on n'a pas 47 %, mais 18%.

La DGF. M. Calmégane me dit que l'on n'est pas assez prudent. Le vrai sujet est que l'on n'a pas la notification. Le vrai sujet aussi, c'est qu'auparavant on augmentait régulièrement. Là, on est stable.

Il peut y avoir un risque avec l'évolution du potentiel fiscal, je ne sais pas. Je pense qu'il y a un truc variable entre la DGF et la DSU. Il y aura peut-être un risque négatif sur la DGF. On ne devrait pas avoir de risque négatif sur la DSU. C'est le global qu'il faudra regarder. Pour le moment, on ne l'a pas.

On verra sur les recettes fiscales ce que donnera la CCID du 25 mars. Je vous rappelle que la base imposable finale est fixée vers le 15 avril, après la CCID.

44

Je réponds directement à M. Calmégane sur l'histoire de la taxe d'habitation. Le libellé s'appelle « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants ». On voulait donner une impulsion pour réduire les logements vacants. On s'est aperçu qu'en fait, le libellé est incorrect parce que la recette sur les logements vacants pour les communes de moins de 20 000 habitants est fléchée l'ANAH.

POCHON Élisabeth : C'est fléché vers quoi ?

ROLLAND Guy : Fléché vers l'ANAH, l'Agence Nationale de l'Habitat.

Dans le contexte du marché immobilier tendu, c'est d'abord le département qui utilise cette recette. Pour les communes de à moins de 50 000 habitants.

Sur le FCTVA, en investissement, il est sur l'année. Ce qui compte, c'est que qui a été physiquement comptabilisé l'année précédente. La DGFIP met un outil de simulation du calcul du FCTVA. Il n'y a pas forcément tout l'encours. Je ne suis pas sûr que l'on aura une baisse. On ne peut pas utiliser autre chose de plus précis que l'outil de la DGFIP.

Sur l'histoire de l'EPFIF, nous en avons déjà parlé au ROB de l'année dernière. C'est calé à la date du butoir. On met la dépense, mais pas la recette. Globalement, ça devrait se compenser, mais on n'a pas le montant exact.

POCHON Élisabeth : Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est un fiasco quand même !

ROLLAND Guy : Moi, je ne veux pas faire de politique. Je ne dirai rien. Je suis là pour m'assurer qu'est prise en compte la politique d'avoir des finances les plus saines possibles.

Il faut revoir le fait générateur.

Sur la partie CSU vidéo protection. Ont été engagés les 3,2 millions des phases 1 et 2. C'est vrai que l'on avait envisagé de faire la phase 3 dont on avait un peu parlé l'année dernière, qui allait se monter à 3,2 millions.

3 072 000 € de travaux. C'est là où il faut faire attention. C'est un projet qui est copiloté entre la voirie et l'informatique. Vous pouvez avoir le montant des deux acteurs. Il ne s'agit pas que de faire passer des fils pour alimenter des caméras, mais il faut aussi les enfouir.

Le reste à réaliser de 399 000 €, ça ne change rien par rapport à l'enveloppe totale. Il s'agit de commandes engagées. Si l'on prend le total de ce qui est engagé, on devrait être à 2,5 M€ sur les 3,2 M€. C'est ça le décalage, et après, il y a aura des commandes complémentaires.

Sur le Cœur de ville, je veux bien prendre la responsabilité. Je n'ai mis dans le PPI que ce qui était le secteur 1. L'année dernière, nous avons mis l'enjeu du PPI sur les trois secteurs. Je retourne la question : si je mettais la totalité, sans aucune hypothèse pour financer les phases 2 et 3, que diriez-vous ? Je n'ai plus d'écho, là. Pour le moment, la phase 1 est financée. Les phases 2 et 3, nous avons bien l'intention de les faire. On verra comment évoluent nos plans d'action et nos recettes.

Sur les questions de M. Calmégane. Vous dites qu'entre juin 2020 et maintenant, nous n'avons pas assuré les recettes. Quelqu'un d'autre a dit que l'on avait pris 25 % sur l'augmentation des dépenses.

Nous venons de passer 4 ans avec une somme d'aléas que l'on n'avait pas prévue. Une somme de dépenses contraintes. Si on refaisait l'exercice, il faudrait cumuler toutes les dépenses contraintes sur 4 ans. Le 25 % en valeur sur les dépenses, ce sont des dépenses incontournables que l'on s'est prises entre les fluides entre toutes les contributions obligatoires. Prenons la masse salariale, toutes les augmentations mécaniques, point d'indice ou autre. Vous nous dites « *vous n'êtes pas capable de tenir vos recettes* ». Je l'ai montré tout à l'heure, par rapport aux hypothèses budgétaires de recettes, on est toujours un peu au-dessus. Après, on va nous dire – je vais plaisanter – « *vous êtes des affreux, vous augmentez les tarifs comme c'est pas permis* », et vous nous dites « *vous n'avez pas assez de recettes* ». Ce n'est pas tout à fait ça !

La marge de manœuvre qu'a une commune sur ses recettes fiscales, elle est sur le taux. L'engagement d'une commune c'est sur le taux, pas sur la valeur absolue. Je rappelle que les revalorisations des bases locatives sont à la main de l'État. Ça se décide chaque année.

Effet cumulé depuis 2020 la réévaluation des bases locatives. Je cite de mémoire : vous avez dû avoir 3 %, après c'est 4 et des poussières, 2023, 7,1 %, 3,9 %. Si vous faites les faits cumulés, ça fait quand même un bon 4 %. Mais ça, je suis désolé c'est l'administration de l'État.

Je vous retourne la question : je vous fais remarquer que l'on a tenu notre engagement. Mme Pochon, vous savez très bien que la commune de Villemomble a le taux de taxes foncières le plus bas depuis très longtemps. Je vais rendre à César ce qui appartient à César.

POCHON Elisabeth : C'est un choix !

ROLLAND Guy : C'est 15 ans, 20 ans, je ne sais plus.

CALMÉJANE Patrice : Je vous ai déjà dit, César, ça ne convient pas parce qu'il a mal fini ! Comme Napoléon !

ROLLAND Guy : Comme Napoléon. Au niveau département, nous ne sommes pas le dernier.

MINETTO Jean-Marc : c'est un choix politique !

ROLLAND Guy : On avait dit dans les écrits que l'on ferait un recours modéré à l'emprunt. Je suis désolé, vous m'avez tendu la perche. Vous savez de combien est la dette moyenne par habitant sur l'ensemble du département ? C'est 2 000 €.

Savez-vous quelle est la dette moyenne par habitant des communes de droite les mieux gérées ? 400 €.

CALMÉJANE Patrice : Vous ne faisiez de politique !



MINETTO Jean-Marc : Prenez le Perreux. Vous allez voir que c'est la moyenne de 2 000 €.

POCHON Élisabeth : On est à front renversés là.

ROLLAND Guy : Je parle de notre engagement d'avoir un emprunt modéré. Donc on part avec des emprunts CAF, 30 à 40 euros. Si nous levons la totalité des 3,5 millions, on augmente à 120 € par habitant. On reste dans un recours à l'emprunt modéré.

MINETTO Jean-Marc : Un emprunt quand c'est 3,5 %, alors quand c'était 0 %...

ROLLAND Guy : Excusez-moi M. MINETTO, vous me donnez une occasion en or pour faire du ping-pong entre les autres questions.

Le recours à l'emprunt se justifie par un effet de levier pour financer des investissements. Personnellement, je n'ai pas voulu lever de l'emprunt, je réponds à M. Calméjane, tant que nous n'en avons pas besoin. J'ai proposé de le faire au vu de l'incertitude qui s'aggravait. C'est bien un filet de sécurité.

Les taux les plus bas c'était en 2020-2021. À cette époque, avec le COVID, nous n'en avons aucun besoin. Emprunter pour emprunter, ce n'est pas ma philosophie. Dès 2022, nous avons regardé à nouveau. J'ai personnellement fait le tour des établissements bancaires. 2021-2022, on était entre 4 et 4,5 %. J'ai suivi cela « comme le lait sur le feu ». 2024, le taux était remonté à 4 %. J'ai fermé la main en décembre quand j'ai vu que c'était redescendu de 0,5 %. L'emprunt est destiné à financer un projet.

Je ne voulais pas qu'on lève de l'emprunt pour des investissements courants. Ma philosophie de gestion est que les investissements courants doivent s'autofinancer.

Le FCCT. Il y a eu une mise à plat avec un audit, en mars-avril 2022. Le territoire a dit : « *ce n'est pas possible de continuer comme ça, avec des communes, sur la base des déclarations de ressources, qui sont à 4-5-10 € par habitant et d'autres à 100 €* ». On est parti de très bas. L'effet de rattrapage a été plus fort.

J'avais obtenu que l'on fige les choses pour 4 ans. Le palier est atteint maintenant. Il y a une clause de revoyure. J'ai vu les documents du GPGE, ils ont une épargne brute à 10 % au lieu de 6 %. Il y a un point de rendez-vous à fin 2026.

Le vrai sujet : il y a un accord contractuel des 14 villes en CLECT. Vous pouvez essayer de dénoncer. Certaines villes ont essayé de le faire et elles se sont fait retoquer au Tribunal administratif. Je pense que la bonne attitude de gestion est de dire que si le niveau de la recette donne des résultats qui sont un peu trop conséquents par rapport à l'hypothèse initiale, on en rediscute. Mais on ne peut pas couper maintenant. Ou alors, il faut que les 14 communes discutent. Mais si vous remettez en cause maintenant, vous n'avez pas le point d'atterrissage. Le rendez-vous doit avoir lieu, je suis d'accord.

Quand vous regardez les excédents du budget principal et les excédents du budget annexe, ce n'est pas tout à fait la même chose.

CALMÉJANE Patrice : Si on rajoute les ordures ménagères, on n'est pas déçu non plus !

ROLLAND Guy : Après, sur le PPI, je veux bien faire mon *mea culpa*. On a écrit une hypothèse sur 2026 et 2027 et je vais répondre à Sandrine Verbeque. Effectivement, c'est une approche qui n'est pas détaillée comme 2025. Ceci pour montrer la cohérence du socle.

Sur la partie CSU, on a rajouté ce qui me paraît incontournable pour terminer, avant d'engager vraiment la phase 3. C'est-à-dire les montants supérieurs.

Sur le Cœur de Ville, je veux bien en prendre la responsabilité. Je n'ai mis dans le PPI de cette année par rapport au PPI antérieur, que le secteur 1, car il a été voté. On a regardé un peu les recettes potentielles, et à la date d'aujourd'hui, on ne peut pas lancer les secteurs 2 et 3.

En ce qui concerne les plantations d'arbres. Je laisserai Jean-Christophe Gerbaud répondre sur les nombres d'arbres.

Je pense qu'il faut comprendre que faire un PPI complet ou un PMT d'entreprise, quand il y a une telle incertitude... Sur les recettes, il y a une incertitude liée au contexte géopolitique. On ne sait pas ce qui va se



passer sur la fin de l'année. On peut avoir une loi de finances complémentaire. Pour le moment, on se cale à ce qui est factuel.

Pour les recettes, nous allons rediscuter avec les DGFIP pour avoir une bonne vision des bases imposables, parce qu'on attend des recettes que l'on veut récupérer. On verra quand on aura la dotation. On n'a pas la DGF. Nous avons eu un correspondant de la DGFIP qui nous a dit : « *vous êtes autorisés à décaler tant que vous n'avez pas la dotation DGF* ».

CALMÉJANE Patrice : Il n'invente rien, c'est la loi !

ROLLAND Guy : À la limite, nous sommes dans cette situation-là.

Pour les recettes, hors recettes fiscales et autres, nous n'avons pas fait d'hypothèse d'augmentation de tarif à ce stade, parce que rien n'est décidé. On est resté sur l'orthodoxie de prudence de regarder les recettes qu'on avait dégagées en 2024. On a pris une hypothèse « un poil » plus basse.

Sur la restauration scolaire, nous avons un contrat avec Sodexo que nous allons renouveler. Il y a des clauses de révision des prix. On a subi 2,8 %. Une année, on a subi 6,9 ou 7 %. On ne peut pas y couper. Dans le poste de la dépense, c'est mécanique.

Si vous regardez la dépense de fonctionnement de cette année, elle est quasiment alignée sur le niveau de 2024. Nous avons fait des efforts beaucoup plus conséquents, encore plus conséquents que d'habitude, pour essayer de tenir au vu de l'incertitude sur les recettes. Je remercie tous les services. C'était un effort colossal. Toutes les communes ont cette problématique-là.

Sur la gestion RH, ça ne veut rien dire de dire qu'il y a 25 % d'augmentation de la masse salariale en valeur absolue si dedans les $\frac{3}{4}$ sont contraints. In fine, en termes d'arbitrages, on consacre la même part de masse salariale quand on a même part à 52-53 % que nos recettes. Le tout, en absorbant 900 000 € par an pour rémunérer la PM. Nous avons fait des efforts. Je ne sais plus quoi ajouter.

47

BLUTEAU Jean-Michel : On va te laisser faire une pause dans ces conditions, sur le train des questions que nous avons à noter et les réponses sur lesquelles tu as pu apporter des explications.
Moi, je reprends un petit peu également la liste de ce que vous avez évoqué.

Concernant le budget du CCAS. On sera bien d'accord pour dire que son action, et je parle sous le contrôle de Françoise Seronde, est incontournable. Le fait que, après le développement phénoménal du Centre Social Alain Mimoun, il y ait l'avènement du Centre Social de Benoni-Eustache, vous ne pourrez pas me dire que c'est une mauvaise chose. Cela requiert une subvention plus conséquente que nous avons indiquée désormais donc 1 200 000 €. Et ça pourrait être plus. Aujourd'hui, ça répond à une demande sociale. C'est dit !
Je crois qu'à Benoni-Eustache, je n'ai jamais autant entendu qu'on était satisfait plus de ça d'une équipe qui est très performante. C'est du très beau calibre. De ce point de vue-là, on ne peut pas rougir.

Vous vous interrogez en début de questionnaire sur l'augmentation au restaurant municipal. On prévoit tout simplement qu'il n'y ait plus de dépenses au motif qu'il y aura plus de collègues qui iront y manger.
Aujourd'hui, il y a en moyenne entre 50 et 60 repas par service. Je parle sous le contrôle de Serge Zarlowski, il y a maintenant une liaison froide qui permet d'avoir quelque chose qui soit plutôt bon, en bonne quantité pour nos agents, notamment pour ceux qui travaillent dehors.

Vous avez eu des réponses, je crois, sur l'augmentation de la maintenance. Philippe Labro m'en est témoin, c'est vrai que sur différentes choses du bâtiment, et Éric Mallet pourrait le dire aussi, il a fallu qu'on augmente les maintenances, notamment sur le bâtiment, parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait des choses qui n'étaient absolument pas maintenues. Vous le savez comme moi, on le regrette vraiment, la bulle de tennis qui se trouve au parc Pompidou est au sol. Aujourd'hui, elle n'est pas en fonction et nous avons découvert mon cher Philippe qu'il n'y avait aucune maintenance. On n'avait jamais prévu d'entretenir, de faire un remplacement de pièces. Tant que ça tenait ! Ça aurait pu perdurer, sauf que là elle est arrivée en bout de cycle.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Vous savez, le 5 juillet 2020, j'ai entendu, pas mon prédécesseur puisque Pierre-Etienne Mage avait décidé de se retirer de la vie politique, mais son prédécesseur dire : « *Faudra pas nous reprocher que vous allez découvrir des choses cachées etc. et que c'est de notre faute* ». Je m'étais dit intellectuellement, je vous l'assure, je m'étais dit « *bah non, je suis élu dans ce Conseil municipal depuis quand même un certain nombre d'années, je sais qu'il n'y a pas de vices cachés, il n'y a pas de trucs sous le tapis, etc., etc.* » C'était largement faux !

Cinq ans plus tard, on se rend compte d'une situation... Madame, Monsieur, je ne suis même pas permis de vous interrompre, donc vous allez me laisser poursuivre.

Effectivement, jour après jour, on en découvre, jusqu'à des défauts de conception. Je parle surtout encore du désormais gymnase Thomas Bouhail ou l'on se rend compte qu'il y a eu une erreur phénoménale de conception de ce bâtiment qui fait qu'encore aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'on pourra, mon cher Philippe, continuer à l'exploiter, sans que l'on ait des travaux très conséquents et probablement à refaire totalement la chape, pour qu'il puisse continuer à accueillir nos enfants et nos sportifs.

Vous nous interrogez sur la mensualisation du magazine. Jusqu'alors, c'était un budget de 52 144 €. En l'occurrence, il va à peine doubler puisqu'il y aura 11 magazines sur l'année. Celui de l'été couvrira les mois de juillet et août.

Concernant GirodMedias, on a un litige sur la temporalité de la mise en service. GirodMedias est le prestataire qui a remplacé VYP. On a changé tout le mobilier urbain. Vous vous en souvenez, c'était assez pénible pour tout le monde. On aurait dû avoir l'ensemble du remplacement du mobilier urbain à l'été. Finalement, ça s'est fait à la Noël. À un moment donné, il pleuvait il faisait froid il n'y avait plus d'abribus, il n'y avait plus ce genre de choses. À partir de là, nous avons évoqué avec le prestataire qu'on n'allait pas tout payer. Il le conteste. C'est pour cela qu'il y a un litige de ce point de vue-là.

Sur la baisse du FCTVA, vous nous avez avoué mon cher collègue Jean-Marc Minetto que vous ne faites pas la comparaison entre 2024 et 2025. Mais ce serait utile fait pour comprendre le mécanisme du FCTVA, puisque le FCTVA de 2025 prend en compte les dépenses de 2024, ce que nous ne savons pas encore. À partir de là, aujourd'hui on est sur les valeurs de 2023. Ce qui explique la baisse, parce qu'il y avait moins de volume cette année-là.

Sur le million d'euros concernant le poste de Police municipale, ce n'est pas tout à fait un million d'euros, mais surtout que nous n'avons pas perçu. C'est une réalité. Aujourd'hui, c'est le Conseil régional qui doit nous payer. On est en échange avec eux, comme on s'entend bien, je pense qu'ils vont quand même honorer leur dette. Il est vrai qu'aujourd'hui, c'est une somme que nous attendons.

Vous nous interrogez, vous vous interrogez sur le coût de la Maison des Projets. Il est certain. Vous indiquez que vous ne considérez pas que ce soit utile ou que ce serait électoraliste.

POCHON Élisabeth : C'est un local électoral.

BLUTEAU Jean-Michel : Madame Pochon, voulez-vous que je poursuive ?

POCHON Élisabeth : Oui, mais...

BLUTEAU Jean-Michel : En vous remerciant. Très sincèrement, cette Maison des Projets, on va être humble, on n'a pas inventé le concept. J'en vois des Maisons des Projets au Blanc-Mesnil, à Saint-Ouen, à Épinay, qui sont encore ouvertes aujourd'hui et qui font ce travail d'explication.

Vous savez, je fais pas mal de terrain, je côtoie pas mal de mes concitoyens, ils me disent « *mais on n'est pas au courant de ce que vous faites. On aimerait bien savoir, ensemble vous faites des choses, mais vous ne communiquez pas suffisamment* ». Nos conseils de quartier, je me tourne vers Riad Mahmoud, Serge Zarlowski, Jean-Christophe Gerbaud qui animent nos conseils de quartier., alors que ce sont des bénévoles qui ont décidé de se prêter à l'exercice de la chose publique.

Aujourd'hui, la Maison des Projets, et vous y invitez les Villemomblois, Jean-Marc Minetto, je vous en remercie, est un lieu qui permet, effectivement, qui n'est pas ouvert toute la semaine...qui a un coût qui est quand même relativement contenu, au motif que, et merci au cher Alex Boulon d'animer tout cela, ce sont les élus qui assurent la permanence. Qui mieux que nous pour expliquer, développer ? Et si vous fréquentiez un petit peu plus cette Maison des Projets, vous verriez qu'il y a bien trois phases au projet Cœur de ville Outrebon.

MINETTO Jean-Marc : J'y suis allé cinq fois, ne vous inquiétez pas, j'y vais, M. le Maire.

POCHON Élisabeth : Assez pour remarquer qu'il y a des erreurs.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous pourriez tenir la permanence avec nous, Jean-Marc Minetto. Ce serait utile.

MINETTO Jean-Marc : Je crois que je l'ai presque fait, M. le Maire.

BLUTEAU Jean-Michel : Tout est parfait. Vous voyez, on finira par s'entendre.

Tout cela pour vous dire que son coût est modique. Aujourd'hui, nous sommes propriétaires du local, du bail et des murs. Nous avons obtenu une subvention pour cette fameuse borne interactive. On fait un peu tout nous-mêmes. Certains me disent qu'il y a certains tableaux, certaines cartes, certaines photos qui ont été empruntés ici à la mairie pour pouvoir les mettre sur les murs de la Maison des Projets. On fait quasiment du recyclage.

Très sérieusement, aujourd'hui, c'est une bonne initiative qui a tout son intérêt pour le secteur Outrebon. À partir du mois prochain, la même Maison des Projets sera déménagée sur le Cœur de ville Époque, qui permettra là aussi, de renseigner les gens. Et je vous rassure...Élisabeth Pochon, je poursuis, merci.

Puisque vous êtes très inquiets qu'un compte de campagne éventuel de tel ou tel candidat puisse être grevé de cette dépense, au 1^{er} septembre, la Maison des Projets fermera.

POCHON Élisabeth : Bah oui forcément.

BLUTEAU Jean-Michel : Vous demandez à être intégrés dans des réunions pour le fonctionnement du CSU. Comment vous dire ? Il a fallu que vous en fassiez appel à la CADA pour obtenir le rapport sur la préparation du CLS-PDR.

MINETTO Jean-Marc : Parce que vous ne vouliez pas nous le donner.

BLUTEAU Jean-Michel : Non, parce que je n'ai pas confiance. Je vous le dis.

MINETTO Jean-Marc : Nous non plus, on n'a pas confiance en vous !

BLUTEAU Jean-Michel : À partir du moment où vous divulguiez tout et son contraire, que ce soit sur les réseaux sociaux, ici ou ailleurs...

MINETTO Jean-Marc : Qu'est-ce qu'on divulgue ? Soyez précis !

BLUTEAU Jean-Michel : Je vous dis très simplement, et je n'irai pas plus loin : je n'ai pas confiance, en le secret qui est nécessaire par rapport à certains sujets.

MINETTO Jean-Marc : Soyez précis ! Vous nous attaquez, soyez précis !

POCHON Élisabeth : Vous êtes diffamant même !

BLUTEAU Jean-Michel : Merci. Mes collègues, bien entendu, interviendront sur les sujets qui vous taraudent. Je pense à la plantation d'arbres et savoir si nous atteignons le fameux chiffre de 400, même si Jean-Christophe

Gerbaud s'est exprimé à plusieurs reprises sur le sujet. Mais il apparaît qu'il vous faut une meilleure géographie de ce que nous réalisons.

Sur le contrôle d'accès à la mairie pour lequel vous vous interrogez sur une dépense, certes conséquente, je ne la masque pas. Ça s'avère être nécessaire puisqu'aujourd'hui, c'est un bâtiment qui est extrêmement sensible. Il l'est tout autant que lorsqu'il recelait le poste de Police municipale, avec des données, des valeurs. À partir de là, ce n'est pas pour nous-mêmes, c'est véritablement pour ce que peut avoir la mairie. Je ne vais pas vous taquiner, mais moi je ne dis pas « Maison du Peuple », ça fait un peu trop soviétique. Je dis maison commune.

Sur la ZAC Guérin, un sujet important. Il y a une somme qui est inscrite de 2,6 millions d'euros. Votre serviteur a échangé avec le Président, mon homologue maire de Mennecy et président donc de l'EPFIF. Il a bien vu que, tout au contraire de ce que vous dites, Mme Pochon, ce n'est pas un fiasco. J'ai écouté les gens. C'est-à-dire qu'à un moment donné, lorsque l'association, notamment RNQE – je ne les vois pas là ce soir, pourtant ils sont généralement fidèles au monde public – nous ont bien fait comprendre qu'ils ne souhaitent pas qu'il y ait une évolution de ce quartier, une densification plus importante. On s'est encore vu très récemment autour du projet de ce que va devenir la parcelle l'Escarcelle. On a rétro-pédalé. Ce n'est pas un fiasco. De vous à moi, heureusement que la démocratie permet d'écouter les gens. Et les 2,6 millions d'euros, d'où viennent-ils ? Tout simplement de la valeur vénale des biens qui ont été préemptés par l'EPFIF pour 5 pavillons.

POCHON Élisabeth : Cela doit être sympa de vivre avec des pavillons.

BLUTEAU Jean-Michel : Je poursuis ! Les 5 pavillons, nous nous en sommes entendus avec M. Dugoin-Clément, vont être mis en vente, comme je m'y étais engagé. Certes, vous me direz que le marché de l'immobilier n'est pas tout à fait au rendez-vous au moment où nous parlons. On se donne donc le temps. Et c'est la dernière chose que j'ai pu obtenir de notre échange et de notre négociation.

Alors, il y a 2,6 millions qui sont sur 2026. Mais la vérité, ce sera étalé sur trois exercices. Je poursuis. J'essaie d'être le plus lent, le plus calme et le plus didactique possible.

Donc il nous convenait que l'on mette 2,6 millions sur 2026 parce que c'est la convention. Nous devons écrire, convenir et permettre que la chose soit étalée sur trois exercices. Mon petit doigt me dit que, les professionnels de l'immobilier qui sont autour de la table ne me contrediront pas, l'immobilier pouvant monter et descendre, à meilleure fortune, on pourra voir partir ces biens.

Aujourd'hui, je considère que Guérin n'est pas un fiasco. Au moins parce que l'on a écouté chacun.

Sur l'emprunt, je ne peux pas vous laisser continuer à dire que l'on endette la ville pour Cœur de ville Outrebon. C'est largement faux ! Je me dois d'insister parce que Guy Rolland vous l'a dit et dit encore, mais ça me semble important justement d'appuyer là-dessus. Les 3,5 M€ d'emprunt que nous n'avons pas encore levé, aujourd'hui nous sommes toujours à 0 € emprunté, ne correspond absolument pas à ce que coûte Cœur de ville Outrebon. Au moins parce que j'étais la semaine dernière à défendre le projet auprès de la métropole du Grand Paris, et qui en son bureau métropolitain, la semaine prochaine, je crois, devrait nous permettre d'obtenir 800 000 € de subventions. Une fois cela dit, Cœur de Ville Outrebon, ce n'est pas 3,5 M€.

Guy Rolland l'a très bien professé. Aujourd'hui c'est une solution qui peut nous permettre, en levant l'emprunt à un taux particulièrement performant et avec un effet retard de deux ans, de prévoir ce qui peut nous arriver. Si vous avez bien entendu le début du développement, rendez-vous compte de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Lorsque vous avez feu le gouvernement Barnier qui prédisait 60 milliards d'économies sur les collectivités locales, on était à quel moment-là ? On était au mois de décembre. Lorsque la loi de finances a finalement été approuvée par le gouvernement Bayrou, le 14 janvier dernier, finalement c'était 50 milliards d'économies. Au moment où je vous parle, cela a été dit, mais j'ose espérer que vous comprenez ce que cela sous-entend, nous n'avons aucune assurance des dotations à percevoir.

Vous l'avez dit. Ni DSU, ni FSRIF, ni DGF. Comment voulez-vous que nous mettions des sommes avec des euros et des centimes sur un quelconque PPI, alors qu'on ne sait même pas à quelle sauce on va être mangé dans 15 jours ?

Dès lors, il nous faut quand même doter la ville d'un budget. Il nous fallait quand même, ce soir, donner des orientations budgétaires. C'est ce que nous avons fait. Mais que vous compreniez à ce stade de notre échange, que l'on donne une orientation. Vous n'en donnez aucune. Je ne parlerai pas de mes anciens adjoints qui ne proposent aucune idée. Le dogme du groupe... Je me permets de continuer. Le dogme du groupe UAV est très bien explicité, c'est : « *il faut moins dépenser* ».

Que veut savoir Patrice Calmégane en me demandant mon avis, mon analyse sur le FCCT que nous reversons au territoire ? Que veut-il savoir ? Si l'on dépense trop d'argent ?

Jusqu'alors, les compétences qui étaient remontées au territoire, je suis bien placé pour le savoir, c'est moi qui ai le budget d'investissement le plus important au territoire au travers de l'assainissement.

À quoi sert-il ? À faire des économies, à mettre ça sur un livret A ? À ne pas faire de dépenses publiques ? Non, il est utile pour nos concitoyens. Et permettez-moi de dire...M. Calmégane, je ne vous ai pas coupé la parole. Laissez-moi poursuivre.

Je suis bien placé pour vous dire qu'au niveau de l'assainissement, ce n'est même pas tant pour le bien de nos concitoyens, mais c'est celui de notre planète. Quand aujourd'hui vous avez des branchements défectueux... je vous vois sourire et c'est là d'un coup que je me rends compte qu'il ne faut surtout pas que vous soyez à la tête de cette commune ! Je suis en train de vous dire que sur notre territoire vous avez 8 700 branchements qui sont défectueux. En d'autres termes, vous avez en fait l'eau des toilettes qui se déverse dans la Marne. C'est ce qui se passe. Aujourd'hui nous avons engagé un plan, et avec de la dette, mais d'investissement colossal de 358 millions d'euros pour que notre territoire soit plus propre. Et vous souriez à cela ?

POCHON Élisabeth : Oui je souris.

VERBEQUE Sandrine : Qu'est-ce que ça à voir ?

BLUTEAU Jean-Michel : Ça a tout à voir, Mme Verbeque ! Parce que ce que nous reversons au FCCT, c'est précisément pour la compétence assainissement, pour la compétence de traitement des ordures ménagères et également différentes compétences comme l'aménagement urbain, pour lequel, nous avons...

M. Calmégane m'interrogeant sur le FCCT, il a ses réponses. Ça ne lui conviendra pas, il faudra qu'il comprenne un jour qu'il a perdu.

CALMÉJANE Patrice : C'est vrai qu'avec les absences régulières, vous ne suivez pas le fil.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais passer la parole à Jean-Christophe Gerbaud pour enfin renseigner nos collègues sur les objectifs des 400 arbres.

POCHON Élisabeth : J'avais demandé la parole avant, mais bon...

GERBAUD Jean-Christophe : Bonsoir à tous. Sandrine qui a posé la question va écouter.

Nous serons à l'objectif annoncé qui faisait partie de notre programme des 400 arbres plantés en dehors des arbres de remplacement. Le tout premier arbre planté étant donc à l'intersection Outrebon et Général de Gaulle, qui était un Paulownia. Vous aurez constaté Saint-Charles, Saint-Louis, Carrière, Garenne, Allée des Deux Communes. Sur les dernières réalisations, Laennec, Leclerc, Bonn-Hardtberg, Trois Frères, Gante, Saint-Louis, Avenue de Gagny, Allée du Chenil et Marcel. Il est hors de question de planter 400 arbres la première année, ce sera donc fait en 2026. Il y a des études de sol, il y a des relevés de géométrie à faire.

Sont à l'étude, aujourd'hui, toujours Lucie, Marbot, Poussin, Orangerie, Maurice, Berthelot, François Coppée, Platanes, Verdun, Bourdonnais, Vauban et Osseville.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci mon cher Jean-Christophe. Peu de mots, mais tout à fait efficace. Je passerai la parole à Éric Mallet pour nous parler justement du projet Corrençon.

MALLET Éric : Avant de parler du projet Corrençon, c'est vrai qu'autour de la table je crois qu'il y a un mélange des genres, parce que quand on parle budget on parle études, mais dans les études on parle beaucoup de choses.

Vous achetez un appartement ou ce que vous voulez, vous avez des études, ce sont des diagnostics de sol, acoustiques, des diagnostics amiante, de plomb, thermiques, des problèmes de pollution, des recherches sur les réseaux, les concessionnaires. Mais ce peut être pour la structure, des plans de réseau, électrique, chauffage, plomberie. Ce sont effectivement des études que vous payez pour savoir, pour connaître ce que vous avez. C'est ce qui a été fait notamment à Corrençon, et c'est là que l'on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup d'amiante, y compris sur les façades.

Quand vous voulez changer une chaudière, en priorité, avant de la dimensionner, vous faites une isolation et quand vous apercevez que dans les façades et tout l'habillage extérieur, il y a de l'amiante, ça commence à être un peu plus compliqué. Et puis, d'une manière générale, on parle aussi d'études, parce que financièrement, c'est marqué une ligne « études », mais en réalité, c'est encore faux. Ce sont des honoraires de la maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre, pour ceux qui ne savent pas, c'est l'architecte, les bureaux d'études qui vont concevoir et qui ont la responsabilité de l'ouvrage. Dans le Cœur de Ville, ce sont eux qui vont concevoir que les pavés tiennent bien, etc. Donc c'est effectivement marqué « études », mais ce sont des honoraires. Vous payez pour ça. Ils font le cahier des charges. Après, vous avez une consultation d'entreprises et ils suivent les entreprises pour que les ouvrages soient conformes à la réglementation.

Aujourd'hui sur Corrençon, il y a un certain nombre d'études qui ont été lancées. Il ne faut pas oublier qu'il y avait des logements accueillant du personnel qui étaient dans un état plus qu'insalubre. La difficulté, c'est qu'il y avait vraiment toute la montagne qui ruisselait et qui rentrait dans le bâtiment. Cela a été canalisé.

Il y a un certain nombre d'études, de diagnostics qui ont été réalisés, comme des relevés de géomètre, des diagnostics amiante, etc. Cette année, le programme va se finaliser pour savoir le niveau de prestation qu'on va avoir pour consulter une maîtrise d'œuvre, à savoir ceux qui vont préparer les cahiers des charges pour consulter les entreprises.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci Éric MALLET. Pour finir de répondre aux questions, je repointais un petit peu. Nous avons à peu près répondu à tout. Deux interrogations restaient.

Sur le verdissement de la flotte automobile. Apprenez qu'il y a eu pas moins de 8 véhicules en remplacement : les deux motos électriques, les 3 AMI – ces petites voitures en plastique bleu – un véhicule hybride et deux utilitaires électriques. Je rappelle que nous avons un parc automobile d'à peu près 70 immatriculations. Il est prévu un prochain véhicule hybride encore pour transformer un petit peu notre parc automobile.

Enfin, la grande question qui nous ramène au sujet Cœur de Ville, c'est le 8, De Gaulle. Il s'agit d'une parcelle que, je ne m'en cache pas, nous guignons depuis à peu près 2018. C'est une parcelle qui va nous permettre de doubler la capacité du parking République ; d'offrir une possibilité tout à côté de la place de la Résistance, de la phase 1 de Cœur de ville Outrebon, d'entrer et de sortir, tantôt par De Gaulle ou tantôt par l'avenue de la République, pour reconstituer des places de stationnement. Places de stationnement qui vont disparaître du fait du projet, mais nous avons fait tout le nécessaire pour que ce puisse se concrétiser. Nous l'avons fait déjà au travers du PLUI, sur lequel nous avons figé la parcelle comme devant devenir un parking.

Son propriétaire avait déjà approché des promoteurs immobiliers, avait tenté de le vendre. Nous avons préempté une première fois. Depuis lors, il avait décidé de mettre en vente, pour la valeur vénale du bien, qui n'est pas de 150 000 €, parce que ce n'est pas une cabane. Là encore, vous vous moquez de choses finalement que vous ne connaissez pas. Donc je me permets de vous enseigner. La valeur vénale est à 668 000 €. Puisqu'il y a contestation sur le prix, cela nous permet au niveau budgétaire d'inscrire une somme de 158 000 € pour consignation.

VERBEQUE Sandrine : Merci pour ces précisions. J'aimerais revenir sur l'EPFIF et les ventes des pavillons qui ont été achetés. Est-ce qu'il y a une clause dans le contrat concernant les ventes, à savoir à minima le prix que nous avons acheté ? Que l'on ne se retrouve pas dans le même cas de figure que les fonds de commerce qui ont pu être achetés au niveau des Cœurs de ville. Lors du dernier Conseil, nous avons appris qu'ils étaient revendus à la valeur de 5 000 €, ce qui fait quand même une perte assez importante pour les Villemomblois.

Y aura-t-il un minima à ne pas dépasser dans la revente ? Je rappelle que c'est autant de pertes pour le budget et on parle aussi de fonds pour les Villemomblois.

BLUTEAU Jean-Michel : La réponse est non. Tout simplement parce que ça ne fonctionne pas comme cela. On ne peut pas dire que c'est un prix figé. Il y a une loi du marché. D'autant plus que nous fonctionnons avec une estimation de France Domaine. Pourquoi croyez-vous effectivement que je suis allé négocier avec le Président de l'EPFIF d'étaler ça sur 3 ans ? Pour nous permettre qu'à meilleure fortune, il puisse y avoir une vente de ces biens. Il m'a demandé l'autorisation de pouvoir tout de suite mettre en vente, passer par des intermédiaires de l'immobilier pour voir. Donc oui. Et l'on se donne autant de chance, probablement sur cette année, l'année prochaine, voire l'année suivante, pour remettre en vente, comme je m'y suis engagé auprès des habitants de ce secteur.

Je passe la parole à Elisabeth Pochon.

POCHON Elisabeth : Je ne sais pas si ce Conseil va être très long, mais je pense, M. le Maire, que vous avez des interventions extrêmement longues. Il serait bien de voir le temps que vous prenez.

Comme vous parlez beaucoup, vous alignez beaucoup de contre-vérités.

Mais surtout, ce que je ne supporte pas, ce sont les propos assez diffamants et infamants que vous avez eus concernant le fait qu'on ne pouvait pas nous faire confiance. Je pense que l'on peut faire un sondage parmi les Villemomblois, pour savoir s'ils s'attachent à nos problèmes de probité, de confiance, d'intégrité, d'honnêteté. Je crois avoir eu des fonctions sur lesquelles je n'ai jamais été remise en compte. Ce n'est pas le cas de plein de personnes ici, qui ont pu parfois utiliser les moyens de la ville ou les choses pour leur convenance personnelle, leur famille, etc. Nous, en aucun cas, nous ne sommes jamais mêlés à des choses de ce genre-là. Donc j'aimerais bien que vous nous fassiez des excuses sur cette situation, parce que je pense que vraiment, là vous êtes dans une situation de diffamation. En tous les cas, en aucun cas, notre probité, notre intégrité ne peut être jamais remise en cause. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, je trouve que vous avez un double langage. Je ne sais pas si vous y croyez, à l'histoire de Guérin, quand vous nous dites que vous avez fait absolument tout ce qu'il fallait dans la consultation, l'accompagnement des habitants, etc., j'espère qu'ils vous écoutent. Parce que les deux ans d'angoisse des gens qui ont vécu dans le quartier et qui maintenant subissent encore les contrecoups des décisions que vous avez prises, j'espère qu'ils vous écoutent en pensant que vous avez vraiment fait absolument ce qu'il fallait, comme il fallait, quand il fallait, et que finalement, le quartier s'en trouvera beaucoup mieux.

En plus, maintenant, on est obligés d'utiliser la parcelle de l'Escarcelle pour faire encore des logements, alors que finalement, elle aurait pu être utilisée pour faire quelque chose qui aurait apporté autre chose au quartier, un équipement public par exemple.

Contre-vérité sur l'emprunt. Vous nous faites la leçon sur l'emprunt à nous ? On vous a dit à vos prédécesseurs à quel point c'était ridicule. Votre prédécesseur avait la dette zéro. Vous nous faites un laïus « *comment ça on n'est pas d'accord avec l'emprunt ?* ». Mais c'est vous qui avez pendant 20 ans soutenu autre chose. Nous vous avons toujours dit que dans certaines conditions l'emprunt était nécessaire et ça ne nous faisait pas particulièrement peur de savoir utiliser un emprunt quand il fallait construire une école ou faire des équipements qui allaient durer sur la population.

Je voulais parler d'une réunion à laquelle j'ai assisté l'autre jour et j'avoue que j'ai été sidérée. C'était la réunion de ANRU où il y avait des locataires qui étaient là et qui voulaient dire la difficulté – parce que parlons des vrais problèmes des Villemomblois : RER E, le problème de la reconstruction des Marnaudes.

Pour rappeler à ceux parmi nous qui ne sont pas forcément au courant que déjà ce n'est pas votre équipe qui a obtenu la rénovation du quartier, mais bien l'équipe précédente et encore, accompagnée par la Maire de Bondy parce que l'équipe de Villemomble n'était pas au point au moment où elle a présenté le dossier. Toujours est-il que la rénovation est décidée et que les locataires en bavent, parce que c'est difficile d'arriver à une situation où il faut fermer des logements, détruire bientôt des choses, etc. Ils ont des soucis avec la Sablière. Et alors là, j'ai assisté à quelque chose, M. le Maire, c'était sidérant pour moi ! Alors même que nous nous

battons depuis presque deux ans avec les locataires de Benoni-Eustache qui n'ont pas eu d'eau chaude, qui n'ont pas eu de chauffage, et à qui finalement vous avez fini par mettre Villogia dans la bande, là étonnamment vous conseillez aux locataires de consigner leur loyer parce que quand même « *la Sablière c'est un très très très très vilain propriétaire des lieux, qui ne fait pas ce qu'il faut. Comment ça, les ascenseurs qui ne marchent pas ? L'eau chaude ? Mais c'était inacceptable !* »

BLUTEAU Jean-Michel : J'ai peur qu'on s'écarte un peu du sujet budgétaire.

POCHON Élisabeth : Je profitais d'avoir le micro.

BLUTEAU Jean-Michel : Profiter ne veut pas dire abuser.

POCHON Élisabeth : Je voulais mettre les gens au courant pour dire à quel point vous pouvez avoir un double langage.

BLUTEAU Jean-Michel : On parle Budget ?

POCHON Élisabeth : Oui, on parle budget. Mais ça fait partie du budget. Je crois que la ville investit aussi dans l'ANRU. C'était simplement pour dire à quel point vous avez des contre-vérités, un double langage et comment vous pouvez comment vous pouvez, vous, mentir aux Villemomblois. Vous mentez aux Villemomblois régulièrement. Je vous le dis clairement et je ne pense pas diffamer quand je dis cela parce que moi je dis la vérité.

BLUTEAU Jean-Michel : Fort bien. Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Je vais essayer, un peu comme Mme POCHON, côté des invectives que nous subissons, malgré vos propos du début du Conseil municipal. Pour être respecté, il faut respecter.

Je reviendrai sur les questions sur lesquelles je n'ai pas eu de réponse.

Sur les tarifs, M. Rolland a un peu éludé. Je voudrais clairement avoir votre politique. Vous pouvez nous dire, mais sans problème, que vous ferez comme l'inflation. Vous ferez un point de plus que l'inflation. Ce n'est pas grave, mais vous pouvez donner l'information. C'est prévu par le texte. Il serait bien que vous nous donniez les éléments.

Concernant le volet personnel, le décret prévoit que vous devez nous donner des informations sur le montant des heures supplémentaires, sur le volume, et sur les avantages en nature. Je n'ai rien trouvé dans la note qui nous a été transmise.

Pour terminer, moi c'était pour aider M. Rolland sur le FCCT. On aurait pu largement revoir la clause puisque le territoire, peut-être qu'en 2022, était en quelques difficultés. Maintenant, je vous ai donné les chiffres, il est largement revenu à flots. Et il n'y a aucune raison de continuer, alors que les communes vivent une période particulièrement difficile d'incertitude, de revoir plus tôt qu'en 2026 le calcul du FCCT pour faire diminuer la pression. Sans mélanger comme l'a fait M. le Maire, l'assainissement qui ne concerne que les eaux usées, alors que la contribution du FCCT ne concerne que les eaux de pluie. À un moment où il faut suivre aussi ses dossiers.

BLUTEAU Jean-Michel : Non, c'est faux !

CALMÉJANE Patrice : Et les ordures ménagères, c'est un budget qui s'autoéquilibre, qui est même surfinancé. Il n'y a donc pas de mélange non plus à faire là-dessus. Moi c'était pour faire avancer, gérer les choses et diminuer la pression des charges du budget de la commune que j'ai fait la proposition.

Il n'y a pas que Villemomble. Toutes les autres communes se trouvent dans la difficulté de cette augmentation extrêmement forte du FCCT, alors que les résultats du territoire sont plus qu'excédentaires. Mais bon, vous refermez la porte, après faudra pas venir vous plaindre en disant « *on a du mal à boucler le budget de la commune* ».

J'attends toujours mes réponses sur le cadre légal et puis après je pense qu'on se reverra le 4 avril sur le détail des chiffres au moment du vote du budget puisqu'on n'a pas obtenu toutes les informations sur tous les sujets. Pour terminer, encore une fois, vous nous dites « *on propose rien* ». Mais je dirais, c'est vous qui êtes à la direction de la mairie, qui avez pris le mandat, que vous nous rabâchez à chaque fois, à la majorité relative, parce que je vous rappelle que tous les Villemomblois, majoritairement, n'ont pas voté pour vous, quand on regarde les chiffres de 2020. Viendra le temps de nos propositions dans le cadre de la campagne des élections de 2026.

BLUTEAU Jean-Michel : Ah bon, pas avant ?

CALMÉJANE Patrice : On ne va pas vous donner nos éléments pour que vous puissiez en capter une bonne partie à votre crédit. Donc, ne mélangez pas les sujets. Le temps viendra de la campagne électorale. Là, on était sur les orientations budgétaires de l'année 2025 que vous avez présentées. Nous avons demandé des explications. Nous en avons eu quelques-unes de M. Rolland, pas beaucoup de votre part, quelques-unes de vos collègues aussi.

Encore une fois, ne mélangeons pas les sujets d'une campagne électorale et d'un débat d'orientations budgétaires qui fait l'objet d'un cadre réglementaire pour l'information des élus et des Villemomblois.

BLUTEAU Jean-Michel : C'est parfait. Cela va permettre de conclure ce débat. Je rebondis effectivement sur votre dernier mot avant effectivement de reprendre vos demandes sur le montant des offres supplémentaires et sur les futurs tarifs.

Je ne vous demande pas un programme électoral. On est en train de parler du budget pour cette année. Lorsqu'on fait un débat d'orientations budgétaires, ça permet à qui que ce soit, parce que là, pour le coup, on est tous des gens de bon sens, qui que ce soit ici pourrait donner une orientation, dire « *Ah, ce serait bien de faire comme ça, ou de faire comme ci* ». J'ai toujours dit ici, effectivement, que je trouvais plutôt que sur les bancs de la gauche... Je ne vous redonnerai pas la parole, Jean-Marc Minetto. C'est une prérogative, je l'emploie.

Ici, tout un chacun, que ce soit dans les minorités ou dans la majorité peut dire « *moi, je verrais bien qu'on fasse là-dessus ou qu'on fasse différemment, qu'on mette le paquet sur tel sujet, etc.* » Je ne vous demande pas un programme électoral, bon sang, on n'en est pas là ! Cessez de regarder toujours l'autre côté du pont, une fois que vous aurez passé. Non, non, là, on a la rivière qui est en crue et il y a une vraie difficulté, en fait, pour faire attirer ce budget. C'est là où je vous attendais et c'est là où vous êtes aux abonnés absents. D'accord ?

CALMÉJANE Patrice : Quand on vous propose d'économiser sur le FCCT, vous nous dites non !

POCHON Élisabeth : Économisez sur les choses...

BLUTEAU Jean-Michel : Est-ce que je vous ai interrompu, Madame, Monsieur ?

CALMÉJANE Patrice : Vous relancez le débat !

BLUTEAU Jean-Michel : Non, je ne relance pas le débat. Je suis en train le clore.

CALMÉJANE Patrice : À votre avantage !

BLUTEAU Jean-Michel : Je suis en train de vous dire qu'il est particulièrement décevant, en fait, j'imagine, pour ceux qui nous auront écoutés, en disant « *Bah, on n'a pas d'alternative, d'une part, et d'autre part, on a finalement compris que la situation était complexe, et qu'il allait falloir faire encore des efforts* ». Je pense que c'est un peu la maxime de ce que nous nous sommes échangés.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Les tarifs feront, je pense, l'objet d'une évolution qui sera liée à l'inflation. On nous la prédit à 2,1 %. Je pense effectivement que les tarifs que nous appliquerons, en bon père de famille, en bon gestionnaire, ce sera de suivre la progression du coût de la vie.

MINETTO Jean-Marc : Plus 16% ce n'est pas le coût de la vie.

BLUTEAU Jean-Michel : Parce que Jean-Marc Minetto a absolument besoin de savoir pourquoi on a baissé le volume des subventions. Ce n'est pas une volonté ! Je vais finir d'ailleurs par-là, parce que ça nous amènera très vite à notre prochaine séance du 4 avril, où nous aborderons le budget primitif, mais également les conventions d'objectifs et de moyens avec nos associations et l'ensemble des aides financières à notre tissu associatif. On n'a pas une enveloppe en se disant « *comment on la distribue ?* ». On regarde projet par projet. Nous avons reçu il y a quelques semaines maintenant le bureau de Villemomble Sport, qui nous a présenté leurs comptes, l'état de l'association, le nombre d'adhérents, etc. C'est sur les projets que l'on finance. On n'est pas là à avoir une somme, toujours la même, en progression si c'est nécessaire, et puis qu'on va distribuer. Alors qu'est-ce qu'on fait de cet argent ? Là encore, c'est un choix.

Lorsque vous êtes sur une année de difficulté, vous vous dites que l'on va voir comment répartir justement cette subvention entre associations locales et nationales.

MINETTO Jean-Marc : On va en arriver aux questions peut-être.

BLUTEAU Jean-Michel : Pour clore, moi je remercierai en premier chef, le chef d'orchestre Guy Rolland qui a mené depuis plusieurs semaines le travail de compilation d'informations et de mise en équilibre de ce que nous vous avons présenté comme orientations. Nous réunissions encore hier matin l'ensemble des chefs de services avec leurs élus de secteur pour présenter par le même exercice que nous avons fait là ce soir à nos agents.

Je remercie la Direction générale, la Direction des finances, mais l'ensemble des services qui ont joué le jeu de trouver les économies, d'être le plus efficace possible, de savoir prioriser. Et c'est ce que j'attendais ce soir, avec certaines priorités. J'en ai quand même entendu distinguer certaines. On les observera. Et puis je vous donne rendez-vous pour le prochain exercice budgétaire et démocratique le 4 avril prochain.

Il requiert un vote afin de déterminer que nous avons bien tenu un débat d'orientation budgétaire. Je pèse mes mots, parce que je ne vous demande pas d'approuver les orientations budgétaires, mais de dire qu'on a bien tenu le Débat d'orientations budgétaires.

Est-ce que les tablettes peuvent se réveiller et faire que le scrutin se déroule, s'il vous plaît ?

Il est procédé au vote électronique – Résultats relevés par l'administration : Dossier adopté à la majorité par 22 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLE, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 13 voix contre (celles de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

❏ Questions orales

BLUTEAU Jean-Michel : Nous allons passer maintenant à la séquence des questions orales. En respect de l'article n° 18 de notre règlement intérieur. Nous avons beaucoup de questions.

Je peux me permettre de dire qu'elles sont quasi toutes intéressantes. J'appelle de mes vœux que l'on puisse toutes les traiter. Alors, qui commence ? M. Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Question n° 1. M. le Maire, nous sommes sur un Conseil municipal ayant pour seul sujet principal, le budget de la ville. M. le maire, vous avez choisi depuis deux ans de supprimer les vœux au personnel, et vous les avez remplacés par une journée des agents de la ville dont vous nous avez exclus.



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Cette année, votre DGS a déjà annoncé aux agents que cette journée n'aurait plus lieu pour des raisons d'économie de budget. Pas de vœux aux agents 2025.

Pouvez-vous alors nous expliquer votre choix budgétaire de dépenser de l'argent pour des oriflammes dans la ville avec le slogan « Villemomble, la ville où il fait bon vivre » ? Votre choix de dépenser de l'argent pour une Maison des projets à un an de la fin de votre mandat et votre choix de dépenser de l'argent en faisant paraître le journal municipal mensuellement, à un an des élections ?

BLUTEAU Jean-Michel : Merci M. le Conseiller municipal. À la vérité, je ne comprends pas bien quelle est votre question. Vous semblez comparer une stratégie de communication globale à un arbitrage budgétaire.

POCHON Élisabeth : Non, choix budgétaire !

BLUTEAU : Il n'y aura effectivement pas de journée du personnel cette année, comme il n'y aura pas non plus de vœux du maire en 2026. C'est d'ailleurs ici une annonce que je vous fais et que je fais à l'Assemblée.

En outre, depuis le début de mon mandat, nous avons une stratégie de communication cohérente qui se veut progressive dans le principe d'étoffer nos moyens pour informer les Villemomblois de l'action publique villemombloise. Nous avons refondu le magazine, l'avons fait passer en bimensuel en 2021 et maintenant en mensuel. Il est toujours particulier de se voir reprocher tout et son contraire.

Lors des précédents conseils municipaux, vous nous avez reproché de ne pas suffisamment communiquer, et je vous cite, après l'une de vos invectives, « *on voudrait juste comprendre* ». Et bien en faisant plus savoir et mieux savoir, nous avons l'ambition de démontrer que nos actions sont au bénéfice de tous nos habitants et qu'ils le constatent au quotidien.

Si maintenant vous nous expliquez que ce qu'on fait est trop, voire dispendieux, je n'arriverai définitivement pas à vous comprendre. Je vous remercie. Qui pose la question suivante ? Lahoussaine Biyoukar.

BIYOUKAR Lahoussaine : M. le Maire, je souhaite vous interpellier sur la situation profondément injuste d'un agent du service des sports employés par la ville depuis 2015. Après près de dix ans de service, il a reçu le 16 janvier 2025 un courrier officiel lui annonçant son passage en CDI. Pourtant, un mois plus tard, il reçoit une nouvelle notification lui indiquant qu'il ne sera finalement prolongé que jusqu'au 30 avril 2025 avant d'être mis à la porte. Ce revirement brutal soulève de nombreuses interrogations. Pourquoi cet agent a-t-il été maintenu en CDD pendant tant d'années alors que la loi impose une titularisation ou un contrat en CDI après 6 ans ?

Il est évident que l'accumulation de ces contrats précaires n'a qu'un but : éviter d'avoir à embaucher durablement et pouvoir s'en séparer plus facilement. Depuis son recrutement, cet agent a enchaîné différents types de contrats précaires, d'abord vacataire, puis en contrat d'accroissement temporaire de travail, ensuite en CDD d'un an renouvelé six fois. Mais les conséquences de cette décision sont dramatiques. Cet agent n'est pas français, son titre de séjour est valide encore un an, et il occupe un logement de fonction que vous-même lui avez attribué en 2020 et qu'il devra impérativement quitter. En plus de perdre son emploi, il risque donc de se retrouver à la rue.

Cette décision pose également un grave problème légal. L'article L1132-1 du Code du travail interdit toute discrimination fondée sur la nationalité en matière d'embauche, de renouvellement ou de rupture de contrat.

Or, cet agent, qui se distingue par son exemplarité, est apprécié de ses collègues et de ses supérieurs. Pourtant, après près de 10 ans de service, alors qu'il devrait être titularisé, il est remercié du jour au lendemain au motif qu'il n'est pas français et que son titre de séjour sera renouvelé dans un an. Ce choix est non seulement moralement injustifiable, mais également légalement contestable.

Et dans le même temps, vous faites un choix surprenant. Plutôt que de stabiliser des agents compétents et investis, vous avez confié l'entretien de la pelouse du stade Pompidou à un prestataire privé, sans même consulter les agents du service des sports. Alors même que nous avons des agents qualifiés, vous externalisez leurs missions, mettant en péril l'emploi municipal et la qualité du service public.

M. le Maire, cette politique de casse sociale ne passera pas inaperçue. Votre gestion désastreuse des emplois communaux suscite une colère grandissante parmi les agents. Vous prenez le risque d'un mouvement de grève générale des agents et les seuls qui en payeront le prix ce sont des associations sportives, les adhérents et l'ensemble des Villemomblois qui sont les premiers bénéficiaires de ces services.

M. le Maire, assumez-vous cette politique de précarisation et de privatisation ? Êtes-vous prêt à sacrifier l'emploi municipal et le bon fonctionnement des services au détriment des habitants de Villemomble ?

Comptez-vous revenir sur cette décision injuste et permettre à cet agent de continuer à travailler pour la ville qu'il sert depuis près de 10 ans ? Enfin, envisagez-vous d'entamer des discussions avec les délégués syndicaux afin de trouver une solution équitable pour cet agent et plus largement pour garantir la stabilité des agents municipaux ?

BLUTEAU Jean-Michel : M. le Conseiller municipal, comme vous avez pu l'indiquer, il s'agit d'une situation individuelle d'un agent de la collectivité. Vous comprendrez aisément que je n'évoque pas avec vous et lors de débats publics, les éléments confidentiels d'une situation bien particulière.

En outre, je ne sais pas d'où vous tenez vos informations, mais il semble qu'une nouvelle fois vous soyez dans le faux, puisque l'entretien du terrain d'honneur de Pompidou ne sera pas externalisé.

Concernant l'agent, je vais très prochainement le recevoir afin d'échanger avec lui. Je vous remercie.

BERGOUNGNIU Françoise : Ma question porte sur les commerces. Nous avons constaté l'ouverture depuis quelques jours d'un magasin Paristanbul dans la zone d'activité de la garenne, allée du Plateau, face au magasin Castorama, à la place d'une enseigne d'objets pour la maison.

À notre connaissance, depuis l'origine de cette zone d'activité commerciale, les commerces alimentaires n'étaient pas autorisés par la réglementation. Pouvez-vous nous indiquer les éléments qui ont permis l'ouverture de ce commerce alimentaire et nous indiquer si d'autres vont être autorisés à s'y installer ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mme la Conseillère municipale, je ne sais pas de quelle réglementation vous parlez. Une zone d'activité n'est pas sous le joug d'une loi, d'un décret, d'un règlement qui interdise la vente alimentaire puisque nous touchons ici sur un principe fondamental qui est celui de la liberté d'entreprendre. La zone commerciale du Plateau est une copropriété privée régie par son propre règlement. Et tout comme le magasin Action, qui a ouvert récemment suite à une commission communale de sécurité avec avis favorable, cette enseigne peut commercialiser les produits manufacturés alimentaires.

Le supermarché Paristanbul et très prochainement l'enseigne Stokomani feront l'objet de commissions communales ou préfectorales de sécurité d'ouverture et de réception de travaux, respectivement les 26 mars et 7 avril.

Enfin, pour votre information à tous, actuellement, il n'y a plus de coque vide à pourvoir sur la zone du Plateau. Je vous remercie. Qui pose la question suivante ?

CALMÉJANE Patrice : M. le Maire, juste un élément par rapport à la question de Mme Bergougniou.

Brièvement, l'élément de règlement qui est évoqué, c'est la Commission départementale du commerce qui a permis l'ouverture de la zone et qui avait réglementé la zone, qui avait exclu, à la demande de l'association antérieure des commerçants, qu'il y ait des commerces alimentaires afin de protéger le commerce alimentaire de centre-ville. C'est cette réglementation qui est évoquée. Si vous ne la connaissez pas, il faudrait peut-être la rechercher auprès des gens qui gèrent la zone d'activité. C'était le fond, et M. Acquaviva connaît bien le sujet, de l'autorisation qui avait été autorisée pour les commerces dans ce secteur.

BLUTEAU Jean-Michel : L'assemblée des copropriétaires a validé.

POCHON Élisabeth : M. le Maire, nous sommes sur un Conseil municipal ayant pour sujet principal le budget de la ville. Nous souhaiterions connaître le coût exact du nouveau Poste de police (études, coût de construction, d'entretien, terrain, démolition, AMO, fournitures) ainsi que les coûts de fonctionnement de la Police municipale (masse salariale, munitions, armes, formation, logiciels, véhicules).

Nous vous remercions de nous fournir une liste exhaustive par année depuis le début de votre mandat.

BLUTEAU Jean-Michel : Guy Rolland pour la réponse.

ROLLAND Guy : Comme vous le savez, la sécurité fait partie des actes forts de notre action municipale.

Comme dans tout projet, il a été mûrement réfléchi, pensé, et surtout, il a été fortement attendu par les Villemombois. Je remercie d'ailleurs, M. le maire et M. Mahmoud, car, comme nous le savons, tout ce service a été assez créé par notre équipe municipale. Je salue M. Mahmoud qui, à travers sa délégation, et a, dès le départ, suivi ce projet.

Comme vous le savez, il y a deux sections à prendre en considération. Tout d'abord, la section investissement. Les principaux postes à retenir sont, en commençant par l'investissement dans la faute de véhicules, 115 000 €. Dans les investissements courants de 2021 à 2024, c'est à peu près 40 000 €.

L'enveloppe du poste de Police municipale en termes d'investissement global avec la partie études est de 2 320 000 € TTC. Les subventions sont de 405 000 €. Le FCTVA qui est, en gros, de 16,4 sur l'assiette TTC, c'est 378 000 €. Cela fait un investissement net des subventions et du FCTVA, de 1 537 000 €.

Nous avons eu des subventions sur la partie véhicules. En fonctionnement courant, nous avons dû avoir quelques subventions sur des gilets et sur des équipements.

Sur le fonctionnement, j'ai un chiffre très précis, le montant cumulé de la masse salariale de 2021-2024, est de 3 329 816 €. C'est le chiffre consolidé de la DRH. Le budget RH pour 2025 est d'environ 200 000 €. Hors RH, coût de fonctionnement global en cumul de 2021-2024, je n'ai pas tout trouvé, est de 750 000 €. Sur le budget 2025, c'est 181 800 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci pour cette réponse mon cher collègue. Qui pose sa question à son tour ? Sandrine Verbeque.

VERBEQUE Sandrine : M. le Maire, depuis des mois vous tenez un discours austère auprès de ce Conseil municipal et auprès des Villemombois, disant que vous n'avez pas d'autre choix, entre autres, que d'augmenter les tarifs scolaires et les sorties. Vous avez économisé sur le prix des gerbes déposées lors des cérémonies, en n'en proposant qu'une seule pour l'ensemble du Conseil municipal, dans un souci d'économie.

Vous avez voté lors du dernier Conseil municipal un crédit de plus de 3 millions d'euros, car la conjoncture est compliquée et que vous manquiez d'argent. Cependant, nous avons découvert en janvier 2025, dans le journal de la Ville, que vous passiez à une fréquence mensuelle, alors qu'il était jusqu'à fin décembre 2024 publié tous les deux mois.

Comprenez, M. le Maire, notre étonnement et notre interrogation. À un an des élections, vous ouvrez plusieurs fois par semaine une Maison des Projets, et le magazine devient mensuel. Votre objectif serait-il intéressé ? Pourriez-vous, M. Le Maire, nous communiquer le coût de production, d'impression et de distribution du magazine ? Et pourriez-vous nous communiquer la réelle raison de ce changement de publication ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mme la Conseillère municipale, je peux effectivement vous communiquer les chiffres. Le coût d'impression est de 7 440 € pour un magazine et sa distribution 1 300 €. Ce qui revient pour l'année 2024 à 52 440 € pour 6 magazines. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, on va passer à 11 magazines. Il va y avoir une petite économie d'échelle avec le marché de distribution, et finalement aussi une négociation pour l'impression. On est sur moins que le double des 52 440 € que ça a coûté l'année dernière.

Il y a d'autres questions ? Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Prévention et sécurité. M. le Maire, notre commune est concernée par un plan de prévention des risques naturels, IPPRN, pour plusieurs motifs : inondations, mouvement de terrain, retrait et gonflement de l'argile, ancienne carrière de gypse, canalisations de transports de matières dangereuses, pollution des sols, etc. Nous avons donc l'obligation d'avoir un PCS.

Nous souhaitons connaître et avoir la transmission de la dernière mise à jour du PCS de la Commune et si, conformément aux articles L731-3 et 4 du Code de la Sécurité intérieure, un exercice a été réalisé. Si oui, quand ? Et dans ce cas nous vous demandons de nous transmettre le retour d'expérience de celui-ci.

BLUTEAU Jean-Michel : M. le Conseiller municipal, nous travaillons effectivement au quotidien avec les services de l'État sur le plan communal de sauvegarde. Ainsi, nous avons transmis aux services préfectoraux une toute dernière version à jour, le 25 avril de l'année dernière. Le Code de la sécurité intérieure que vous citez ne nous oblige pas à des exercices.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Si une catastrophe majeure arrivait, les services de l'État prendraient la main et demanderaient, et pas nous, le déclenchement du PCS. Si vous émettez le souhait de prendre connaissance de notre plan de sauvegarde, vous pouvez le faire sur simple demande, mon cabinet vous le transmettra bien volontiers.

La question suivante est posée par Jean-Marc Minetto.

MINETTO Jean-Marc : Je vois que vous avez confiance en M. Calmégane.

Par rapport à la question n° 2, on aimerait avoir des écrits que même et pas simplement des chiffres dont on se rappelle.

Question n° 3. M. le Maire, nous sommes sur un Conseil municipal ayant pour sujet principal le budget de la ville. Nous souhaiterions connaître le coût exact de l'opération Cœur de Ville en incluant bien sûr toutes les sommes dépensées, aussi bien matériel qu'immatériel, ainsi que les financements obtenus. Nous vous remercions de nous fournir une liste exhaustive de l'étude jusqu'à la réalisation. Si vous souhaitez nous donner un écrit, donnez-nous un écrit.

BLUTEAU Jean-Michel : Je vais passer la parole à Guy Rolland pour la réponse.

ROLLAND Guy : L'attractivité de la ville constitue un axe fort pour notre commune. Et c'est dans cette optique que le projet Cœur de Ville évolue. Comme dans tout projet, il a été mûrement réfléchi et pensé en lien avec nos services et partenaires financeurs. Pour répondre à votre question, plusieurs postes sont à prendre en considération pour le projet Cœur de Ville du secteur 1.

Pour les investissements, il y a d'abord le coût de la maîtrise d'œuvre qui correspond au coût de la tranche ferme en secteur 1. Il est 317 746,40 € HT, soit 380 295,68 € TTC. Sur un marché public que l'on avait présenté en Conseil municipal, 506 503,40 € HT, soit 607 804,08 € TTC, avec deux tranches optionnelles, secteurs 2 et 3 à venir. Prix révisé par avenant par rapport au premier prix de 499 065,56 € HT.

Le FCTVA pour la tranche ferme est de 62 532,50 €.

Après, il y a le coût des travaux du secteur 1. Avec une provision de coûts aléatoires de 5 % pour aléas de chantier et révision de prix, il est de 2 171 692,64 € HT, soit 2 607 555 TTC hors provision. Et avec la provision de 5 %, il est de 2 737 932,93 € TTC avec un niveau de de FCTVA de 449 021 %.

Le marché provisoire Emile Ducatte, c'est un coût de 22 200 € HT et 26 640 € TTC. Le FCTVA correspondant est de 4 368,96 €.

Donc, si je fais un montant total entre la maîtrise d'œuvre, les travaux et le marché provisoire, c'est 3 145 868,61 € TTC, avec 515 922,46 €. On descend la FCTVA à 2 629 916,15 €. Comme on l'a présenté rapidement, il y a des demandes de subventions en cours.

Pour le centre-ville vivant avec la MGP c'est 798 432 €. Le SIPEREC pour une partie pour l'éclairage, 47 733 €. Toujours avec la MGP pour la boutique de biodiversité nature 151 494 €, la région 94 681 €.

Ce sont les subventions demandées avec un dossier qui est plus avancé qu'est celui du centre-ville vivant.

Si on obtient ce total des subventions de 1 092 343 €, le coût net du projet Cœur de Ville secteur 1, déduit le FCTVA et déduit ce niveau de subventions, serait de 1 537 603 € à charge de la ville.

Si on retire la subvention de fonctionnement qui est incluse là-dedans, et que l'on reste simplement sur l'enveloppe d'investissement, c'est à 1 742 775, 15 €.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup cher collègue. La question suivante est posée par Anne Lecoeur.

LECOEUR Anne : M. le Maire, les chiffres de la délinquance à Villemomble pour janvier 2025 comparés à ceux de janvier 2024 sont alarmants : + 40 % d'agressions, + 55 % d'atteintes aux biens, des cambriolages en hausse de 81 %, plus 700 % de violences sexuelles et un taux d'élucidation des violences qui s'effondre.

Pourtant, vous continuez à vanter l'efficacité du centre de supervision urbaine et des mesures que vous auriez renforcées. Mais la réalité est implacable, votre politique sécuritaire est un échec. Villemomble n'a jamais été aussi insécurisée.

Si la vidéosurveillance couvre réellement 85 % du territoire, comme vous l'affirmez, comment expliquez-vous cette explosion d'insécurité ? À quoi servent ces caméras si elles ne dissuadent pas et ne permettent pas d'élucider plus de délits ?



Villemomble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Les habitants et les commerçants, eux, ne se contentent pas de paroles, ils veulent des résultats. Allez-vous enfin prendre des mesures concrètes comme renforcer les patrouilles de Police municipale, augmenter la présence policière et garantir une véritable transparence sur l'efficacité des dispositifs mis en place ? Ou bien allez-vous continuer à minimiser la situation pendant que Villemomble devient de plus en plus dangereuse ?

BLUTEAU Jean-Michel : Je cède la parole à Riad MAHMOUD pour la réponse.

MAHMOUD Riad : Bonsoir à toutes et à tous.

Notre Police municipale est efficace et les fait le prouvent. Grâce à elle, par exemple, nos jeunes ont été protégés de l'intoxication par des cigarettes de mauvaise qualité avec l'arrestation de plusieurs vendeurs à la sauvette. Aucun réseau n'a réussi d'ailleurs à s'installer à Villemomble.

À la suite, les chiffres indiquaient plus 1 200 %. Ça paraît très impressionnant. En gros, zéro interpellation l'année précédente, suivi de 12 interpellations. Fallait-il que nous laissions faire pour avoir un chiffre à 0 % ? Nos 15 agents assurent une couverture de 20 heures par jour, avec un à deux équipages présents à chaque tranche horaire et les résultats sont bien là. Si vous en doutez, interrogez les habitants du quartier de Benoni-Eustache. Ils ont retrouvé leur tranquillité grâce à l'éradication d'un point de deal et à l'arrestation d'un pyromane rendu possible par la présence constante de la Police municipale.

Place Montel, interrogez les résidents qui ont pu se réapproprier leur espace après l'évacuation de regroupements bruyants et alcoolisés.

Le quartier Centre-ville et la Sablière, nos agents interviennent régulièrement pour empêcher les groupes extérieurs d'envahir les parties communes, évitant insalubrité et nuisances avec alcool, protoxyde, stupéfiants. Enfin je ferai ce rappel particulièrement factuel, lors des émeutes de 2023 la commune de Villemomble n'a pas été touchée et a pu rester paisible. Alors que les forces de la Police nationale étaient engagées sur tout le département, la Police municipale de Villemomble était souvent seule.

L'été dernier même un service spécialisé a salué notre travail après identification grâce à la vidéosurveillance d'individus responsables du vol de bouteilles de gaz en pleine nuit dans une station de service, cinq jours avant l'ouverture des JO. Imaginez leurs intentions.

Alors, je prends la sécurité des Villemomblois très au sérieux. Le manque de sécurité est un problème national et notre Police municipale ne peut pas tout régler seule. Mais sans elle, où en serions-nous ?

Soutenons nos agents qui risquent leur vie au quotidien au lieu de les instrumentaliser pour des querelles politiques.

(Applaudissements)

BLUTEAU Jean-Michel : Très bien. Très bonne réponse.

POCHON Élisabeth : Ça ne marche pas que dans un sens !

LE MASSON Gilbert : M. le Maire. Notre attention a été attirée par les riverains de l'avenue Lagache concernant les parcelles des n° 35 et 45. Des travaux et la location de pavillons via l'association Solibail posent des questions du point de vue du nombre d'occupants ainsi que des travaux effectués sans déclaration. Pouvez-vous nous donner l'ensemble des éléments d'urbanisme et de suivi social des personnes actuellement logées sur les deux terrains et leurs devenir ? Merci.

BLUTEAU Jean-Michel : Merci, M. le Conseiller municipal. Nous avons effectivement reçu en mairie un courrier le 27 janvier dernier dénonçant des travaux immobiliers délictueux. Le service urbanisme s'est saisi de l'affaire puisqu'il n'y a effectivement aucune demande d'aucun type relative à cette parcelle.

Un agent assermenté est déjà passé et repassera pour suivre le dossier de manière particulièrement attentive. Nous faisons également le lien avec les structures sociales, pour savoir s'il y a un suivi des populations qui seraient concernées. Nous sommes également en train de vérifier si ce type de dispositif entre dans le cadre du droit commun du permis de louer, puisque son droit peut se révéler dérogatoire, comme le principe des CHRS et de l'habitat adapté de manière générale.

Nous sommes donc bien informés et allons être très attentifs sur la situation. Je vous remercie.
La question suivante, elle est posée par Patrice Calmégane.

CALMÉJANE Patrice : Bouteilles de protoxyde d'azote. M. le Maire, la ville a pris un arrêté 2024-445 le 8 novembre dernier, interdisant la vente ou l'offre de cette substance aux mineurs de moins de 18 ans, la possession ou l'usage de tout récipient contenant ce gaz par des mineurs à des fins récréatives et contenant pouvant être confisqués par les forces de l'ordre en cas de contrôle, de jeter ou d'abandonner sur la voie publique des cartouches ou d'autres récipients ayant contenu ce type de gaz.

Si nous sommes favorables à cet arrêté, nous souhaitons savoir si la campagne de communication a été transmise pour information aux associations des parents d'élèves, des écoles, collèges et lycées, aux associations sportives et culturelles de la commune, et pourquoi, comme dans d'autres villes, vous ne proposez pas aux personnes qui trouvent des bouteilles sur la voie publique de les déposer à la déchetterie, comme le font de nombreuses collectivités, plutôt qu'elles ne restent plusieurs jours sur le trottoir.

BLUTEAU Jean-Michel : Riad Mahmoud pour la réponse.

MAHMOUD Riad : M. le Conseiller municipal. Nos agents de propreté urbaine sont pleinement mobilisés pour que les Villemombois puissent profiter de trottoirs et de rues propres au quotidien. Leur engagement est essentiel pour garantir un cadre de vie agréable à tous.

Je partage totalement votre point de vue sur la sensibilisation qui est un travail de longue haleine et qui se construit par étape. L'arrêté a été pris et je m'en réjouis pour la santé de nos jeunes. Une campagne de communication sur la sensibilisation est déjà en cours sur la ville.

Quant aux bouteilles retrouvées sur la voie publique, votre suggestion mérite réflexion. Nous pourrions, avec l'ensemble des élus, engager une discussion avec l'EPT en charge des déchetteries afin de mettre en place une sensibilisation à l'échelle de Grand Paris-Grand Est. Ce serait une bonne initiative pour allier prévention des actions concrètes.

62

BLUTEAU Jean-Michel : Merci beaucoup. Question suivante, Françoise Bergougnyou.

BERGUGNYOU Françoise : Une réunion publique relative aux travaux de la ligne 15 a été organisée en mairie de Bondy. Aucun représentant de la majorité municipale n'était présent, ce qui est regrettable et montre le désintérêt de votre majorité sur ce dossier, alors que les élus de l'opposition étaient présents.

En effet, la réunion a confirmé nos craintes, à savoir le passage des camions du chantier dans les rues pavillonnaires de Villemomble. À noter que l'option d'un circuit empruntant la rue de la Fosse aux Bergers, via la rue Alexis Carrel, aller-retour, pour rejoindre l'A103 n'a pas été demandée par la ville de Villemomble, alors même que cette voie est davantage destinée à une pratique de poids lourds que les rues de Franklin et Anatole France. Pouvez-vous nous faire un point sur les conclusions de l'enquête publique et sur vos échanges avec Grand Paris Express ?

BLUTEAU Jean-Michel : Mme la Conseillère municipale, à l'origine, la question était posée par Laura LEFÈVRE. Je vous rassure, j'ai des échanges très réguliers avec la Société des grands projets autour de la future ligne 15 Est et je vous partage mon calendrier.

Le 26 octobre 2020, j'ai participé au Comité de pilotage en mairie de Rosny-sous-Bois.

Le 25 novembre, j'étais à Fontenay-sous-Bois en conférence publique.

Le 28 janvier 2021, il m'était présenté en mairie de Villemomble, le projet appelé à l'époque Centre d'entretien et de remisage.

Le 17 juin 2022, il m'était donné à voir le projet de ménagement complet du futur SMR, il avait changé de nom d'entre-temps.

Le 12 juillet, je me rendais au siège de la SGP à Saint-Denis pour me présenter les projets des différents candidats et enfin cette année-là, le titulaire pressenti qui s'est présenté à moi en mairie et c'était le 8 novembre.

Le 24 janvier 2023, il nous était présenté les différentes options d'organisation de chantier du SMR qui sera sur notre territoire dans l'emprise SNCF de la Grande Ceinture, entre la rue du 8 mai 1945 et Petit Chemin des Marnaudes.

Mais, il nous a également été évoqué les implications de l'implantation de la future gare de la ligne 15 Est, tout à côté de l'actuelle infrastructure de la gare du RER E à Bondy.

La concomitance de ces deux chantiers, SMR plus gare, a amené les associations de défense des riverains à venir nous rencontrer le 9 février 2023, et nous nous sommes revus lors d'un échange entre les maires de Bondy, des Pavillons-sous-Bois et moi-même, sous le haut patronage du Sénateur Gilbert Roger, c'était le 13 juillet 2023.

Quelques jours auparavant, j'avais rencontré le 6 juillet le Président du directoire de la SGP et je lui avais fait part de mes remarques.

Enfin, le 10 octobre 2023, il m'était présenté le titulaire des marchés de travaux désignés par la SGP pour la réalisation des SMI et SMR.

Enfin, en 2024, j'ai reçu une nouvelle fois, le 4 octobre, le Président d'une association de défense de l'environnement qui m'a alerté sur l'enquête publique en cours suite à une décision de justice concernant les conséquences du chantier de la gare de Bondy. C'est ainsi qu'ici même, le 18 octobre, nous avons voté un vœu concernant ce sujet. J'avais veillé au préalable à porter contribution auprès du commissaire enquêteur.

Je vous l'assure, depuis le début du mandat, le dialogue est régulier et parfois âpre avec la SGP. Nous sommes impactés par les travaux de la gare de la ligne 15, mais aussi, vous l'avez compris, par la construction du SMR de la ligne 15.

Dès le départ, j'ai indiqué à tous les interlocuteurs que j'ai cités que le passage des camions par Villemomble vers l'A103 était impossible. J'ai effectivement refusé l'itinéraire par la rue Alexis Carrel vers la rue de la Fosse aux Bergers, car cela supposait d'emprunter l'allée de l'Espérance. Or, il ne vous a pas échappé – et là je m'adressais à Mme Lefèvre – alors que vous n'habitez plus la commune depuis déjà cette époque, l'allée de l'Espérance s'est effondrée en 2021 sur deux voies emportant par la même occasion les réseaux d'eau et de gaz. Si elle est aujourd'hui rouverte, elle reste fragile et je ne risquerai pas une nouvelle fermeture pour cette voie départementale qui irrigue, pour notre plus grand malheur, le transit routier provenant du Raincy, des Pavillons-sous-Bois et d'une partie de Bondy, afin de rejoindre le réseau autoroutier à l'ouest de notre commune.

Mais apprenez que j'ai obtenu de la SGP le 28 janvier 2021 le déplacement définitif de la bretelle d'entrée de l'A103 en se rapprochant de l'actuelle emprise de la bretelle de sortie et en y intégrant deux voies d'entrée pour fluidifier l'accès à l'infrastructure. D'ailleurs, la future entrée de l'A 103 sera donc plus loin sur la commune de Rosny-sous-Bois, d'environ 300 mètres par rapport à aujourd'hui, ce qui réduira de manière importante les embouteillages sur la commune de Villemomble. Les études qui m'ont été présentées par le titulaire du marché de travaux démontrent que le bouchon le matin, entre 8h et 9h, est long de 1,5 km en moyenne, et qu'il peut atteindre 2,5 km, soit toute la RD 902 qui passe par notre commune. Notre belle ville coupée en deux par une longue file de véhicules à moteur, nous en avons tous l'image.

Et bien à compter de fin 2025, les travaux devront se réaliser sur l'ensemble de l'année. L'A103 repoussée plus loin verra le fameux bouchon réduit en tiers. En moyenne, il s'allongera sur une distance de 500 mètres depuis le carrefour à hauteur de Fosse aux Bergers et dans les situations extrêmes il s'allongera sur 800 mètres selon les études. Soit une amélioration particulièrement notable, vous en conviendrez.

Pour finir, le 2 décembre dernier la SGP et le groupement Correa avaient rendez-vous avec moi pour me présenter plus finement les itinéraires et leurs contraintes pour lesquelles vous m'interrogez. Je leur ai indiqué que le passage par l'avenue Franklin n'était pas une option pour moi et qu'il fallait qu'ils travaillent au maximum à ce que les camions ne passent pas par Villemomble. Option qui retenait le passage sur notre ville via Alexis Carrel en direction de Franklin ou en passant le pont Anatole France. Soit un parcours de 750 mètres sur notre territoire et quasi autant en sens retour, shuntant Franklin par Anatole France du fait des sens uniques.

Mais en l'état, la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) dont est armée la SGP lui permettrait de passer outre mon désaccord. Mais l'histoire n'est pas encore terminée, puisque mon collègue Philippe Dallier, maire des Pavillons-sous-Bois, est vent debout contre le passage de 80 camions quotidiens provenant de Villemomble et



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

allant vers Bondy, puis la RD 903. En tous les cas, j'ai indiqué à la SGP que notre Police municipale veillera tout particulièrement au respect de notre espace public dans le cadre du maintien de cet itinéraire.

Ils verbaliseront autant que nécessaire tous ces véhicules, leur chargement en cas de trop-plein, leur vitesse, leur autorisation de circulation.

Le Grand Paris Express est une chance pour notre territoire, j'en suis persuadé, et nous devons nous en rappeler. Maintenant, je ne laisserai pas remettre en cause la sérénité de notre commune et de ses habitants. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de m'avoir posé cette question.

Le temps est malheureusement largement dépassé. Il restait encore deux questions à poser : l'une par M. Aram Kalanyan et l'autre concernant les carrés confessionnels au cimetière. J'espère qu'elle pourra être abordée lors de la prochaine séance du 4 avril.

Oui, Françoise Bergougniou.

BERGUGNIOU Françoise : Je voulais juste rajouter que si, effectivement, les Commissions municipales se réunissaient, on ne poserait pas ce genre de questions parce que vous nous auriez donné toutes les réponses, que j'entends très bien. Nous sommes allés à plusieurs en mairie de Bondy, et nous avons constaté que personne n'était là, et qu'il y avait des riverains d'ailleurs qui sont intervenus et que nous avons rencontrés ce jour-là. D'où l'utilité des Commissions municipales qui ne se réunissent, jamais.

BLUTEAU Jean-Michel : J'entends tout à fait le mot. Je le prends pour moi, mais sachez qu'en parallèle, on n'était pas en réunion publique. Nous travaillons pour que ce soit au bien de nos concitoyens.

Mesdames et messieurs, il est minuit, ou presque, 23 h 41. Je vous souhaite une bonne nuit, dans ces conditions. On se voit le 4 avril au plus tard.

(La séance est levée à vingt-trois heures et quarante et une minutes)

M. MAHMOUD Secrétaire de séance,

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Jean-Michel Bluteau

Je